

Entreprise Luxembourg

Priorités de l'économie luxembourgeoise
pour les prochaines années

Commerce

Le secteur du meuble



Formation

**Qui doit «piloter»
le système formation
de l'entreprise?**

Chronique juridique

**Le traitement
des litiges collectifs
dans la nouvelle loi
sur les relations
collectives de travail**

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS

ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

4 priorités pour relancer le Luxembourg

En date du 5 juillet 2004, la Chambre de Commerce a présenté à la presse et au grand public le document «Entreprise Luxembourg» qui avait été adressé quelques jours auparavant aux députés élus ainsi qu'au Formateur du nouveau gouvernement.

Dans les prochaines années, le Grand-Duché devra redéfinir sa place au cœur d'une Europe élargie. Pour le nouveau gouvernement cette tâche constituera une lourde responsabilité. Car si la nouvelle Europe comporte d'immenses opportunités pour tous ses citoyens, qu'il s'agisse de travailleurs ou d'entrepreneurs, l'élargissement représente également un grand défi pour les acteurs socio-économiques et les autorités politiques. Aux yeux de la Chambre de Commerce, l'importance de ce défi ne saurait être sous-estimée et devrait inciter les décideurs européens et nationaux à (re)placer l'économie et l'entreprise au centre des débats et actions politiques. Au cours des cinq dernières années, la politique européenne s'est en effet trop souvent concentrée sur les problèmes institutionnels, la sécurité internationale, les questions environnementales et l'extension de la protection sociale. Au niveau national également, les mesures tendant à étendre l'Etat providence ont dominé le programme gouvernemental, alors que la question de son financement est passée au deuxième rang.

Pour ne pas rater la marche qui mènera à une Europe prospère, juste et équitable, les autorités politiques et les citoyens, tant au niveau européen que national, doivent se rendre compte à nouveau que, premièrement, toute richesse, avant de pouvoir être distribuée, doit d'abord être créée, et deuxièmement, que toute richesse provient des entreprises.

Par conséquent, il est tout à fait logique et légitime que les entreprises aspirent à être plus systématiquement consultées dans la phase de préparation des propositions législatives qui affectent par la suite l'environnement socio-économique. La Chambre de Commerce rappelle qu'il est tout aussi important de veiller à transposer rapidement toutes les directives et rien que les directives, car toute contrainte additionnelle à celles exigées dans les textes européens constitue un handicap supplémentaire et inutile pour les

entreprises par rapport à leurs concurrents directs établis dans d'autres Etats membres.

Pour que les entreprises implantées au Luxembourg puissent faire face à une concurrence accrue, le nouveau gouvernement doit améliorer l'environnement dans lequel elles évoluent et renforcer les structures économiques. C'est pourquoi la Chambre de Commerce recommande dans «Entreprise Luxembourg» un ré-équilibre du «policy mix» en vue d'améliorer la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise et de ses entreprises. Car les principaux indicateurs économiques ne laissent guère de doute: depuis quelques années déjà, le Luxembourg perd continuellement en compétitivité, tant à l'échelle mondiale que par rapport aux pays voisins. Le nouveau gouvernement devra donc corriger le tir!

Consciente de son rôle et de ses responsabilités dans la vie politique, sociétale et institutionnelle, la Chambre de Commerce souhaite conseiller et soutenir les autorités politiques dans leurs efforts. Dans le document «Entreprise Luxembourg» la Chambre de Commerce a identifié quatre priorités qui devraient guider l'action politique du nouveau gouvernement. Il s'agit de favoriser:

- la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la diversification économique et la promotion efficace du Luxembourg comme site d'investissement;
- la valorisation du capital humain et de la qualité de la recherche scientifique;
- la promotion de l'esprit d'entreprise;
- la préservation des finances publiques et d'une sécurité sociale responsable.

La Chambre de Commerce mesurera l'action gouvernementale et les initiatives des partenaires sociaux à l'aune de ces quatre priorités. La Chambre de Commerce est disposée à jouer un rôle majeur dans les domaines élargés et va axer son programme de travail interne pour les prochaines années sur ces priorités. La version intégrale du document peut être téléchargée sur le site www.cc.lu.

Edito

- 4 priorités pour relancer le Luxembourg

page 3

Dossier



Entreprise Luxembourg: Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années

page 6

N° 6 - 2004

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie
Bureaux: 119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

Interna

- Remise des distinctions honorifiques 2004

page 16

International

- Calendrier
- Euro-China Business Forum-Partenariat in Xiamen
- Mission de prospection économique dans les Etats Baltes

page 18

- Stand collectif au salon HORECATEL 2005: Exposants, inscrivez-vous!

page 19

- Messen und Ausstellungen im August und September 2004

page 20

- Visites accompagnées et «Matchmaking» aux foires internationales

page 21

- 150 entreprises sri lankaises rencontrent 100 entreprises européennes

page 23

- Renforcement de la coopération douanière entre l'Inde et l'Europe
- Seminar on Business Opportunities in Singapore

page 24

- Grand succès pour le séminaire sur le référencement des sites web

page 25

- Entrée en vigueur de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Egypte
- Conflit sur le certificat communautaire unique pour les exportations de produits animaliers

page 26

- Elargissement: La Croatie officiellement candidate à l'adhésion à l'Union européenne
- Cámara Belumex: Belgian-Luxembourgian-Mexican Chamber of Commerce in Mexico

page 27

- Le Ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie en visite à la Chambre de Commerce

page 29

- Futurallia Poitiers 2004: Les entreprises luxembourgeoises passent à table!

page 30

Formation

- Qui doit «piloter» le système formation de l'entreprise?



page 32

- Session 2003/2004: 791 lauréats diplômés

page 36

Innovation

- 1,2,3, GO a décerné 51.000 € en cash à 18 projets de création d'entreprise

page 38

- Nouveaux appels à propositions du 6^e PCRD
- Signature d'une convention de collaboration entre trois acteurs régionaux de l'innovation

page 40

- 6 projets primés au 3^e forum des mini-entreprises et de l'esprit d'initiative
- Luxinnovation beteiligt sich am Arbeitskreis DESIGNinFORM im Euro Info Centre Trier

page 41

- Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche a soufflé sa 1^{re} bougie

page 42

- Plus de 160 entreprises ont profité du réseau Luxinnovation en 2003

page 43

- Nouveau guide électronique sur les aides au financement

page 44

- Une année 2003 marquée par la loi sur l'Université du Luxembourg et la construction d'un nouvel immeuble

page 45

- Le CRP-Gabriel Lippmann à la tête d'un réseau européen en nanoanalyse

page 46

Economie

- Arcelor reste le principal employeur du Grand-Duché

page 48

- Balance des paiements: Nette appréciation du solde courant

page 49

- Nouvelle publication sur la compétitivité
- Les frontaliers ont dépensé 800 millions EUR au Luxembourg en 2003

page 51

Législation et avis

- Chronique juridique: Le traitement des litiges collectifs dans la nouvelle loi sur les relations collectives de travail

page 54

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

page 60

- Le nouveau droit de la presse au Grand-Duché de Luxembourg

page 61

- Les commerçants sont appelés à déclarer leur activité!

page 62

Commerce

- Les commerces spécialistes présents dans la Grande Région Saar-Lor-Lux: Le secteur du meuble



page 64

- Rectificatif

page 68

Fédérations/UEL

- La position patronale face à la politique d'immigration

page 70

- Konferenzabend zum Thema „Neuigkeiten aus der Handelskammer“

page 72

- Les consommateurs souhaitent la prolongation systématique des heures d'ouverture le samedi soir

page 73

- Marketing Club Trier wirbt für neue Mitglieder
- Pas de réformes sans changement radical des mentalités

page 74

Actualités Entreprises

- En bref
- Cargolux startet Flüge von Asien nach Spanien
- Südkraft übernimmt Lademittellogistik bei ZF Sachs in Schweinfurt

page 76

- Commerce: Ouverture d'un supermarché Delhaize à Bertrange

page 77

- Les mini-entrepreneurs ont présenté leurs projets d'entreprise

page 78

- H2O: 25.000 m² de bureaux en construction à Howald

page 79

- La 10^e édition du City Guide EXPLORATOR 2004/2005 vient de paraître

- Banques: Nouveaux locaux pour ING à Dudelange

page 80

- Jones Lang LaSalle fête ses quinze années de présence au Grand-Duché

page 82

- Luxair: Réservations en ligne et horaires en temps réel

page 83

- TETRIS Close Packing Technology: D'un projet de recherche vers une industrie de haute technologie

page 84

- VLM Airlines: Croissance du nombre de passagers en 2004 et internationalisation de la compagnie

page 86

Bourse d'entreprises

page 88

Liquidations

page 90

Entreprise Luxembourg: **de l'économie** pour les



Priorités luxembourgeoise prochaines années



Le dossier du mois est une synthèse du document «Entreprise Luxembourg» qui a été récemment adressé au nouveau gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004. Consciente de sa mission d'intérêt économique général et de son rôle de porte-parole de l'économie de marché et de partenaire dans l'élaboration des politiques nationale, européenne et internationale, la Chambre de Commerce a présenté dans «Entreprise Luxembourg» ses idées et solutions aux défis économiques, ceci dans un souci de guider le monde politique vers une politique socio-économique efficace et génératrice de richesse.

L'Europe vient de s'élargir, ce qui comporte des opportunités énormes pour les Européens qu'il s'agisse de travailleurs, d'entrepreneurs ou simplement de citoyens. L'élargissement représente également un grand défi pour tous les acteurs socio-économiques et

les autorités politiques. Il devrait notamment inciter les décideurs européens et nationaux à (re)placer l'économie et l'entreprise au centre des débats et actions politiques. Au cours des cinq dernières années, la politique européenne s'est souvent concentrée sur les problèmes insti-



tutionnels, la sécurité internationale, les questions environnementales et l'extension de la protection sociale. Au niveau national également, les mesures tendant à étendre l'Etat providence ont dominé le programme gouvernemental, alors que la question de son financement est passée au deuxième rang.

Pour que l'élargissement constitue une chance pour tout le monde, la société et les autorités politiques, tant au niveau européen que national, doivent se rendre compte à nouveau que, premièrement, toute richesse, avant de pouvoir être distribuée, doit d'abord être créée, et deuxièmement, que toute richesse provient des entreprises. Ainsi, les politiques doivent davantage se focaliser sur les thèmes de la création et du développement des entreprises et de la croissance économique.

Par ailleurs, les entreprises doivent être plus systématiquement consultées en matière de propositions législatives qui affectent l'économie européenne. Il faut éviter notamment que la transposition des directives

dépasse les objectifs fixés par l'Union européenne. En effet, des contraintes additionnelles à celles exigées par les directives constituent un handicap pour les entreprises par rapport à leurs concurrents directs établis dans d'autres Etats membres. Il faut veiller à transposer rapidement toutes les directives et rien que les directives.

Même si des aménagements semblent inévitables, il faut que les Etats membres respectent les exigences du Pacte de stabilité et de croissance et notamment limitent les déficits publics. A défaut, les objectifs de la stratégie de Lisbonne qui visent à faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive du monde à l'horizon 2010 ne pourront pas être atteints. Un renforcement des économies engendre des nouveaux emplois, soutient le processus d'intégration des nouveaux Etats membres, renforce la sécurité intérieure et extérieure et permet un système de protection sociale généreux et équitable.

Au niveau national, le nouveau gouvernement doit améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises et renforcer les structures économiques, afin que les entreprises implantées au Luxembourg puissent faire face à une concurrence accrue tout en s'engageant dans un processus innovant continu.

Le «policy mix» doit être rééquilibré en vue d'améliorer la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise et de ses entreprises, qui est détaillée dans le corps du texte. L'enseignement majeur qui s'en dégage est que le Luxembourg perd en compétitivité depuis quelques années, tant à l'échelle mondiale que par rapport aux pays voisins. L'évolution de la productivité doit être corrigée et les coûts salariaux doivent s'ajuster à nouveau à celle-ci. L'infla-

tion continue à évoluer à un niveau inquiétant, une tendance hautement dangereuse dans un pays qui maintient un système d'indexation automatique des salaires à l'évolution des prix. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce s'oppose à toute forme de réduction généralisée du temps de travail. L'adoption d'une loi réduisant de manière générale le temps de travail au Luxembourg entraverait le fonctionnement des entreprises et nuirait à leur compétitivité.

Un autre élément fondamental de l'action du nouveau gouvernement doit concerner la valorisation du capital humain, la seule ressource naturelle dont dispose encore le Luxembourg. La promotion de l'esprit d'entreprise participe à la valorisation de ce capital humain.

La Chambre de Commerce a identifié quatre priorités qui devraient guider l'action politique du nouveau gouvernement. Il s'agit de favoriser:

- la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la diversification économique et la promotion efficace du Luxembourg comme site d'investissement;
- la valorisation du capital humain et de la qualité de la recherche scientifique;
- la promotion de l'esprit d'entreprise;
- la préservation des finances publiques et d'une sécurité sociale responsable.

L'action gouvernementale et les initiatives des partenaires sociaux devraient se mesurer à l'aune de ces quatre priorités. La Chambre de Commerce est disposée à jouer un rôle majeur dans les domaines élargés et va axer son programme de travail interne pour les prochaines années sur ces priorités.

Toutes ces actions doivent également être compatibles avec le développement durable de l'économie. La Chambre de Commerce salue la charte de l'environnement durable signée par les partenaires sociaux et le gouvernement.



1. Renforcer la compétitivité, diversifier les structures économiques et promouvoir le Luxembourg comme site d'investissement

En vue du renforcement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, il est impératif d'intensifier les efforts de diversification des structures économiques du pays, tout en consolidant les activités existantes dans le secteur industriel et dans celui des services. La Chambre de Commerce recommande:

- de favoriser l'éclosion de nouvelles activités et le développement des activités existantes sur les marchés nationaux et étrangers (IT, logistique, assemblage...);
- de développer les activités liées à la logistique. En effet, le Luxembourg étant un «hub» au cœur de l'Europe, il faut exploiter au maximum les avantages liés à la localisation géographique, notamment en développant des activités telles que la création de centre de distribution, de centre d'assemblage IT ou encore de packaging;
- de définir une stratégie cohérente (législation, R&D publique, infrastructures) en faveur de l'implantation au Luxembourg de nouveaux secteurs d'activités;
- d'assurer un encadrement législatif flexible et taillé sur mesure pour permettre aux opérateurs économiques de déployer leurs activités dans les meilleures conditions;
- de développer et de consolider les pôles stratégiques et les centres de compétence de l'économie autour desquels de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée pourront s'implanter (technoport Schlassgoart, Ecostart, Mediaport...);
- d'attirer sur le territoire luxembourgeois de nouvelles entreprises constituées sous forme de Sociétés européennes (SE);
- de développer l'attractivité du Luxembourg comme plate-forme pour les activités du secteur maritime;
- de gérer la participation financière de l'Etat au capital de certaines grandes entreprises nationales dans le but de renforcer leur capacité à faire face à la concurrence internationale;
- de suivre l'évolution des politiques fiscales à l'étranger. Malgré les baisses d'impôts consécutives aux réformes fiscales de 2001 et 2002, le Luxembourg ne se trouve plus dans le peloton des pays attractifs en la matière, ce qui risque de compromettre la compétitivité des entreprises;
- de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités. A terme, la charge fiscale totale pesant sur les bénéficiaires des sociétés doit être ramenée de 30,38 % à 25 %;
- d'abolir ou d'aménager le droit d'apport qui est un impôt anti-économique;
- de redéfinir l'avantage de la flexibilité et de la rapidité de réaction face aux mutations économiques et politiques internationales et simplifier l'accès aux voies décisionnelles;
- de veiller à ce que les entreprises luxembourgeoises, et notamment les PME, ne soient pas pénalisées lors des passations de marchés publics;
- d'assurer le maintien de charges sociales faibles, ce qui requiert une consolidation à long terme du financement du système de protection sociale;
- de contenir la progression des salaires qui doit rester inférieure à l'évolution de la productivité dans un contexte concurrentiel accru. Il y a lieu d'abolir le mécanisme de l'indexation automatique des salaires ou, à titre subsidiaire, de le limiter à un niveau correspondant à une fois le salaire social minimum;
- de veiller en toutes circonstances à ce que l'inflation luxembourgeoise soit inférieure à celle de nos principaux partenaires économiques;
- d'adopter une approche proactive en matière d'immigration,



notamment en supprimant les restrictions à la libre circulation des personnes ressortissantes des nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

L'accent doit également être mis sur les infrastructures et l'aménagement du territoire (aspects organisationnels, coordination et planification à long terme). La Chambre de Commerce recommande:

- de continuer à valoriser la localisation géographique du Luxembourg (en Europe et au sein de la Grande Région) et la présence de nombreuses institutions européennes;
- de mettre à disposition de l'économie des infrastructures modernes et un réseau de communication performant pour acheminer matières premières et main-d'œu-



“ Toute forme de réduction généralisée du temps de travail est à exclure. ”

vre de l'étranger et ainsi développer le Luxembourg comme centre logistique international;

- d'assurer une disponibilité suffisante de zones d'activités modernes, bien équipés et à des prix compétitifs (accélérer les procédures d'autorisation en vue d'aménager et de viabiliser les zones d'activité);
- d'assurer une disponibilité d'infrastructures modernes et performantes en matière des réseaux de technologies d'information et de communication, le Luxembourg enregistrant du retard dans les comparaisons internationales;
- d'intensifier les efforts politiques en faveur de la décentralisation (mise en valeur des friches industrielles) et d'utiliser des infrastructures communes dans le contexte d'une politique d'aménagement coordonnée au sein de la Grande Région;
- d'assurer une politique active d'aménagement du territoire, basée sur une coordination horizontale (entre tous les ministères) et verticale (entre le gouvernement et les communes);
- d'analyser les mesures prévues par l'IVL en tenant compte des considérations du programme directeur d'aménagement du ter-

ritoire, adopté le 27 mars 2003, du programme pluriannuel des investissements de l'Etat, ainsi que des orientations des plans sectoriels d'aménagement du territoire;

- de consulter la Chambre de Commerce et les milieux professionnels avant chaque phase d'implémentation du concept IVL.

Pour développer davantage notre économie, il est nécessaire de mettre l'accent sur la promotion d'une image de marque du Grand-Duché dans le monde afin de faire connaître les atouts de l'économie luxembourgeoise. La Chambre de Commerce recommande:

- de promouvoir les produits et services luxembourgeois dans le monde pour diversifier davantage les destinations du commerce extérieur;
- de coordonner davantage les efforts de promotion économique et commerciale afin de donner une vision plus cohérente et globale du Luxembourg à l'étranger. La Chambre de Commerce est disposée à contribuer aux efforts nécessaires pour atteindre cet objectif;
- de convaincre des investisseurs potentiels ou des entreprises nou-

velles ou existantes de venir s'implanter au Grand-Duché;

- d'inciter les acteurs privés luxembourgeois établis sur des marchés lointains à travers le monde à intégrer la promotion des atouts de l'économie luxembourgeoise dans leur stratégie globale;
- de promouvoir le Luxembourg comme place d'arbitrage et de médiation pour le règlement des litiges du commerce international.

2. Valoriser le capital humain et la qualité dans la recherche scientifique

Pour être compétitif, un pays doit disposer d'un système d'éducation et de formation efficace qui tient compte des besoins spécifiques de son économie. La Chambre de Commerce recommande:

- de susciter chez l'écolier le besoin d'un apprentissage permanent et de tâcher d'intégrer les jeunes immigrés dans le tissu économique et social, en les aidant à acquérir notamment une qualification professionnelle, adaptée aux besoins de l'économie;
- de doter les élèves d'une bonne formation en ce qui concerne l'accès à l'information et de leur apprendre à recourir aux meilleures méthodes d'accès à la connaissance;
- d'adapter le système d'éducation en vue de dispenser une bonne culture générale et d'améliorer les connaissances de base des élèves;
- d'alléger les contenus des programmes et des matières pour les concentrer sur un enseignement de base plus efficace. Il faut utiliser pour l'enseignement des différentes branches techniques comme langue véhiculaire, soit la langue allemande, soit la langue française;
- d'introduire des critères de promotion adaptés à la situation particulière des immigrés et appliqués uniformément sur le plan national;

- de créer une structure scolaire adéquate, pour les enfants qui résident pendant quelques années seulement au Grand-Duché avant de réintégrer par après le système scolaire de leur pays d'origine;
- de moderniser le statut des enseignants en y intégrant des instruments d'évaluation et de motivation afin d'augmenter la qualité et les compétences des ressources humaines affectées à l'enseignement;
- de donner une certaine autonomie budgétaire et de gestion aux établissements d'enseignement, dans le respect de standards nationaux communs;
- d'intégrer dans le système éducatif le fait du benchmarking international du type de tests internationaux (exemple: PISA «Programme for International Student Assessment» de l'OCDE pour les étudiants), s'assurer que tous les acteurs impliqués soient dorénavant préparés à la participation à ces tests et veiller à en tirer les conséquences découlant des résultats de ce benchmarking.

Dans la perspective d'assurer un développement harmonieux et économiquement pertinent de la nouvelle Université, la Chambre de Commerce recommande:

- d'orienter le champ d'activité de l'Université vers certaines spécialités: les efforts doivent s'articuler autour des domaines dans lesquels existent des instituts de recherche spécialisés (formation par la recherche);
- de privilégier la mise en place de projets de formation hautement spécialisés (Master et PhD). Toutes les formations universitaires de type Master ou PhD doivent être rattachées et gérées directement par la nouvelle Université du Luxembourg;
- de développer une offre pertinente de formations continues diplômantes au sein de l'Université (lifelong learning) et

de conférer à l'Université du Luxembourg un important rôle de coordination au niveau de la conception des divers programmes de formation continue. La Chambre de Commerce est disposée à coopérer de près et à développer un partenariat avec l'Université afin de mettre en place des formations hautement spécialisées qui répondent aux besoins des entreprises;

- de valoriser les interactions avec les milieux économiques (intervention de professionnels dans le déroulement des cursus universitaires);
- de créer au sein de la Faculté de Droit, Economie et Finance une chaire spécialement dédiée à l'entrepreneuriat et au management d'entreprise.

Une recherche scientifique dynamique et innovatrice est susceptible d'accroître considérablement la compétitivité de l'économie nationale. Pour cela, le nouveau gouvernement doit impérativement continuer à soutenir les efforts des entreprises en matière de recherche et d'innovation. La Chambre de Commerce recommande:

- de soutenir financièrement les efforts de recherche-développement des entreprises luxembourgeoises (mesures d'accompagnement adaptées);

- de sensibiliser les entreprises à l'importance de l'innovation et de la recherche pour leur développement à travers une politique de communication cohérente (via le GIE Luxinnovation);
- de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil pour les entreprises qui souhaiteraient y implanter des activités de recherche (start-up);
- de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs provenant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et d'Etats tiers.

Il est impératif de réaliser un vaste audit permettant d'établir un état des lieux de la recherche publique luxembourgeoise et de tracer les grandes orientations pour l'avenir. La Chambre de Commerce recommande:

- de mettre en place une véritable intégration des activités de recherche publique au sein de l'Université du Luxembourg (fusion des structures administratives, cumul des fonctions de professeur d'Université et de directeur de recherche; cumul des fonctions de chercheur et de chargés d'enseignement...);
- de rechercher des partenaires économiques étrangers qui peuvent donner à l'Université du Luxembourg l'impulsion néces-



Pour être compétitif, le Luxembourg doit disposer d'un système d'éducation et de formation efficace qui tient compte des besoins spécifiques de son économie.





Pour assurer le financement à long terme du système de protection sociale, la Chambre de Commerce recommande de ré-examiner le niveau de participation des assurés et d'accroître la coopération transfrontalière entre les établissements hospitaliers.

saire au développement de ses activités tout en garantissant une plus grande proximité des recherches entreprises par les laboratoires publics avec les besoins des acteurs économiques;

- de mesurer la pertinence et la qualité des projets de recherche en fonction des retombées pour l'économie nationale (condition sine qua non);
- de permettre aux entreprises de bénéficier du soutien financier du FNR pour la réalisation de projets de recherche ayant des retombées pour l'économie nationale;
- de favoriser les synergies entre cellules de recherche publiques et milieux économiques (réduire le nombre de projets de recherche financés à 100 % par le FNR).

En outre, la recherche publique luxembourgeoise ne doit pas se développer de manière autarcique. La Chambre de Commerce recommande:

- d'ouvrir le nombre des bénéficiaires du FNR à des Universités et à des laboratoires de recherche étrangers;
- de modifier les critères d'attribution de fonds publics de manière à privilégier les projets qui associent au moins un partenaire étranger, public ou privé;
- d'inciter les laboratoires de recherche luxembourgeois à participer aux appels d'offre du 6^e programme-cadre européen.

Le nombre élevé des acteurs de la recherche publique luxembourgeoise est très largement disproportionné par rapport à la taille du pays. La Chambre de Commerce recommande:

- de restructurer les laboratoires de recherche publics de manière à créer un nombre limité d'instituts de recherche hautement spécialisés et intégrés à l'Université du Luxembourg. De tels instituts devraient notamment voir le jour dans des disciplines telles que l'informatique, les sciences de l'environnement...;
- de réduire les coûts administratifs liés aux activités de recherche en mettant en commun un certain nombre de ressources administratives, matérielles et techniques entre les différents instituts de recherche spécialisés;
- de réduire le soutien financier du FNR aux projets de recherche menés individuellement par un seul laboratoire ou une seule cellule de recherche.

Afin d'accroître le nombre de chercheurs-docteurs, la Chambre de Commerce recommande:

- d'attirer au Luxembourg des universitaires de renom susceptibles de diriger des thèses de

qualité au sein de l'Université du Luxembourg;

- de favoriser la création d'écoles doctorales dans les domaines dans lesquels des laboratoires de recherche existent (informatique, matériaux...);
- d'améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes chercheurs (augmentation des crédits, solution au problème du logement des étudiants...);
- de créer un statut pour les chercheurs qui préparent une thèse de doctorat (associant bourse, poste de chercheur et chargé d'enseignement);
- de prévoir des débouchés pour les jeunes chercheurs luxembourgeois ou étrangers qui désirent s'installer au Luxembourg, notamment au sein de l'Université (chargé d'enseignement, professeur d'Université...);
- de favoriser la mobilité des doctorants-chercheurs (au minimum une année passée à l'étranger).

3. Promouvoir l'esprit d'entreprise

L'esprit d'entreprise désigne la capacité d'un individu à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ajoutée. Le futur gouvernement doit prioritairement promouvoir de manière forte et déterminée l'esprit d'entreprise. Cette promotion passe prioritairement par la promotion des aptitudes et des capacités des individus. La Chambre de Commerce recommande:

- de familiariser le grand public avec le goût d'entreprendre (généralisation des journées d'échanges et portes ouvertes dans les entreprises...);
- de renforcer les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise

dès le plus jeune âge (projet mini-entreprise, Boule et Bill...). La Chambre de Commerce multiplie à cette fin des contacts réguliers avec les établissements d'enseignement secondaire;

- de familiariser les enseignants avec le monde de l'entreprise et ses réalités (stages en entreprise pour les enseignants...);
- d'adapter les programmes scolaires aux réalités économiques;
- de multiplier les contacts entre étudiants et créateurs d'entreprise et de créer des enseignements spécialisés portant sur la création d'entreprise.

Des mesures concrètes doivent également être prises afin de faciliter la création d'entreprise et afin de simplifier et de faciliter les démarches administratives. La Chambre de Commerce recommande:

- de créer un guichet unique pour toutes les formalités de création d'entreprise;
- de fournir aux entrepreneurs assistance et conseils personnalisés dans les domaines complexes (gestion, fiscalité, droit du travail, business plans...);
- de faciliter les démarches administratives des créateurs d'entreprise notamment en matière de déclaration fiscale, de permis de travail et de charges sociales pour les petites entreprises;
- de faciliter la recherche de locaux commerciaux et de terrains au sein des zones d'activité pour les personnes désireuses de créer leur entreprise.

Les personnes qui désirent mener à bien leur projet entrepreneurial ont besoin de moyens financiers considérables. La Chambre de Commerce recommande:

- de soutenir les futurs entrepreneurs lors de la phase de pré-création d'entreprise (étude de marché, rédaction d'un business plan...);
- d'améliorer l'accès au capital lors du lancement d'une nouvelle

entreprise (faciliter l'accès aux prêts de démarrage de la SNCI, élargir l'attribution des crédits d'équipement, soutenir les activités de la Mutualité de cautionnement...);

- d'abolir ou d'aménager le droit d'apport qui est un impôt anti-économique;
- de veiller à ce que les entreprises luxembourgeoises, et notamment les PME, ne soient pas pénalisées par l'application des règles de Bâle II;
- d'accélérer les procédures nationales de soumission et d'évaluation des projets RDI en fonction des besoins spécifiques des start-up;
- de faciliter la reprise d'entreprise par des mesures légales et réglementaires ciblées et incitatives pour les repreneurs potentiels.

La stimulation de l'esprit d'entreprise passe également par une évolution profonde des mentalités. La Chambre de Commerce recommande:

- de mettre en place une protection sociale adaptée pour les travailleurs indépendants et les créateurs d'entreprise;
- de mettre en œuvre des mesures fiscales incitatives afin de favoriser la création d'entreprises (exonération d'impôts directs lors des deux premières années d'existence de l'entreprise...);
- de ne pas créer d'entraves inutiles à la création d'entreprise (pas de relèvement du capital social minimum);
- d'aménager le régime de l'insolvabilité.

Des mesures plus ciblées devront également être prises afin de rendre l'esprit d'entreprise accessible à toutes les catégories de la population. La Chambre de Commerce recommande:

- de mettre en œuvre des mesures spécifiques de soutien aux jeunes diplômés (élaboration d'un programme ciblé de soutien);

- de permettre aux jeunes parents de concilier la gestion d'une entreprise avec leur vie de famille (nombre de places disponibles en crèches...).

4. Préserver les finances publiques et une protection sociale responsable

Des finances publiques saines et équilibrées sont essentielles pour maintenir la compétitivité de l'économie et des entreprises luxembourgeoises. Elles doivent permettre de dégager constamment la marge de manœuvre budgétaire suffisante, pour faire face aux défis que le pays doit relever à court et à moyen terme et pour préparer son avenir à long terme. La Chambre de Commerce recommande:

- de maîtriser les dépenses budgétaires courantes;
- de maîtriser les dépenses de consommation de l'Etat (dépenses de personnel);
- de procéder pour chaque projet d'investissement à une analyse coûts-avantages et en évaluer les frais d'exploitation courants;
- d'inciter les communes à participer à l'effort de maîtrise des finances publiques (limitation de l'autonomie communale);
- de réaliser de fortes économies au niveau des charges sociales et salariales;
- d'accroître la transparence du budget de l'Etat;
- d'établir une liste de priorités au niveau des dépenses d'investissements (formation, recherche, infrastructures...);
- de réaliser des synergies au niveau de la Grande Région (infrastructures hospitalières, sportives, culturelles...);
- de générer des recettes budgétaires par la cession des participations étatiques dans le capital d'entreprises privées, si un tel désengagement s'avère opportun en termes d'efficacité et de compétitivité des entreprises afférentes;
- de recourir à de nouvelles formes de financement des invest-



tissements publics traditionnels, qui grèvent moins le budget de l'Etat, tout en visant de meilleurs services publics, permanents et de qualité, pour les générations actuelles et futures. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce songe notamment au «Public Private Partnership» (PPP), qui peut être une forme efficace de coopération de moyen et de long terme entre les pouvoirs publics et des partenaires privés dans le but de remplir des devoirs publics.

Le système de protection sociale doit rester dans les limites des possibilités du financement à long terme. Afin de garantir la pérennité du système national d'assurance pension, la Chambre de Commerce recommande:

- de mieux cibler les dépenses de sécurité sociale et les transferts sociaux;
- de tenir compte des futurs effets de la dette sociale cachée sur les comptes de la sécurité sociale;
- de garantir le financement à long terme du système d'assurance

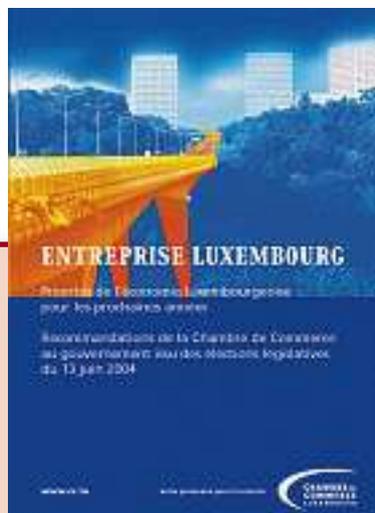
pension, tout en excluant une hausse des taux de cotisation et du plafond cotisable;

- d'examiner la situation financière du régime à des intervalles plus rapprochés que les 7 années prévues par la législation actuelle;
- de revenir sur les décisions prises lors de la table ronde sur les pensions en juillet 2001 et adapter les prestations futures actualisées aux contributions d'aujourd'hui;
- de tenir compte de la précarité du système de répartition classique en encourageant les 2^e et 3^e piliers de pension (pension complémentaire et prévoyance-vieillesse privée);
- de revoir les dispositions de la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension.

En matière d'assurance maladie, le Luxembourg doit faire face à des difficultés financières de taille et à une dotation déraisonnable en infrastructures et en équipements

médicaux. La Chambre de Commerce recommande:

- de transposer d'urgence l'accord tripartite de novembre 2003 relatif à l'assurance maladie visant notamment le délai maximal de droit aux indemnités en espèces et le contrôle des incapacités de travail;
- de ré-examiner le niveau de la participation des assurés (prestations en nature et prestations en espèces);
- de renforcer le contrôle des prestataires de soins de santé, des malades et des prescripteurs;
- de mettre un terme à la course effrénée des services hospitaliers à la dotation en infrastructures et en matériel médical (nouveau plan hospitalier);
- d'accroître la coopération transfrontalière avec les établissements hospitaliers de la Grande Région;
- de promouvoir les systèmes d'assurance maladie complémentaires et d'encourager le développement d'outils en matière d'assurance maladie privée. ■



La version intégrale du document «Entreprise Luxembourg» peut être téléchargée sur le site www.cc.lu et est envoyée aux personnes intéressées sur simple demande auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce, M. Carlo Thelen, tél.: 42 39 39-351, e-mail: carlo.thelen@cc.lu

Elle aime bien les défis...

Une initiative de l'INFC, Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

A tout âge, apprendre, c'est prendre son avenir en main

Le monde bouge vite, de plus en plus vite. La société se transforme. Les technologies évoluent. Tout s'accélère... Pour rester dans le mouvement, il faut s'adapter, faire preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité et apprendre... tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue offre cette possibilité à chaque individu. C'est aussi un outil efficace au service des entreprises soucieuses d'élever le niveau de compétences de leur personnel pour rester compétitives.

Aujourd'hui, différents partenaires conjuguent leurs efforts afin de proposer à chacun, selon ses aspirations et ses objectifs, des programmes de formation de qualité pour progresser.

Des centaines de formations à découvrir sur:

www.lifelong-learning.lu

infoline
26 20 40

**La formation professionnelle continue,
pour avancer avec le monde.**

en partenariat avec:

Aforest Lux
Chambre de Commerce
Chambre de Travail
Chambre des Employés Privés
Chambre des Métiers
Computacenter IT Education Services
Deloitte & Touche - Development Centre
Double A Technologies Group
Fashion Genius Institute
GIE SITec
INFC
inlingua Formation Langues
Key Job Computer Training
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports
Ministère du Travail et de l'Emploi /
École Supérieure du Travail
OLAP - Office de Productivité
PwC ACADEMY
SECURITAS Centre de Formation
STOLL Safety
TELINDUS Formation

18 juin 2004

Remise des **distinctions honorifiques** 2004



M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie; M. Nicolas Soisson (Officier de l'Ordre de Mérite); M. Jean J. Schintgen, Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce (d.g.à d.)

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le lundi 21 juin à la Chambre de Commerce, Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, a remis les décorations conférées à 36 ressortissants de la Chambre de Commerce.

Monsieur Jean Schintgen, Vice-Président de la Chambre de Commerce, a félicité et remercié les personnes honorées de l'engagement et de la disponibilité dont elles ont fait preuve dans l'intérêt de leurs professions et de l'économie toute entière et les a cités comme exemples à suivre par les jeunes générations.

Monsieur Schintgen a souligné que de nombreux défis se posent actuellement à l'économie luxembourgeoise et que ceux-ci exigent une réflexion de fond. Il s'agit de bannir la commodité de toute pen-

sée et action et de redécouvrir les vertus du travail. Le Vice-Président de la Chambre de Commerce a estimé que l'économie luxembourgeoise était en perte de vitesse et a souhaité une amélioration de sa compétitivité.

M. Schintgen a rappelé que le maintien et le développement de la performance et de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise dans une Europe qui compte maintenant 25 pays, passent obligatoirement par une revalorisation de l'esprit d'entreprise, car c'est de celui-ci que découle en fin de compte toute la richesse et toute la prospérité d'un pays. Dans ce contexte, le Vice-Président de la Chambre de Commerce a regretté qu'un nombre croissant de luxembourgeois recherchait un emploi auprès de l'Etat, des com-

munes ou des organisations para-étatiques, privilégiant ainsi la sécurité de l'emploi et la sécurité financière au détriment des opportunités offertes par le secteur privé, secteur qui est de plus en plus cédé aux étrangers. Cette évolution, si elle n'est pas enrayée, risque d'aboutir à la constitution d'une société composée de deux classes, dont l'une disposerait de tous les droits, et l'autre de tous les devoirs.

Monsieur le Ministre Henri Grethen a ensuite transmis les félicitations du Gouvernement.

Après la remise des médailles, ce fut Monsieur Marcel Mathes qui s'est fait l'interprète de tous pour exprimer sa vive reconnaissance ainsi que sa profonde déférence à l'égard de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri. ■

■ Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne

Officier

Monsieur Gaston AREND
Anc. Directeur –
Secrétaire Général –
Heintz van Landewyck S.à.r.l.
Fentange

Monsieur Jean KRIER
Membre du Comité du
Groupement des Producteurs de
Vins Mousseux et Crémants Luxem-
bourgeois
Remich

Monsieur Arthur LORANG
Président hon. du Groupement
Transports asbl/Membre du Comité
du Groupement Transports
Luxembourg

Chevalier

Monsieur Claude BAER
Administrateur FEDIL
Esch/Alzette

Monsieur Marc GALES
Membre du Comité du
Groupement des Producteurs
de Vins Mousseux et Crémants
Luxembourgeois
Luxembourg

Monsieur Alphonse HOFFMANN
Membre du Conseil
d'Administration du Groupement
Pétrolier Luxembourgeois
Moutfort

Monsieur Charles LOESCH
Administrateur FEDIL
Luxembourg

Monsieur Paul REICHERT
Membre de l'Industrie
Luxembourgeoise de la
Technologie du Métal
Holzem

Monsieur Emile WEINACHTER
Directeur Relations externes
Helmdange

Médaille en Bronze

Monsieur Carlo BEAUMET
Comptable
Soleuvre

Madame Ernestine DOSTERT
Secrétaire-réceptionniste
Bettembourg

Monsieur Marcel GILLES
Chef d'Agence
Luxembourg

Mme Marie-Rose HAMMES-SASSEL
Employée librairie responsable
service commandes
Esch/Alzette

Monsieur Marcel LAHURE
Membre du Comité du
Groupement Combustibles asbl
Niedercorn

Monsieur Jean-Claude MULLER
Chauffeur d'autobus
Canach

Monsieur Nicolas WEBER
Membre du Comité du
Groupement Boissons asbl
Echternach

■ Ordre de Mérite

Commandeur

Monsieur Marcel MATHES
Membre du Groupement
des Producteurs de Vins Mousseux
et Crémants Luxembourgeois
Ehnen

Officier

Monsieur Lucien BAATZ
Membre du Groupement
des Entrepreneurs du Bâtiment
et des Travaux Publics
Colmar-Berg

Monsieur Nico DAUBENFELD
Membre de la Fédération
Luxembourgeoise des Ascenseurs
Bridel

Monsieur Jean FEYEREISEN
Administrateur du Groupement
des Entrepreneurs du Bâtiment
et des Travaux Publics
Luxembourg

Monsieur Carlo GIORGETTI
Membre du Groupement
des Entrepreneurs du Bâtiment
et des Travaux Publics
Kockelscheuer

Monsieur Henri NEY
Membre Fondateur –
Secrétaire Général de la FEDIMA
4085 Esch/Alzette

Monsieur Nicolas SOISSON
Directeur de la FEDIL
Breinert

Monsieur Fernand WEILAND
Membre Fondateur –
Président de la FEDIMA
Luxembourg

Chevalier

Monsieur Josy ELSÉN
Chef d'atelier
Berchem

Monsieur René KREMER
Membre du Conseil
d'Administration du Groupement
Pétrolier Luxembourgeois
Luxembourg

Monsieur Aloyse SCHAMBOURG
Président de l'Union
Luxembourgeoise des Entreprises
de Travail Intérimaire – ULEDI
Dippach

Monsieur Arthur SCHMIT
Chef du Personnel Ouvriers
Eischen

Monsieur Raymond SCHROEDER
Conducteur de travaux principal
Kahler

La Médaille

Monsieur Paul BECKER
Chauffeur d'autobus
Canach

Monsieur Francis DAHM
Membre du Comité
Erpeldange

Monsieur Romain ENGEL
Mécanicien
Mensdorf

Monsieur Jean GOERGEN
Chauffeur d'autobus
Canach

Monsieur Francis KOEPP
Membre du Comité
Luxembourg

Monsieur Fernand MESENBURG
Chauffeur d'autobus
Canach

Monsieur Daniel VASAUNE
Membre du Comité
Luxembourg

Calendrier

Septembre

13-14.09

Luxembourg Promotion Days,
Washington, USA

17-18.09

Visite accompagnée
à la foire AMB, Stuttgart (D)
+ «Matchmaking»

28.09

Visite du Président
du Portugal: Conférences
et «Matchmaking»

Octobre

7.10

Visite accompagnée
à la foire SECURITY,
Essen (D)

11-18.10

Mission économique
en Chine

18-22.10

Stand collectif régional au
salon Systems à Munich (D)

20-22.10

Stand collectif national au
salon INITIATIVES à Liège (B)

24-29.10

Mission de prospection
économique dans
les Etats Baltes

25.10

Visite accompagnée
à la foire K, Düsseldorf (D)
+ «Matchmaking»

27.10

Séminaire Inde

Novembre

5.11

Journée sur les Pays Baltes:
Conférences et
«Matchmaking»

11.11

Visite d'une délégation
d'hommes d'affaires de la
République tchèque
et «Matchmaking»

17.11

Séminaire sur la Russie

19-28.11

Mission économique
E.A.V., Qatan, Koweït

24-26.11

Mission économique
en République tchèque
(Contact – Contract 2004)

Décembre

1-2.12

Visite accompagnée à la foire
POLLUTEC, Lyon (F)
+ «Matchmaking»

8-9.12

Visite accompagnée à la foire
MIDEST, Paris (F)
+ «Matchmaking»

8-11 September 2004

Euro-China Business Forum-Partenariat in Xiamen

The Euro-China Business Forum will take place, from 8 to 11 September 2004, at Xiamen (China), in the framework of the 8th China International Fair for Investment & Trade (CIFIT), the largest international investment and trade promotion event in Asia, under the aegis and by the sponsorship of the China Ministry of Foreign Trade, Fujian Provincial Government, Xiamen Municipal Government and the China Council for the Promotion of International Trade (C.C.P.I.T.).

This very important international event of special interest for European investors, traders and entrepreneurs, wishing to meet potential Chinese Partners and discuss business opportunities in China or Europe,

has the purpose to encourage European and Chinese companies to hold face-to-face talks, covering joint-ventures, investment and other selected projects in the sectors of infrastructures, trade, agro-industry, chemical and petro-chemicals, energy, electronics, environmental protection, machinery, metallurgy, building materials, tourism industry, automotive and air industry, furniture, cosmetic and fashion industry, wine and beverage industry, etc., also in the light of China's recent entry in the WTO, and in consideration of the globalisation challenges. Participants may also examine and eventually negotiate Project Proposals submitted through EURO-CHINA and C.C.P.I.T. at the Forum. ■

For further details, please contact the International Department,
Mrs Viviane Hoor by phone 42 39 39-315,
fax 42 39 39-822 or e-mail viviane.hoor@cc.lu

24 au 29 octobre 2004

Mission de prospection économique dans les Etats Baltes

Depuis leur accession en mai dernier à l'UE, les trois Etats baltes que l'on surnomme les «Tigres de l'Est», frappent par leur dynamisme économique. Petits pays, ils ne nécessitent pas d'énormes efforts de prospection vue la concentration géographique des pôles économiques. Ils exigent cependant une approche spécifique

car chaque pays dispose de sa langue propre et de sa propre culture.

Estonie: une inflation maîtrisée

Petit pays comptant environ 1.400.000 habitants, l'Estonie figurait incontestablement parmi les nouveaux membres les mieux préparés à entrer dans l'Union européenne.

Avec un taux de croissance de 4,7 %, une inflation de 1,3 %, un excédent budgétaire de 2 % du PIB, des taux d'intérêt historiquement faibles, l'Estonie présente une situation économique favorable, affichant en 2003 un respect total des critères de Maastricht.

A quelques variantes près, cette situation se retrouve en Lettonie et en Lituanie qui mènent des politiques de modernisation extensives.

Lettonie:
croissance moyenne de 7 %

La Lettonie a enregistré sur les 4 dernières années une croissance moyenne de 7 % (7,5 % en 2003), son taux de chômage s'améliore (10,6 % en 2003 contre 12 % en 2002). Seule l'inflation grimpe à 2,9 % en 2003 (contre 1,9 % en 2002). La population de ce pays s'élève à environ 2.400.000 habitants.

Lituanie:
une croissance forte

Avec ses 3.700.000 habitants, la Lituanie est le plus peuplé des trois Etats. Ses résultats économiques dépassent les prévisions puisque la croissance du PIB s'est élevée à 8,9 % en 2003, ce qui représente la plus forte croissance enregistrée en Europe et l'une des plus fortes au monde alors que son inflation atteint le niveau zéro.

Depuis le 1^{er} mai, le gouvernement lituanien a annulé les lois nationales antidumping, les droits de douane compensatoires et d'autres mesures de protection du marché national. Le pays applique dès lors la réglementation européenne en matière d'échanges commerciaux.

Les secteurs à privilégier dans les trois pays sont: les biens de consommation y compris moyens et hauts de gamme, l'agroalimentaire;

les nouvelles technologies (logiciels, programmes de contrôle de gestion); la pharmacie, la mécanique et la gestion industrielle; les transports, la logistique, l'environnement et traitement des déchets, la construction.

Compte tenu de nombreuses opportunités qu'offrent ces trois pays, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec les chambres de commerce de la province du Luxembourg belge et de Meurthe-et-Moselle, vous propose de participer à une mission multisectorielle à destination de ces trois pays qui se déroulera du 24 au 29 octobre 2004.

Au programme de cette mission figureront les villes suivantes: Vilnius et Kaunas en Lituanie, Riga, capitale de la Lettonie et Tallinn, capitale de l'Estonie. ■

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Département International, Madame Edith STEIN au tél.: 42 39 39-312 ou par e-mail: edith.stein@cc.lu

6-10 mars 2005

Stand collectif au **salon** **HORECATEL 2005:** Exposants, inscrivez-vous!

Après les grands succès en 2003 et 2004, le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a décidé d'organiser une troisième édition du stand collectif national au salon HORECATEL 2005. Le salon se déroulera du 6 au 10 mars prochains à Marche-en-Famenne.

HORECATEL est depuis 38 ans le salon de référence en Wallonie pour les secteurs de l'horeca, les collec-

tivités et les métiers de bouche. Le salon est exclusivement réservé aux visiteurs professionnels du secteur de l'agroalimentaire, des boissons et de l'horeca et s'adresse aux hôteliers, restaurateurs, cafetiers, gérants de cuisines de collectivité et aussi bouchers, boulangers, pâtisseries, traiteurs, glaciers, gestionnaires des friteries, gérants de snackbars et d'épicerie fine et acheteurs des magasins d'alimentation.

Sur les 19.000 m² répartis sur 5 palais, le salon a accueilli en 2004

quelque 350 exposants et environ 40.000 visiteurs venant principalement des provinces wallonnes (Hainaut, Liège, Province du Luxembourg, Namur) mais aussi de la région bruxelloise, de la Flandre ainsi que des pays limitrophes.

En 2004, neuf exposants se présentaient sur le stand collectif du Grand-Duché de Luxembourg. Compte tenu du fort intérêt déjà manifesté par plusieurs entreprises luxembourgeoises, les inscriptions seront enregistrées et traitées dans

Messen und Ausstellungen

im August und September 2004

August

CPD WOMAN MAN

Internationale Fachmesse für Damen- und Herrenbekleidung

1. – 3.8.2004

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 43 96 01

SIMM

Internationale Modewoche Madrid

27. – 30.8.2004

Madrid (E)

Tel.: 0034 91 72 25 00 00

ITCN ASIA

Internationale Messe für Informationstechnologie und Telekommunikation

9. – 11.8.2004

Karachi (PK)

Tel.: 0092 21 45 36 321

CARAVAN SALON

Messe für Caravans, Ausrüstung, Zubehör, Zelte, Campingbedarf und Freizeitartikel

28.8. – 5.9.2004

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 45 60 01

INTERNATIONAL GIFT FAIR

Fachmesse für Geschenkartikel, Haushaltsartikel, Schmuck und Dekoration

14. – 18.8.2004

New York (USA)

Tel.: 001 914 42 13 200

EUROPACADO

Fachausstellung für Kristall, Porzellan, Keramik und Geschenkartikel

29.8. – 1.9.2004

Brüssel (B)

Tel.: 0032 2 47 48 44

STYL

Internationale Modemesse

24. – 26.8.2004

Brünn (CZ)

Tel.: 00420 5 41 15 11 11

GO AUTOMATION DAYS

Fachmesse für industrielle Antriebs- und Steuerungstechnik

31.8. – 3.9.2004

Basel (CH)

Tel.: 0041 58 200 20 20

LASTBIL

Fachmesse für Transportfahrzeuge

26. – 28.8.2004

Jönköping (SE)

Tel.: 0046 36 15 20 00

APPLE EXPO

Ausstellung für Apple/Macintosh-Technologie

31.8. – 4.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 41 90 47 47

TENDENCE LIFESTYLE

Internationale Messe für Haushaltsartikel, Dekoration, Schreibwaren, Geschenkartikel, Festartikel und Spielwaren

27. – 31.8.2004

Frankfurt/Main (D)

Tel.: 0049 69 75 75 64 73

September

OTOMOTIV ENDÜSTRISI

Internationale Automobilmesse

2. – 5.9.2004

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 66 30 881

L'ordre chronologique de réception et, en cas d'un nombre élevé de participation, placées en liste d'attente.

Les entreprises luxembourgeoises qui sont intéressées à recevoir

de plus amples informations sur une participation comme exposant sur le stand national sont invitées à nous retourner le bon de commande suivant. ■

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir des informations sur une participation comme exposant au salon HORECATEL 2005.



Chambre de Commerce
Département International – Affaires Européennes

Personne de contact: Bettina Milewski

Tél.: 42 39 39-372 • Fax: 43 83 26

E-mail: europe@cc.lu

Visites accompagnées et «**Matchmaking**» aux foires internationales

Le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce a prévu pour le deuxième semestre 2004 une série de visites accompagnées et de «matchmaking» pour les entreprises luxembourgeoises aux foires internationales suivantes:

AMB, Stuttgart (D)

Date: 17-18 septembre 2004
Périodicité: biennale
Exposants: 900
Visiteurs: 50.000

Secteurs: transformation des métaux, machines-outils, CAD/CAM, HSC (High Speed Cutting) et HPC (High Power – ou High performance Cutting), logiciels et prestations de services.

Les participants auront la possibilité de visiter la foire ainsi que de participer à un «matchmaking» entre des groupes de visiteurset d'exposants de pays différents.

SECURITY, Essen (D)

Date: 7 octobre 2004
Périodicité: biennale
Exposants: 950
Visiteurs: 37.000

Secteurs: services de sécurité, installations d'alarme, installations de surveillance et d'antivol, protection contre les incendies, installations de protection du transport. La visite du salon est prévue de 9.00 à 18.00 heures.

K, Düsseldorf (D)

Date: 25 octobre 2004
Périodicité: tous les trois ans

Exposants: 2.872
Visiteurs: 227.000

Secteurs: plasturgie, équipements, produits bruts, matières plastiques, produits semi-finis.

Le salon sera visité de 10.00 à 18.30 heures. Le Département International offre en outre de fixer des rendez-vous avec les exposants du salon sur commande.

POLLUTEC, Lyon (F)

Date: 1-2 décembre 2004
Périodicité: annuelle, en alternance entre Paris et Lyon
Exposants: 2.000
Visiteurs: 48.000

Secteurs: technique de l'environnement, techniques hydrauliques, recyclage, technique d'analyse, technique de mesure, technique de contrôle, traitement des eaux usées, maintien de la pureté de l'air, énergies alternatives, énergies renouvelables, protection de l'environnement.

Le Département International a prévu d'organiser une visite du salon ainsi qu'un «matchmaking» entre les participants et les exposants ainsi que d'autres groupes de visiteurs.

MIDEST, Paris (F)

Date: 8-9 décembre 2004
Périodicité: annuelle
Exposants: 2.000
Visiteurs: 47.000

Secteurs: sous-traitance, technologie des matières plastiques, caoutchouc, matériaux composites, transformation des métaux, techniques de soudure, outils de découpage et

Messen und Ausstellungen

im September 2004

PREMIERE CLASSE

Messe für Modewaren

3. – 6.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 40 13 74 70

PRET-A-PORTER

3. – 6.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 44 94 70 00

WHO'S NEXT

Internationale Ausstellung für Streetwear und Clubmode

3. – 6.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 40 13 74 74

MAISON & OBJET

Internationale Ausstellung für Innendekoration, Geschenkartikel und Tischdekoration

3. – 7.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 44 29 02 00

MODE CITY

Internationale Fachmesse für Wäsche- und Bademoden

4. – 6.9.2004

Lyon (F)

Tel.: 0033 1 47 56 32 32

MIDEC

Internationale Schuhfachmesse

4. – 6.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 01 44 71 71 71

SPOGA GAFA

Internationale Fachmesse für Sport, Camping, Lifestyle im Garten

5. – 7.9.2004

Köln (D)

Tel.: 0049 221 82 10

SALON

GAUDI BARCELONA

Internationale Modemesse

6. – 10.9.2004

Barcelona (E)

Tel.: 0034 902 23 32 000

MODA IN

Ausstellung für Textilien und Accessoires

8. – 10.9.2004

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 66 10 38 20

INTERNATIONALE HOLZMESSE

Fachmesse für Forst- und Sägewirtschaft, Holzlieferindustrie, Holzproduktehandel und das holzverarbeitende Gewerbe

9. – 12.9.2004

Klagenfurt (A)

Tel.: 0043 463 56 80 00

IBERJOYA

Internationale Ausstellung für Schmuck, Silberwaren und Uhren

9. – 13.9.2004

Madrid (E)

Tel.: 0034 91 72 25 000

INDIGO

Internationale Messe für Design und Gewebe aller Art

11. – 14.9.2004

Brüssel (B)

Tel.: 0033 3 20 63 78 32

EQUIP'MAG

Internationale Messe für Geschäftsausrüstung

13. – 16.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 49 68 51 00

Messen und Ausstellungen

im September 2004

AMB

Internationale Ausstellung für Metallbearbeitung

14. – 18.9.2004

Stuttgart (D)

Tel.: 0049 711 25 890

BIAS

Internationale Automatisierungs-, Instrumentations- und Mikroelektronik-Konferenz und -Ausstellung

14. – 17.9.2004

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 55 18 18 42

FOR ARCH & FOR TECH

Europäische Messe für Architektur und Bauwesen

14. – 18.9.2004

Prag (CZ)

Tel.: 00420 2 22 89 11 11

GDS

Internationale Schuhmesse

16. – 19.9.2004

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 45 60 01

IFMA

Internationale Fahrradmesse

16. – 19.9.2004

Köln (D)

Tel.: 0049 221 82 10

M. SIAD – INTERNATIONAL TRADE FAIR

Handelsmesse für Eurasien und Afrika

16. – 19.9.2004

Istanbul (T)

Tel.: 0090 212 63 04 050

OEKO FOIRE

Umweltmesse

17. – 19.9.2004

Luxemburg (L)

Tel.: 43 90 30

MICAM

Schuhwaren Messe

18. – 21.9.2004

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 43 82 91

MSV

Internationale Maschinenbau-messe

20. – 24.9.2004

Brünn (CZ)

Tel.: 00420 5 411 511 11

MATERIALICA

Internationale Fachmesse für Werkstoffanwendungen, Oberflächen und Product Engineering

21. – 23.9.2004

München (D)

Tel.: 0049 89 32 29 910

MOTEK

Internationale Fachmesse für Montage- und Handhabungstechnik

21. – 24.9.2004

Sinsheim (D)

Tel.: 0049 7025 92 060

POLAGRA-FOOD

Internationale Fachmesse für die Lebensmittelindustrie

21. – 24.9.2004

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 000

d'enlèvement de copeaux, électrotechnique, électronique, techniques de fixation, produits semi-finis.

Les participants auront la possibilité de visiter le salon ainsi que de participer à un «matchmaking» entre des groupes de visiteurs ainsi que des exposants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les visites/matchmaking prévus, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le bon de commande en cochant les foires qui vous intéressent particulièrement.

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale, Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir des informations sur les visites accompagnées/matchmaking suivants:

- | | | |
|--------------------------|---------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> | AMB, Stuttgart (D) | 17-18.09.2004 |
| <input type="checkbox"/> | Security, Essen (D) | 7.10.2004 |
| <input type="checkbox"/> | K, Düsseldorf (D) | 25.10.2004 |
| <input type="checkbox"/> | POLLUTEC, Lyon (F) | 1-2.12.2004 |
| <input type="checkbox"/> | MIDEST, Paris (F) | 8-9.12.2004 |

Chambre de Commerce

Département International – Affaires Européennes

Personnes de contact: Bettina Milewski / Sabrina Sagramola

Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26

E-mail: europe@cc.lu

150 entreprises sri lankaises rencontrent **100 entreprises européennes**

L'Eu-Sri Lanka Partenariat, événement d'opportunités d'affaires dont l'objectif était de développer des relations commerciales entre entreprises européennes et sri lankaises, s'est déroulé les 3 et 4 juin à Colombo.

Les entreprises participant à cette action ont couvert les secteurs de l'agroalimentaire, services liés à l'éducation, loisirs et tourisme, technologie de l'information et électronique, équipement et ingénierie. Environ 150 entreprises sri lankaises ont rencontré une centaine de sociétés européennes.

Lors de l'ouverture du Partenariat le ministre du commerce Jayaraj Fernandopulle a expliqué que l'Union européenne est le plus grand partenaire commercial du Sri Lanka. Les exportations envers l'Union européenne s'élèvent à 30 pour cent tan-

dis que les importations se chiffrent à 60 pour cent. Il a également confirmé que le gouvernement continuera sa politique commerciale libérale. L'accord de libre-échange avec l'Inde représente un autre atout pour faire du commerce avec le Sri Lanka.

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a participé avec 3 entreprises à cette rencontre. INSTAL SA a eu plusieurs demandes pour des saunas et des bains turcs et s'est intéressée à importer des produits sur base d'Aloe Vera. GBN SA, société de conseil, a établi des accords de coopération et agira en tant qu'intermédiaire pour établir des contacts entre entreprises sri lankaises et européennes. Xpectis SA, active dans le secteur informatique, a décelé divers clients intéressés par le développement de logiciel. ■

Messen und Ausstellungen

im September 2004

PREMIERE VISION

Ausstellung für Bekleidungsstoffe

21. – 24.9.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 4 72 60 65 00

ALUMINIUM

Weltmesse und Kongress der Aluminiumindustrie

22. – 24.9.2004

Essen (D)

Tel.: 0049 211 90 19 10

INSTALLDAYS

Fachmesse im Baubereich für Installateure, Facility-Manager und Techniker

22. – 24.9.2004

Brüssel (B)

Tel.: 0032 2 663 14 00

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Er ist zufrieden mit seinem Computerpartner...



www.johanns.info

JOHANN'S
D@TENTECHNIK

Sie suchen...

- ✓ einen zuverlässigen EDV- Partner
- ✓ den schnellsten Problemlöser
- ✓ 24 Stunden Service
- ✓ die besten IT- Produkte

Westpark 9 - 54634 Bitburg - Tel. +49 6561 670444

Union Européenne

Renforcement de la **coopération douanière** entre l'Inde et l'Europe

Un accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle dans le domaine douanier entre l'Inde et la Communauté Européenne a été signé le 29 novembre 2003 à Dehli.

Cet accord porte sur le renforcement de la coopération entre les signataires en vue de simplifier les procédures douanières et de faciliter davantage les échanges commer-

ciaux conformément aux normes internationales.

Il met aussi en place des dispositifs d'assistance mutuelle dans le domaine administratif de manière à permettre l'échange d'informations et la réalisation d'enquêtes pour renforcer la lutte contre la fraude.

La première réunion du nouveau «Comité de Coopération Douanière EC/Inde» est prévue pour la fin juillet.

A cet égard les Services de la Commission veulent savoir si, dans le cadre des relations commerciales avec l'Inde, les opérateurs économiques du Grand-Duché de Luxembourg éprouvent des difficultés en termes d'exportation ou d'importation vers ou de l'Inde.

Les sociétés luxembourgeoises concernées sont priées de contacter directement la: ■

Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union Européenne
75, avenue de Cortenbergh, B-1000 Bruxelles, tél.: +32 2 737 56 16, fax: +32 2 737 56 10,
e-mail: marc.staedtgen@rpue.etat.lu

26 May 2004

Seminar on **Business Opportunities** in Singapore



Numerous parallels are to be drawn between Luxembourg and Singapore: both states are the smallest countries but with the highest GDP per Capita in their respective regions. Because of limited Home-Markets they have export-

oriented economies and because of their strategic geographical locations, both countries play the role of major regional hubs, Singapore for the south-east Asian markets and Luxembourg for the EU markets.

On May 26th 2004, H.E. Professor Walter Woon, Singapore Ambassador to the Benelux and the EC opened the seminar by stating that because of its size, Singapore learned to be efficient. Its multicultural and multinational environment make it easy for the West to meet the East; over 7000 foreign companies have settled in Singapore and 60 % of them have regional-headquarter status. Representatives of the Singapore Economic Development Board (EDB) and of the International Enterprise

Singapore (IES) illustrated present and future economic indicators of south-east Asia's high-tech hub. Hard hit between 1997-2002 by the Asian financial crisis, followed by the global recession and finally SARS, the Tiger Economy Singapore is back on track and will have substantial economic growth rates in the years to come. The Monetary Authority of Singapore (MAS) showed that the 493 financial institutions in Singapore contribute to some 12 % of GDP and that the local authorities do not shy any efforts to promote Singapore as the Financial hub of Asia.

It should further be noted that 4 Luxembourg companies have since many years incorporated companies in Singapore. ■

16 juin 2004

Grand succès pour le **séminaire sur le référencement** des sites web



Avec la multiplication exponentielle des pages sur Internet (plus de 3 milliards recensées aujourd'hui, toutes langues confondues), obtenir une bonne visibilité sur le web constitue aujourd'hui un véritable défi. Voir son site apparaître dans les premières pages de réponses proposées par les moteurs de recherche et, surtout, créer du trafic sur son site en provenance des outils de recherche est un art à part entière.

Dans le cadre des activités de son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, la Chambre de Commerce a organisé un séminaire sur le thème «Comment optimiser son site pour le référencement?» le mercredi 16 juin dernier. Cette manifestation est le fruit d'une demande directement exprimée par les entreprises suite au séminaire «Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives» organisé en mai 2003.

Monsieur Olivier Andrieu, spécialiste international du référencement, est revenu cette année pour approfondir les techniques permettant de voir un site obtenir un bon

positionnement auprès des moteurs de recherche et de générer du trafic. Une lumière toute particulière a été mise sur l'optimisation des «zones chaudes», c'est-à-dire les zones prises en compte par les moteurs de recherche pour référencer (ou non) un site. Sur la toile, des changements permanents de technologies et de méthodes de travail des principaux annuaires et moteurs de recherche en ligne, forcent les concepteurs et/ou gestionnaires de sites à évoluer en parallèle. Pour cela, les conseils avisés de Monsieur Andrieu ont permis aux entreprises présentes de comprendre clairement les orientations à emprunter.

Pour montrer à quel point le sujet abordé est pratique et transposable directement par les entreprises, une partie du séminaire a été consacrée à une «bonne pratique». L'entreprise Luxcontrol, en la personne de Monsieur Sébastien Collot, Assistant IT & Communication, qui avait participé au séminaire en 2003, est venue nous expliquer comment, sur base des conseils et recommandations de Monsieur Andrieu, elle a pu optimiser son référencement et assurer une bonne visibilité à son site web.

Cette année, le séminaire a mobilisé 68 participants venus écouter, mais aussi échanger leurs opinions et expériences. 100 % des entre-



prises présentes (ayant répondu à l'enquête de satisfaction) ont été satisfaites (91,66 % complètement satisfaites et 8,33 % satisfaites). De nombreuses propositions de thèmes pour les manifestations à venir ont été avancées par les participants aux séminaires. ■

Pour de plus amples informations sur le séminaire:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg,
Département International,
Euro Info Centre –
Luxembourg PME/PMI,
M. François Nénon,
L-2981 Luxembourg,
tél.: 42 39 39-333,
fax: 43 83 26,
e-mail: eic@cc.lu

Iddien fir äere Succès

www.**BRAND**-ladenbau.lu

5365 Munsbach
Tél. 31 28 85

Union européenne

Entrée en vigueur de **l'accord d'association** entre l'Union européenne et l'Égypte

Le 1^{er} juin 2004 est entré en vigueur l'accord d'association signé le 25 juin 2001 entre l'Union européenne et l'Égypte conformément au processus de Barcelone de 1995.

Lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone, il a été décidé d'agir en conséquence à travers un partenariat global pour faire de la Méditerranée «un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité, d'un partenariat économique et financier et d'un partenariat social, culturel et humain». Il a été prévu que ce partenariat global prendrait en considération à la fois les aspects politique et sécuritaire, social et économique. Le but ultime

est la mise en place d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne d'ici 2010.

Dans cette perspective, l'Union européenne a choisi de conclure des accords d'association avec chaque Etat du bassin méditerranéen souhaitant développer de manière bilatérale ses relations avec l'Europe. Il a ainsi semblé naturel qu'un tel accord soit appliqué entre l'Union et l'Égypte, les rapports commerciaux entre ces deux parties étant importants: l'Union européenne est le premier partenaire commercial de l'Égypte, avec 36 % d'importations égyptiennes et 35 % d'exportations de l'Égypte vers le marché européen. Les importations européennes en provenance de ce pays portent essentiellement sur l'énergie, le tex-

tile, les produits agricoles et les produits chimiques.

Cet accord doit, en outre, porter sur une libéralisation mutuelle des droits de douane, la suppression des restrictions quantitatives et des mesures équivalentes. En matière industrielle, l'Égypte devrait éliminer les droits d'importation des composants, des biens d'équipement et des matières premières s'avérant nécessaires à la modernisation de son industrie, ainsi que des biens de consommation intermédiaire.

Il est également prévu à terme une libéralisation des marchés publics, et des améliorations sur divers sujets tels que le droit d'établissement, les mouvements de capitaux et le rapprochement des législations relatives à la concurrence. ■

UE/Russie

Conflit sur le certificat communautaire unique pour les exportations de produits animaliers

Le 1^{er} juin 2004, la Russie a suspendu toutes ses importations européennes de viande et produits animaliers, en particulier de volailles, de viandes bovine et porcine (les exportations européennes vers la Russie représentent 1,3 milliards d'euros). Par cette action,

elle remet en cause le système des certificats sanitaires et vétérinaires nationaux. En effet, la Russie exige que l'Union européenne adopte un certificat communautaire unique de conformité sanitaire, ce qui est catégoriquement refusé par la Commission européenne. Néanmoins, après

des discussions et des négociations, la Russie a accepté de reprendre les importations dès le 4 juin, mais maintient ses exigences d'un tel certificat au plus tard le 1^{er} octobre 2004. La Commission a, quant à elle, accepté de continuer de discuter sur les aspects techniques des cer-

tificats. Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a rappelé au Premier ministre russe Mikhaïl Fradkov que la crainte en matière de sécurité sanitaire liée à l'adhésion de dix nouveaux Etats membres ne remettait pas en cause la qualité et la sécurité des produits

exportés. Bien que chaque Etat membre délivre son propre certificat national, il répond à des critères harmonisés garantissant une sécurité alimentaire élevée dans les 25 Etats membres. Néanmoins, la Commission envisage de donner des garanties complémentaires à la Russie si

cela s'avère nécessaire. La Commission a également souligné que les certificats nationaux provenant des Etats membres pour les exportations de viande sont en conformité avec les règles de l'OMC, organisation dont la Russie souhaite devenir membre. ■

Elargissement

La Croatie **officiellement candidate** à l'adhésion à l'Union européenne



Lors du sommet européen qui s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 juin derniers, les 25 chefs d'Etat de l'Union européenne ont décidé d'attribuer à la Croatie le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Le Conseil européen a décidé de convoquer une conférence intergouvernementale bilatérale avec la

Croatie au début de l'année 2005 afin d'entamer les négociations. Un cadre général de celles-ci devra être mis en place auparavant.

Des efforts supplémentaires restent cependant à faire pour cette ancienne république yougoslave devenue indépendante en 1991. Les domaines des droits des minorités, du retour des réfugiés, de la réforme

du système judiciaire, de la coopération régionale et de la lutte contre la corruption restent préoccupants dans ce pays qui compte 4,4 millions d'habitants.

La Croatie s'ajoute donc à la liste des pays candidats à l'adhésion qui comporte déjà la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Pour ces deux premiers, l'adhésion est prévue pour 2007. ■

Portrait

Cámara Belumex: Belgian-Luxembourgian-Mexican Chamber of Commerce in Mexico

Set up in 1919, the Belgian-Luxembourgian-Mexican Chamber of Commerce and Industry, developed into an organization whose aim is to promote commercial, industrial, financial and cultural links and understanding between Mexico and the Belgian-Luxembourg Economic Union (B.L.E.U.). The Chamber has strong links with Belgian and Luxembourg

business associations and governmental departments and maintains also close contacts with the European Union on matters affecting the Community's trade with Mexico. Belumex is a member of the National Federation of Belgian Chambers of Commerce and Industry. The Chamber also works in close cooperation with numerous Mexican official and business organizations, Mexican feder-

ations of Chambers of Commerce and Industry.

The Chamber has nearly 100 members: Belgian and/or Luxembourgish companies established in Mexico and Mexican companies having commercial relationship with Belgium and Luxembourg (sectors: banks, pharmaceutical, food, construction, services, etc.), legal practice, accountants, customs agents, etc.



The Chamber organizes commercial and economic events that enable the Belgian and Luxembourgish companies to establish new contacts. These events are an opportunity for businessmen of the B.L.E.U. to establish regular business contacts with Mexico. The Chamber furthermore regularly organized conferences during which personalities inform the participants about recent developments and about specific themes.

The Chamber is also publishing a Magazine Infolash. Its objectives are informing the Mexican businessmen on the most important fields of activity of the B.L.E.U. and presenting the European readers a detailed approach of the economic development and evolution of Mexico.

Since January 2003 the Chamber is organizing – together with the Chambers of the other European countries – a on a regular basis breakfast-meetings with important businessmen and politicians. Further, since the 9th of May of 2003 Belumex started also editing a new magazine: Euronegocios; Cooperación Mexico-Europa.

■ Objectives

The Chamber has as objective to promote and improve the growth of contacts, business relationships, import and export between Belgium and Luxembourg on the one and Mexico on the other hand.

The Chamber is a non-profit organization specialized in services towards its objective. It offers all kind of information and cooperation to Belgian, Luxembourgish and Mexican companies for a low price.

The Chamber cooperates in the organization of commercial events organized by the Belgian and/or Luxembourgish government in Mexico.

■ Services

The Belumex helps Belgian and Luxembourgish companies that are looking for a distributor or manufacturer for their products in the Mexican market. At the other hand the chamber also has the skills and contacts to help companies looking for suppliers, products, etc.

The Chamber also dedicates its time towards market studies and the construction of data bases of potential partners within Mexico in order to respond quickly on any question for any Belgian or Luxembourgish company.

The Chamber offers on the same time a personalized representation in fairs and business meetings. Afterwards it screens all the contacts, does the follow-up and sends the represented company a full report of the work done. The Chamber offers this at a low cost (€ 500).

The Chamber publishes also business offers and publicity in its website and infol@sh, its monthly online magazine, which is sent to its members, people or companies inscribed for the magazine, and the other Chambers of Commerce of countries part of the European Union.

The Chamber rents its office space to Belgian and Luxembourgish companies for their business meetings in Mexico. The Chamber rents its office also as a legal address to Belgian and Luxembourgish companies that could have the need for. These contracts are legal as far as the time range is not larger than 1st year. The cost is equal to a membership (€ 550).

■ Future programs

The Chamber will organize and participate in the following events during 2004:

- September 2003; Mission of Flanders in combination with the participation in Enviro Pro, probably headed by the Flemish Minister of Foreign Trade.
- Participation in the organization of the breakfast- and lunch-meeting and of a congress.
- Participation in fairs with a proper stand representing Belgian and/or Luxembourgish companies:
- March 2004, Exintex; international textile and equipment fair
- April 2004, Mexico City Fair; international fair for Mexico City based companies
- June 2004, AMPIMM; international furniture and equipment fair.
- June 2004, Expo Pack; international packaging fair.
- September 2004, México Textil; international textile and confederation fair.
- September 2004, Enviro Pro; international environmental fair.

The Chamber will organize a tour through Belgium visiting the most important local Chambers of Commerce to promote Mexico as a interesting country for direct investment. On the same time the Chamber will promote some typical Mexican products, which still don't count with a distributor in Belgium and/or Luxemburg. ■

For further information,
please contact:

Cámara de Comercio Belumex, A.C.
Flores 39 Piso 6
Colonia Juárez • 06600 Mexico, D.F.
Tel.: +52 55 5207 6586
Fax: +52 55 5533 5236
www.belumex.com
Danny Pluym President
dannypluym@mexis.com
Frederik Verkinderen Director
verkinderen@belumex.com

The International Department will present in the following MERKUR publications, the various bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and representing Luxembourg and/or Belgium business interest in foreign countries. Should you conclude that any of the presented Chambers covers a territory of particular interest to you, we kindly ask you to contact the person of contact of the respective Chamber or contact Mrs. Viviane Hoor by phone 42 39 39-315, fax 43 83 26 or e-mail viviane.hoor@cc.lu.

2 juin 2004

Le Ministre des Affaires étrangères de la **République de Moldavie** en visite à la Chambre de Commerce



Le 2 juin 2004, Monsieur Andrei Stratan, Ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, a visité le Grand-Duché de Luxembourg. En marge de sa visite de travail au Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec Monsieur Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce. Lors de cet entretien Monsieur Stratan a mis en évidence les relations économiques existant entre son pays et le Grand-Duché de Luxembourg.

Ayant l'objectif de réaliser une intégration européenne totale en suivant le même chemin que les 10 nouveaux Etats membres de l'UE, Monsieur Stratan souhaite encore intensifier les contacts économiques et commerciaux avec les pays de l'Europe occidentale, y inclus avec le Luxembourg.

Dans ce but de nombreuses privatisations sont en cours et des accords de libre-échange ont été signés.

Pour la majorité des personnes en Europe de l'Ouest, la République de Moldavie est encore inconnue. Pays de 4,4 millions d'habitants répartis sur 33.700 km², la Moldavie se situe entre la Roumanie et l'Ukraine. La capitale Chisinau compte 750.000 habitants, ce qui représente environ 17 % de la population totale. Avec plus de 54 % de la population vivant dans les campagnes la Moldavie peut être considérée comme un pays rural.

Après la dislocation de l'URSS, la République de Moldavie a déclaré son indépendance le 27 août 1991. Région dominée par la population russophone, la Transnistrie existe actuellement comme entité quasi indépen-

dante sur le territoire moldave mais son statut n'est pas encore réglé.

Les élections législatives du 25 février 2001 ont donné le parti communiste moldave (PCM) comme grand gagnant et depuis le 4 avril 2001, le leader du PCM, Monsieur Vladimir Voronine, est le Président de la République.

La Moldavie est le pays le plus pauvre d'Europe. Une croissance de plus de 6 % en 2003 et un taux de chômage relativement faible (6,8 % en 2002) n'empêchent pas plus de 80 % de la population de vivre sous le seuil de pauvreté. La dépendance vis-à-vis de la Russie et l'instabilité due au conflit en Transnistrie ne font qu'accroître les difficultés du pays. Les produits agricoles et le textile constituent les principaux produits d'exportation. ■

En marge de sa visite de travail au Luxembourg, M. Andrei Stratan, Ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, sur les relations économiques entre la Moldavie et le Luxembourg.

2 juin 2004

Futurallia Poitiers 2004: Les entreprises luxembourgeoises passent à table!



Les 3 et 4 juin 2004, les entreprises luxembourgeoises ont pris place aux tables de rendez-vous de la 9^e édition du salon Futurallia. Après un passage à Québec en mai 2003, le forum international du partenariat d'entreprise a retrouvé son point de départ: Poitiers, France.

Le concept du salon est simple: sur le site du Futuroscope, près de Poitiers, à mi-chemin entre Paris et Bordeaux, pendant 2 jours, FUTURALLIA permet à ses participants d'avoir 12 rendez-vous par jour confidentiels avec les décideurs de leur choix et dans des conditions optimales de travail. Les participants, ayant la possibilité au préalable de choisir leurs interlocuteurs, se retrouvent autour d'une table avec un challenge à relever: mettre à profit les 30 minutes que dure chaque rendez-

vous pour trouver un partenariat avec l'entreprise rencontrée. Le tout dans un souci de précision, de rapidité et d'efficacité.

Au cours de ces deux jours, la «machine Futurallia» a fait son œuvre: pas moins de 30 pays représentés par 1.000 participants dont 650 entrepreneurs avec planning de rendez-vous pour un total cumulé de 7.000 rendez-vous effectués autour des secteurs suivants:

- Agriculture, agroalimentaire
- Bâtiment et travaux publics
- Biotechnologies
- Chimie, plasturgie et nouveaux matériaux
- Electronique, optique
- Environnement
- Habitat, bois
- Industries mécaniques et métallurgiques
- Imprimerie, édition
- Santé, santé animale, cosmétologie
- Technologies de l'information et de la communication
- Textile et habillement
- Transports.

Les 9 participants des 8 entreprises luxembourgeoises ont noué en totalité plus de 110 contacts planifiés ainsi que de nombreux rendez-vous informels avec des sociétés étrangères sur le stand assuré par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre et lors des nombreuses activités proposées en marge du Forum.

PARTICIPANTS LUXEMBOURGEOIS

Confiddata S.A.

Le Comitium International S.A.

Lorber S.A.

Luxcontrol S.A./Agence LC Consult

Pro-fit S.A.

Rovi-Techlux S.A.

Sekoya Decors S.à r.l.

Veda Consult S.A.



Pour de plus amples informations sur le salon «Futurallia Poitiers 2004»:
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Département International,
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, L-2981 Luxembourg,
M. François Nénon, tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu

paperJam³

Média stimulateur de réactivité

Economie

Finances

Who's who

Qui doit «piloter» **formation**



le système de l'entreprise?



Les mutations techniques, l'internationalisation des marchés, les évolutions socioculturelles conduisent les entreprises à se modifier en permanence. Les changements décidés dans l'entreprise comportent de nombreuses composantes: économiques, techniques, organisationnelles, humaines. Aussi est-il nécessaire de les aborder avec des approches globales. D'autre part, la dimension humaine des changements ne peut plus être ignorée. En effet, tout projet d'évolution de l'entreprise (introduction d'une nouvelle technique, réorientation commerciale, modification des valeurs...) pose le problème de l'adaptabilité des hommes qui la composent, donc implique une réflexion sur la faisabilité du projet

Pour obtenir une véritable intégration de la formation dans la stratégie de l'entreprise, il est nécessaire de faire piloter¹ ce système par quelques stratèges de l'entreprise, c'est-à-dire par l'encadrement supérieur et de mettre en place un «réseau» pour l'application de la politique formation et des orientations définies par ces stratèges.

et, s'il est maintenu, impose bien souvent le recours à la formation.

Lorsque l'entreprise définit sa stratégie, elle prévoit des modifications de plusieurs de ses systèmes internes. Elle doit envisager, en parallèle, les évolutions de ses ressources humaines et intégrer, dans ses plans stratégiques, la formation comme moyen d'adaptation de sa main-d'œuvre. Tout projet important nécessite, pour sa conception et sa réalisation, l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire dans laquelle le responsable formation trouve sa place, car il est celui qui fera prendre en compte, par ses collègues, les aspects socio-organisationnels des mutations de l'entreprise.

Intégrer la formation dans la stratégie de l'entreprise, c'est donc tout

NOTES

¹ La fonction de pilotage maintient le système en adéquation avec l'environnement; elle anticipe (rôle de prévention), elle structure (pour optimiser compétences et coûts), elle organise (pour assurer la meilleure performance du système), elle anime l'ensemble en assurant la convergence des buts avec ceux de l'entreprise et la cohérence de fonctionnement avec les autres systèmes; la fonction de pilotage peut être assurée par une ou plusieurs personnes.



d'abord impliquer son «pilote» dans les changements majeurs de l'organisation. C'est faire en sorte que les décideurs des stratégies et ceux des grandes options sur la formation ne fassent qu'un. Or, le responsable formation ne dispose pas toujours d'une position ou d'un statut lui permettant d'intervenir sur les stratégies. Des problèmes se posent lorsque le spécialiste formation est trop éloigné des instances de décisions, soit par sa position dans la structure, soit par une défaillance de sa hiérarchie de rattachement. Dans de telles conditions, le système formation ne peut jouer un rôle efficace et on ne peut parler d'une réelle intégration de la formation dans la stratégie de l'entreprise.

Lorsque le responsable formation souhaite jouer un rôle efficace dans son organisation et qu'il constate:

- soit que le pilotage de la formation est assuré par le directeur général qui, insensible aux problèmes humains, n'accepte pas l'intégration de la variable humaine dans les projets, même si plusieurs de ses directeurs la réclament,
- soit que son «patron», le directeur des ressources humaines (ou assimilé), joue le rôle de pilote de la formation et que par incompetence, par manque de conviction ou par mésentente avec ses collègues directeurs, la dimension humaine des plans stratégiques n'est pas prise en compte,
- soit que tout en étant le pilote de la formation, il est «mis à l'écart» des projets stratégiques,

il s'interroge sur la réalité de l'intégration du système qu'il anime et il cherche les moyens d'associer plus étroitement la formation à la marche de son entreprise.

En dehors de la solution, simple mais pas toujours réaliste, qui consiste à se faire nommer directeur de la formation, rattaché au directeur général, quelle structure de pilotage peut être proposée à la direction de l'entreprise? Quelles sont les pilotes possibles pour le système formation qui soient suffisamment proches des décisions stratégiques?

- Le directeur général lui-même: la formule, envisageable dans les PME, n'est pas toujours réaliste pour des organisations plus vastes. De plus si le titulaire n'est pas sensible à l'importance des aspects humains dans la gestion d'un changement, et s'il n'écoute pas les spécialistes de la DRH, il vaut mieux éviter cette solution.
- Le DRH: c'est la formule la plus répandue, mais pas toujours la plus efficace. Elle exige la compétence du titulaire et sa bonne intégration dans l'équipe de direction: est-il perçu par les autres directeurs comme un allié, un prestataire de services de qualité ou comme un «perturbateur» se préoccupant essentiellement de la politique sociale, un gardien des règles sociales oubliant son rôle de gestionnaire des ressources humaines?
- Le responsable formation: si celui-ci participe au comité de direction ou s'il est systématiquement invité pour l'étude de tous les projets stratégiques de l'entreprise. Cette solution présente toutefois deux inconvénients: le pilotage repose sur une seule personne et il s'agit d'un fonctionnel.
- Le comité de direction: il s'agit certainement de la meilleure formule, malheureusement les directeurs généraux acceptent rarement que leur comité consacre tout le temps nécessaire au

pilotage de la formation. Cette solution présente l'avantage, sur les trois précédentes, d'impliquer un plus grand nombre de personnes et surtout l'ensemble des stratèges, ce qui augmente les chances de trouver des acteurs compétents au niveau de la gestion du changement.

- Un groupe pilote formation, constitué spécialement à cet effet: chaque direction y est représentée, soit par son directeur, soit par un responsable de département (collaborateur direct du directeur et désigné par lui avec plein pouvoir). Cette formule présente un certain nombre d'avantages; elle décentralise la responsabilité du pilotage, elle fait prendre les décisions par les opérationnels proches des stratégies, elle permet de choisir ses membres parmi les managers les plus aptes à prendre en compte la dimension humaine des projets, enfin elle offre la possibilité de ne mettre en jeu que des volontaires.

Cette dernière formule est certainement la plus réaliste et la plus efficace. Compte tenu des avantages qu'elle présente, c'est celle que nous conseillons. L'entreprise qui laisse le pilotage de son système formation entre les mains des fonctionnels de sa DRH, se place bien souvent dans une situation qui interdit une véritable intégration de la formation dans sa stratégie. Intégrer la formation dans la stratégie de l'entreprise, c'est confier son pilotage à des stratèges, mais c'est aussi décentraliser ses autres fonctions de régulation et de réalisation et mettre en place un véritable réseau d'acteurs. Nous reviendrons sur ce réseau dans d'autres articles.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■



PROGRAMME DE FORMATION 2004

INTITULÉ **DATES** **HORAIRE** **PRIX**

SÉMINAIRES

MANAGEMENT DES COMPÉTENCES⁽¹⁾

				1.950,00 €
<i>Cycle entier</i>				
MODULE 1:	La mobilité et la gestion des carrières	23,24/09/2004 25/09/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 2:	La politique de formation	7,8/10/2004 9/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 3:	La culture et les comportements dans l'entreprise	21,22/10/2004 23/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
Coaching collectif (cycle entier uniquement)		23/10/2004	14.00 - 18.00	
MODULE 4:	La politique de communication et le pilotage du changement	11,12/11/2004 13/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 5:	Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	25,26/11/2004 27/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
Coaching individualisé (cycle entier uniquement)		3/12/2004	08.30 - 12.30	

MANAGEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS⁽²⁾

				1.400,00 €
<i>Cycle entier</i>				
MODULE 1:	Le manager dans le contexte de son entreprise	30/09 et 1/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
MODULE 2:	Le management opérationnel: entretien et conduite de réunion	21,22/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif		23/10/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 3:	La mobilisation des énergies	18,19/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif		20/11/2004	08.30 - 12.30	
MODULE 4:	Le change management	2,3/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif		4/12/2004	08.30 - 12.30	

MANAGEMENT DE LA FONCTION FORMATION EN ENTREPRISE⁽³⁾

				550,00 €
<i>Cycle entier</i>				
MODULE 1:	Mobilisation de l'encadrement, avec quel système formation et pour quelle politique?	7,8/10/2004 9/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 09.00 - 12.30 et 14.00 - 16.00	150,00 €
MODULE 2:	Identification et analyse des besoins en formation	11,12/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €
MODULE 3:	Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	25,26/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €
MODULE 4:	Evaluer la formation et ses effets	9,10/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €

LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU LUXEMBOURG⁽³⁾

				500,00 €
<i>Cycle entier</i>				
MODULE 1:	Les établissements classés	23, 28/09/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150,00 €
MODULE 2:	Les déchets et les sols contaminés	14,19/10/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150,00 €
MODULE 3:	L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	11,16/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	150,00 €
MODULE 4:	La protection de l'eau et les substances dangereuses	09/12/2004 14/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30 08.30 - 12.30	150,00 €

(1) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription par module ou pour le cycle entier (2) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription uniquement pour le cycle entier (3) Inscription par module ou pour le cycle entier

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

■ ■ ■ **Locaux:**

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

■ **Adresse postale:**

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

Session 2003/2004: 791 lauréats diplômés



791 lauréats ont récemment reçu leurs certificats de réussite pour avoir participé aux cours de formation organisés par la Chambre de Commerce au 1er semestre 2004.

Le mercredi, 30 juin 2004 a eu lieu la remise de diplômes des cours des fiscalité. Sur les 329 inscrits aux 2 cours de fiscalité, 274 ont participé à l'examen dont 220 avec succès.

Le mardi, 6 juillet 2004 a eu lieu la remise de diplômes des cours

du soir. Au total, 1.034 personnes s'étaient inscrites au différents cours proposés (comptabilité commerciale, aspects fiscaux de la comptabilité, comptabilité et fiscalité des salaires et traitements, gestion et calcul des salaires, cours récapitulatif des langues anglaise et française, correspondance commerciale française, gestion stratégique et technique de Marketing-Management, droit commercial, administration et gestion des ressources humaines,

droit du travail). 340 inscrits ont participé aux examens et 292 les ont passés avec succès.

La remise de diplômes des cours de formation accélérée pour futurs commerçants, cafetiers et transporteurs, a eu lieu le jeudi, 8 juillet 2004. Sur les 448 personnes inscrites aux 3 cours de formation accélérée, 370 ont participé aux examens et 279 les ont réussis.



LA BONNE MARCHE DE TOUTE ENTREPRISE, C'EST L'ÉQUILIBRE SOLIDE ENTRE TOUTES LES DÉCISIONS

Une formation proposée par l'**Institut de Formation de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers** en collaboration avec leurs partenaires académiques

HEC Liège et l'Institut Universitaire International Luxembourg

PROGRAMME 2004 / 2005

DEMANDEZ LA PLAQUETTE
AUPRÈS DE L'IFCC

PROGRAMME	DATE	JOUR	HORAIRE
KICK-OFF	2/10/2004	Samedi	10.00 – 12.00 heures
MODULE 1			
Le diagnostic stratégique de l'entreprise	21/10/2004	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le diagnostic stratégique de l'entreprise	22/10/2004	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 2			
Le management stratégique de l'entreprise	12/11/2004	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le management stratégique de l'entreprise	13/11/2004	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 3			
Le marketing d'entreprise et l'approche client	2/12/2004	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le marketing d'entreprise et l'approche client	3/12/2004	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le marketing d'entreprise et l'approche client	4/12/2004	Samedi	9.00 – 12.30 heures
MODULE 4			
L'analyse comptable et la gestion financière	27/01/2005	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	28/01/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	18/02/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	19/02/2005	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 5			
Le leadership et les techniques managériales	17/03/2005	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le leadership et les techniques managériales	18/03/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 6			
Les outils de la gestion des ressources humaines	22/04/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Les outils de la gestion des ressources humaines	23/04/2005	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 7			
Les systèmes d'information et l'e-Business	26/05/2005	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Les systèmes d'information et l'e-Business	27/05/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 8			
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	2/06/2005	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	3/06/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	4/06/2005	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
Soutenance du mémoire professionnel ⁽¹⁾	7/07/2005	Judi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Soutenance du mémoire professionnel ⁽¹⁾	8/07/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures

⁽¹⁾La durée de la soutenance est limitée à 1 heure, la date et l'horaire seront définis avec le candidat

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

I F C C
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

**CHAMBRE DES
MÉTIERES**
UNION OUVRIÈRE DE LUXEMBOURG

HEC
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES · LIÈGE

**INSTITUT UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL
LUXEMBOURG**

1,2,3, GO a décerné à 18 projets

Le réseau interrégional d'entrepreneurs 1, 2, 3, GO organisé par Business Initiative et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région a décerné dix-huit prix aux meilleurs plans d'affaires de la Grande Région (Sarre/Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine et Belgique francophone). Pour la première fois cette année, 1, 2, 3, GO a attribué un prix spécial «Créatrice d'entreprise».



Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg, a eu l'honneur de remettre un prix à quatre lauréats luxembourgeois. Le projet luxembourgeois «Weltec» a remporté le 4^e prix et a empoché 5.000 euros (premier projet luxembourgeois dans le classement). Le projet luxembourgeois «My Starter» s'est classé 8^e et a reçu 2.000 euros. Le 9^e prix a été attribué au projet luxembourgeois «Re-Light» et a reçu 2.000 euros. Le prix spécial «Créatrice d'entreprise» a été attribué au projet luxembourgeois DALITEC. Son prix a été remis par M. Pierre Wagner de Interfiduciaire.

La lauréate a remporté 10 heures de comptabilité et fiscalité offertes par Interfiduciaire.

210 projets avaient proposé leur candidature au parcours 2003/2004. Ils ont travaillé pendant quelque 9 mois avec les 250 coaches du réseau pour transformer leurs idées de création d'entreprise en de très bons business plans. 61 candidats sont restés en compétition.

La remise de prix s'est déroulée ce 28 juin au Musée des Beaux-Arts à Nancy en Lorraine et a réuni un large public de plus de 200 personnes impliquées dans le développement de projets innovants et à fort potentiel économique. Monsieur François Pélissier, Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, a prononcé le mot de bienvenue. Il a apporté son soutien à 1, 2, 3, GO, une initiative porteuse de développement économique en Grande Région. Monsieur Jean-Pierre Carolus, Président de la Chambre de Commerce et d'Indus-

trie de Meurthe-et-Moselle a pris la parole pour souligner toute l'originalité de la démarche interrégionale d'1, 2, 3, GO et sa complémentarité des actions régionales. Un premier bilan de la coopération interrégionale entre 1, 2, 3, GO et les Chambres de Commerce de la Grande Région a été communiqué par M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce de Luxembourg. En effet, depuis l'accord de coopération signé fin 2003, cette dernière héberge la cellule de coordination d'1, 2, 3, GO chargée d'organiser les actions entre les CCI de la Grande Région. Elle centralise également toutes les actions de communication en Grande Région. Les activités menées par 1, 2, 3, GO pour l'édition qui s'achève ont été détaillées par Rachel Gaessler, coordinatrice interrégionale 1, 2, 3, Go.

Plusieurs surprises attendaient les invités. Un court-métrage retraçant les meilleurs moments d'1, 2, 3, GO a été diffusé. Le public a pu

51.000 € en cash

de création d'entreprise

apprécier les images commentées de la remise de prix de l'édition 2003 et celles des deux premières rencontres interrégionales de l'édition 2004. La première avait eu lieu au Grand-Duché de Luxembourg le 19 février et avait rassemblé coaches et porteurs de projets. Une deuxième manifestation interrégionale s'était déroulée au mois de mai en Belgique. Elle avait pour objectif de permettre aux porteurs d'un projet de création d'entreprise de finaliser leur plan d'affaires au cours d'entretiens individuels avec des coaches spécialisés.

Autre fait marquant de la soirée: le témoignage de Monsieur François Cuny, ex-lauréat du parcours interrégional de plans d'affaires 1, 2, 3, GO. Ce dernier est aujourd'hui à la tête de «VSP-Technology», une entreprise en pleine expansion. Créée en décembre 2001, elle compte actuellement une douzaine d'employés. Monsieur Cuny a exposé devant une assemblée attentive les activités de sa société qui propose des solutions logicielles pour la visualisation en 3D.

Puis le moment tant attendu d'annoncer le nom des gagnants est venu. Au cours de la soirée, les sponsors d'1, 2, 3, GO ont récompensé 15 porteurs de projets «innovants» et 3 projets à fort potentiel économique, par des prix allant de 10.000 à 1.000 €. Tous ont obtenu plus de 70 % des points du jury et aucune cote d'exclusion. Le premier prix est allé à «Optonic» (FR), suivi de «Tech-

nolia» (FR), «Web Shop für Anwaltskanzleien» qui propose des conseils juridiques payants en ligne (DE), «Weltec» (LU), «X-taitment» (DE), «Drilltherm» (DE), «Leonardo i-building Solutions» (BE), «My Starter» (LU), Re-Light (LU), «Neuro Engineering» (BE), «Nexphasis» (FR), «Madinrieu» (FR), «Odorless» (BE), «ADP» Arbiorix (BE) et «Think Orange» (DE). Dans la catégorie des projets dits «à fort potentiel économique», deux projets ont été récompensés: «Paradis des Petits» (FR) et «Crophia» (BE). Le prix spécial «Créatrice d'entreprise» a été attribué à Dalitec (LU), une jeune société spécialisée en communication événementielle et dirigée par une femme, Véronique Danèse.

Les idées de création d'entreprise gagnantes de cette quatrième étape couvrent des secteurs d'activités variés tels que: l'acoustique, les services, les technologies de la communication, l'informatique, l'industrie, la chimie, le biomédical, le juridique, la logistique, la géothermie, les technologies environnementales et la bio-informatique.

Dès la rentrée, les lauréats auront la possibilité de présenter leurs plans d'affaires finalisés auprès d'une plate-forme de financement, organisée par 1, 2, 3, GO. Les projets seront présentés à un groupe d'investisseurs. Puis porteurs de projets et investisseurs auront l'occasion d'échanger leurs points de vue sur un éventuel partenariat.

La cérémonie de remise des prix s'est clôturée dans la détente et la

bonne humeur. Les lauréats, armés de leurs plans d'affaires et proches de la concrétisation de leurs projets se sont retrouvés autour d'un buffet, entourés de tous les participants. Une occasion supplémentaire de renforcer les liens entre les membres du réseau et d'échanger les derniers conseils utiles avant de franchir le pas.

Créée en avril 2000, Business Initiative et son réseau 1, 2, 3, GO ont su promouvoir l'esprit d'entreprise en Grande Région. 227 projets ont été reçus pour l'édition 2004, dont 104 pour la Belgique, 54 pour le Luxembourg, 37 pour la Sarre et Trèves et 32 pour la Lorraine. 114 d'entre eux ont été acceptés, dont 49 pour la Belgique, 23 pour le Luxembourg, 20 pour l'Allemagne et 22 pour la Lorraine. Tous ont pu ainsi bénéficier de l'aide apportée par le réseau interrégional. Le bilan de ces quatre années est éloquent: la barre des 1.000 projets reçus vient d'être franchie. Des experts, toujours plus nombreux, ont rejoint le réseau interrégional 1, 2, 3, GO pour atteindre le chiffre de 250 coaches. Près de 120 entreprises, accompagnées par 1, 2, 3, GO ont vu le jour et bientôt 500 emplois auront été créés. Ces jeunes pousses ont généré un chiffre d'affaires global de 32 millions d'€. ■

Pour plus d'informations:
www.123go-networking.org

Nouveaux appels à propositions du 6^e PCRD



Le lancement par la Commission européenne de nouveaux appels à propositions offre des opportunités supplémentaires aux organismes publics et privés de

faire cofinancer leurs projets transnationaux de recherche.

Les thématiques visées par ces appels concernent entre autres:

- Life sciences, genomics and biotechnology for health (jusqu'à 540 millions EUR);
- Information society technologies (jusqu'à 180 millions EUR);
- Nanotechnologies and nanosciences, knowledge-based multi-functional materials and new production processes and devices (jusqu'à 180 millions EUR);

- Aeronautics and space (66,9 millions EUR);
- Sustainable development, global change and ecosystems (205 millions EUR).

Retrouvez sur www.innovation.public.lu > Appels > 6^e PCRD les appels à propositions publiés depuis le début du programme répertoriés selon les thématiques de recherche ainsi que des liens vers les documents officiels publiés par la Commission européenne. ■

Pour en savoir plus: M. Jean Michel LUDWIG, Luxinnovation, tél.: 43 62 63-1, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Centre de Recherche Public Henri Tudor

Signature d'une convention de collaboration entre trois acteurs régionaux de l'innovation

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor (à travers son réseau SPIRAL) vient d'annoncer la signature d'une convention de collaboration avec deux acteurs majeurs de l'innovation de la Grande Région: le CRITT-TTI de Metz (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie en Télécommunication et Technologies de l'Information) et l'Infopôle de Namur (Réseau de partenaires

pour les systèmes d'information et de communication de Wallonie).

L'objectif de ce partenariat est d'enrichir l'offre de services en direction des entreprises des trois régions: accès à une base commune d'appels d'offres et d'appels à partenaires, annuaire commun des membres, calendrier des manifestations dans le domaine des technologies de l'information, etc. Les entreprises membres d'une des entités pourront

également être connectées à des initiatives de RDI en cours de montage dans la zone couverte par l'ensemble des trois réseaux. Un accès prioritaire aux résultats de projets de recherche sera également bientôt mis en place.

Les mois à venir verront ainsi s'enrichir le bouquet de services offerts aux membres de chacun des réseaux concernés par l'accord qui vient d'être signé. ■

Pour toute information complémentaire sur le réseau SPIRAL et sur la convention de collaboration: M. Jean-Pol Michel, Directeur du Centre d'Innovation par les Technologies de l'Information (CITI) du CRP Henri Tudor, jean-pol.michel@tudor.lu, tél.: +352 42 59 91-1, fax: +352 42 59 91-777, www.citi.tudor.lu

10 juin 2004

6 projets primés au **3^e forum des mini-entreprises** et de l'esprit d'initiative

Pour la 3^e fois, le forum a donné aux jeunes mini-entrepreneurs luxembourgeois l'occasion de se rencontrer, de présenter leur mini-entreprise, d'exposer leurs produits ou prestations de service et de dialoguer avec des représentants des mondes politique et professionnel.

En présence de Mme Anne Brasseur, Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, un jury d'experts composé de dirigeants d'entreprises et de professeurs de l'enseignement

secondaire a évalué sous différents angles les 12 projets soumis et attribué des prix aux meilleurs d'entre eux.

Mini-entreprises primées:

- Top Label Design (meilleure gestion financière)
- Just 4 Fun (meilleure stratégie et action commerciale)
- Mini-Farmers (meilleure présentation)
- Creolux (meilleur produit et meilleur stand)
- Saisonnière (meilleur dossier)
- Sirius (prix d'encouragement)

L'objectif pédagogique de ce forum consistait à stimuler l'émergence d'une culture entrepreneuriale auprès des jeunes, élèves et étudiants, et à rapprocher l'enseignement des besoins de la réalité économique en incitant les jeunes lycéens à la création de projets ayant une valeur économique concrète.

Tout en découvrant l'utilité d'un tel projet, les jeunes apprennent également à être compétitifs et inventifs; ils se voient ainsi directement confrontés à la culture entrepreneuriale. ■

10 juin 2004

Luxinnovation beteiligt sich am Arbeitskreis **DESIGNinFORM** im Euro Info Centre Trier

Design spielt in globalen Märkten eine zunehmend wichtige Rolle. Bei einer Vielzahl vergleichbarer Produkte ist es oftmals das Design, das letztendlich den Ausschlag für den Kauf eines Produktes gibt. Gleiches gilt für die Wahl eines Unternehmens bei der Auftragsvergabe: das Corporate Design eines Betriebes, das Professionalität mit Qualität, Seriosität und Zuverlässigkeit kombiniert, wirkt positiv auf die Wahrnehmung des Unternehmens am Markt und

hilft, Kunden zu akquirieren und zu binden.

Um die Chancen des Wettbewerbsfaktors Design greifbar zu machen, hat sich der Arbeitskreis DESIGNinFORM im Euro Info Centre in Trier entwickelt.

Ziel des Arbeitskreises ist es, eine Plattform für Designanbieter und für designorientierte Unternehmen zu bieten und den gegenseitigen Austausch zu verstärken. Angesprochen sind rheinland-pfälzische und luxemburgische Desig-

ner der unterschiedlichen Sparten (Kommunikations-, Produkt-, Industrie-, Modedesign, ...) sowie designorientierte Unternehmen und Handwerker, die in diesem Bereich Entwicklungs- und Innovationspotenziale sehen und ihre Position am Markt verbessern wollen. Dass dies nachhaltig möglich ist, zeigen beispielsweise die positiven wirtschaftlichen Entwicklungen der Unternehmen, die in den letzten Jahren erfolgreich am rheinland-pfälzischen Designpreis teilnahmen. ■

Das nächste Treffen des Arbeitskreises findet statt am Dienstag, dem 14. September, 17.00 Uhr, im Euro Info Centre Trier. Interessierte Designer und Unternehmen sind herzlich willkommen.

Für weitere Informationen und Anmeldung bitte wenden Sie sich an: Luxinnovation, Brigitte DE HAECK, tel.: 43 62 63-1, e-Mail: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche a soufflé sa 1^{re} bougie

Le 2 juillet 2004, le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu) a fêté sa première année d'existence au service des acteurs de l'innovation et de la recherche au Luxembourg.

Projet développé dans le cadre du plan d'action eLuxembourg, la conception, la réalisation, la gestion et l'animation quotidiennes de ce Portail ont été confiées par le Ministère de l'Economie à Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

Après 12 mois d'activité, cet outil remplit avec succès les objectifs qu'avaient fixés pour lui ses mandataires en offrant de nombreux services et informations à valeur ajoutée.

Un outil d'information synthétique

Le Portail rassemble les informations essentielles pour les projets et les activités liés à l'innovation et la R&D menés dans les secteurs industriel, commercial et artisanal. Il présente les différents «Acteurs» (ministères, centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur, associations, fédérations et chambres professionnelles, établissements financiers...) avec lesquels les utilisateurs ont l'opportunité d'entrer en contact pour mener à bien leurs démarches.

Le «Guide des aides» rassemble par ailleurs près de 100 fiches sur les mesures nationales et européennes d'accompagnement dont peuvent bénéficier les créateurs d'entreprises innovantes au Luxembourg,

les porteurs de projets de recherche et de projets d'investissement et les étudiants de l'enseignement supérieur, doctorants et chercheurs à la recherche d'une bourse ou d'une contribution financière.

Ces différentes aides sont illustrées par des cas concrets dans la rubrique «Success stories» qui relate de façon conviviale l'expérience vécue par divers PME, grandes entreprises et porteurs de projets individuels.

Une sélection d'«Appels» à propositions et appels d'offres, publiés par le Fonds National de la Recherche, le 6^e programme-cadre européen de recherche et de développement et l'Agence Spatiale Européenne, résume l'essentiel de chaque appel et offre des liens directs vers les sites émetteurs officiels.

Un espace de promotion des technologies luxembourgeoises

Le site www.innovation.public.lu contribue également à la diffusion et la promotion à l'échelle nationale et internationale des compétences technologiques et de l'expertise luxembourgeoises via ses différentes rubriques interactives.

Le «Répertoire des compétences technologiques» offre l'opportunité à tout entreprise ou centre de recherche basé au Luxembourg et disposant d'un savoir-faire technique ou technologique de le présenter gratuitement, ainsi que ses équipements spécifiques et ses publications scientifiques, quel que soit son secteur d'activité. Cette vitrine est ouverte aux établissements de toutes tailles, après simple inscription

gratuite d'une personne de contact en tant que membre du Portail.

Le «Marché des technologies» met à disposition un pool quotidiennement mis à jour et alimenté (notamment par le réseau européen IRC de transfert de technologies) de plus de 2.500 annonces technologiques: offres et demandes de technologies et recherches de partenaires.

La troisième fonctionnalité interactive de www.innovation.public.lu est l'«Agenda de l'innovation» qui présente une sélection d'actualités et de manifestations à caractère innovation-R&D, ayant lieu au Luxembourg, dans la Grande Région et en Europe. Chaque membre peut en outre y annoncer les événements que son entreprise, centre de recherche ou établissement public/privé organise ou auxquels elle/il contribue.

Une approche sectorielle

Le Portail www.innovation.public.lu propose aussi une alternative d'accès à l'information: la rubrique «Cibler» permet une visite du Portail en fonction de 7 des secteurs d'activité les plus représentés par les entreprises basées au Luxembourg:

- Artisanat
- Énergie et environnement
- Sciences de la vie
- Sciences humaines et sociales
- Technologies des matériaux
- Technologies industrielles
- TIC.

Pour chacun de ces secteurs, les annonces du «Marché des technologies» et de l'«Agenda de l'innovation», les «Appels» à propositions et appels d'offres, les entreprises/centres de

recherche du «Répertoire des compétences technologiques», les «Publications» et les «Liens» sont filtrés.

Une inscription personnalisée

L'inscription dans l'«Espace membre» permet d'accéder gratuitement à l'intégralité des services à valeur

ajoutée du Portail, mais surtout de recevoir chaque semaine la lettre de diffusion personnalisée en fonction de ses centres d'intérêt. Seule l'information souhaitée est ainsi envoyée aux membres, qui ont déjà été plus de 500 à s'inscrire sur le Portail depuis la mise en ligne.

Avec une moyenne de plus de 10.000 hits par jour, www.innovation.public.lu compte parmi ses rubriques les plus visitées les trois espaces interactifs: le «Répertoire des compétences technologiques», le «Marché des technologies» et l'«Agenda de l'innovation». ■

Contact: Luxinnovation, l'équipe Portail, Mme Marie SOUCIET et Mme Caroline LELEU, tél.: 43 62 63-1, e-mail: communication@innovation.public.lu

Rapport annuel 2003

Plus de 160 entreprises ont profité du **réseau Luxinnovation** en 2003



Luxinnovation a présenté le jeudi 24 juin 2004 le bilan de ses activités 2003 dans ses nouveaux locaux à Luxembourg-Kirchberg.

L'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, créée en 1984, réunit le Ministère de l'Economie, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Grâce à ce partenariat, Luxinnovation s'adresse à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise: grandes, moyennes et petites entreprises; centres et laboratoires de recherche privés et publics; chercheurs; créateurs d'entreprises innovantes et porteurs de projets innovants.

Le Président de Luxinnovation, Marco Valentiny, s'est félicité de la consolidation des activités de l'Agence ainsi que de la concrétisation de plusieurs nouveaux grands projets. Il a également relevé le rôle fédérateur et mobilisateur de l'Agence en matière de promotion de l'innovation et de la recherche.

Au courant de l'année 2003, Luxinnovation a eu des contacts avec plus de 160 entreprises et porteurs de projets souhaitant développer des activités d'innovation et de R&D au Luxembourg et a mené plus de 25 manifestations thématiques (séminaires, workshops, foires...).

Les conseillers de Luxinnovation ont ainsi assisté au montage et à la finalisation de 7 projets de développement pré-concurrentiel ou de recher-

che industrielle au titre de l'article 6 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques dans des domaines aussi variés que le revêtement de surface, la métallurgie, l'ingénierie, la communication, l'électronique et la modélisation de matériaux. Afin de soutenir l'artisanat innovant Luxinnovation a visité 21 entreprises artisanales tandis que dans le cadre de ses activités visant à stimuler l'entrepreneuriat innovant au Luxembourg, l'Agence a accompagné de manière individuelle 33 créateurs d'entreprises.

2 grands projets

L'année 2003 a été celle de la concrétisation de 2 grands projets dont la réalisation et l'animation ont été confiées par le Ministère de l'Economie à Luxinnovation:

Le premier grand projet concerne la mise en place puis l'animation des grappes technologiques SurfMat (traitements de surfaces et nouveaux matériaux), InfoCom



(technologies de l'information et de la communication) et AéroSpace (technologies des secteurs aéronautiques et spatiales). Ces initiatives ont assuré une collaboration plus intense entre les entreprises luxembourgeoises (animation de groupes de travail thématiques, représentation ou accompagnement d'entreprises luxembourgeoises à des foires et événements nationaux et internationaux, visites de laboratoires, ...) et généré les premiers projets de recherche collaborative.

Le deuxième projet est celui du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, projet eLuxembourg réalisé et animé par Luxinnovation. Lancé le 2 juillet 2003 sous l'adresse [www.innovation](http://www.innovation.public.lu).

public.lu, ce Portail bilingue (FR/EN) s'adresse à tous les acteurs concernés et intéressés par l'innovation et la recherche au Luxembourg.

Relations internationales

En ce qui concerne la promotion de l'innovation et de la recherche dans le cadre des programmes européens, l'Agence a rempli ses missions de Point de contact national pour le 6^e programme cadre européen de recherche et de développement, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et Leonardo da Vinci II. Elle a également assuré le secrétariat national de coordination pour l'initiative intergouvernementale EUREKA. Dans le cadre de ces initiatives, Luxinnovation a diffusé les infor-

mations sur les modalités de participation à ces programmes, assisté au montage et effectué le suivi des projets menés. Cet accompagnement s'est également traduit par des recherches de partenaires au niveau international, des tests d'éligibilité des projets ou encore des pré-audits de propositions.

A relever encore que Luxinnovation coordonne l'IRC (Centre Relais Innovation: réseau de transfert de technologies) transnational Luxembourg-Trier-Saarbrücken et a traité, à cet effet, plus de 180 demandes et offres de technologies en assurant l'envoi ciblé aux entreprises luxembourgeoises susceptibles d'être intéressées ainsi que la mise en relation avec les partenaires potentiels. ■

Le rapport annuel 2003 de Luxinnovation peut être consulté sur www.innovation.public.lu
(Documentation – Publications – Rapports – Luxinnovation).

www.innovation.public.lu

Nouveau guide électronique sur les aides au financement

La rubrique «Guide des aides» du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche propose désormais des fiches sur les mesures d'accompagnement qui s'ouvrent aux entreprises des secteurs artisanal et commercial ainsi que du secteur industriel pour financer des projets d'investissement dans les domaines de l'innovation et de la recherche.

Le «Guide des aides» à l'innovation et à la recherche rassemble aujourd'hui près de 100 fiches syn-

thétiques sur les mesures nationales et européennes d'accompagnement (financier, technologique, en ressources humaines, etc.) existantes, complétées par des contacts, des formulaires et des liens susceptibles de faciliter les démarches d'innovation et de recherche. Il propose les thématiques suivantes:

- initiatives de création d'entreprises innovantes au Luxembourg;
- projets de recherche;
- financements de projet d'investissement;

- bourses et contributions financières pour étudiants de l'enseignement supérieur, doctorants et chercheurs.

Ce guide électronique illustre la diversité des opportunités offertes par le Luxembourg aux acteurs de l'innovation et de la recherche. Il leur donne également la possibilité de contacter gratuitement un conseiller de Luxinnovation pour étudier plus en avant les formes d'accompagnement susceptibles de répondre à leurs besoins. ■

Pour en savoir plus, consultez www.innovation.public.lu, rubrique «Guide des aides».

Une année 2003 marquée par **la loi sur l'Université du Luxembourg** et la construction d'un nouvel immeuble

Le Centre de recherche public Gabriel Lippmann a récemment présenté son rapport d'activités pour l'exercice 2003, qui a été marqué par deux événements majeurs: l'entrée en vigueur de la loi sur l'Université du Luxembourg et le vote le 17 décembre dernier, de la loi autorisant le Gouvernement à faire procéder la construction d'un nouveau bâtiment pour le CRP. C'est notamment sur ces deux points que Monsieur Charles-Louis Ackermann, le président du CRP, a axé son allocution de bienvenue lors de la présentation officielle du Rapport d'Activités 2003 du CRP-Gabriel Lippmann honorée par la présence de Madame Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg doit en effet permettre de parachever la mise en place d'une structure de recherche scientifique et de transfert technologique cohérente et efficace au Luxembourg. Pour que cette démarche puisse aboutir, il est indispensable d'intégrer les activités des CRP's à la réflexion. «Les premiers échanges de vues entamés dès le mois de décembre 2003 avec Monsieur François Tavenas ont fait émerger une large

convergence des points de vues et des priorités entre les deux institutions», a souligné le président. Le décès inopiné du premier recteur de l'Université du Luxembourg a brusquement interrompu la préparation de cette démarche concertée. Et Monsieur Charles-Louis Ackermann de préciser: «Le CRP-Gabriel Lippmann garde sa confiance en l'Université du Luxembourg pour la poursuite de la coopération dans le sens déjà largement esquissé par son premier recteur».

■ Trois grands axes

Cette bonne entente entre les deux institutions s'illustre aussi depuis des années par une cohabitation sans vague sur le campus du Limpertsberg. Un site que le CRP-Gabriel Lippmann quittera en 2005 pour rejoindre Belval-Ouest. Avec la loi du 18 décembre 2003 relative à la construction d'un bâtiment pour le centre, la surface allouée aux équipes du CRP passera de 2200 m² à 4000 m². Le CRP-Gabriel Lippmann sera le premier acteur public à s'établir sur la friche industrielle de Belval-Ouest qui accueillera d'ici cinq à sept ans la «Cité des Sciences». En 2003, le CRP-Gabriel Lippmann a continué sa démarche de mise en place d'équipes de recherche de haut niveau présentant une «masse

critique» dans des domaines de compétence de choix. Les plans stratégiques définis en 2003 par le conseil d'administration feront partie intégrante des conventions pluriannuelles qui seront signées en 2004 avec le Gouvernement, visant un engagement financier pluriannuel de l'Etat. Les grands axes thématiques retenus sont: l'analyse des matériaux et les technologies des nouveaux matériaux; les technologies de l'environnement et les agrobiotechnologies; les nouvelles technologies de l'information, y compris les aspects juridiques liés à ces technologies.

■ Soixante projets de recherche

Les équipes de recherche du centre ont travaillé sur 60 projets, dont 14 financés par le Fonds National de la Recherche et 8 soutenus financièrement par la Commission Européenne. Le Laboratoire d'Analyse des Matériaux (LAM) a consolidé et étendu ses activités de recherche en traitement de surface en définissant avec 11 partenaires industriels un vaste projet soumis au Fonds National de la Recherche (FNR). Une charte de coopération avec huit laboratoires allemands, belges et français de renom a également été signée.

La Cellule de Recherche en Environnement et Biotechnologies a



quant à elle été très active dans le domaine de l'eau en publiant, entre autres, une carte de la qualité biologique des cours d'eau du Grand-Duché du Luxembourg et une brochure sur les inondations de janvier 2003. Par ailleurs, les travaux de recherche du centre sont reconnus par le Ministère de l'Intérieur avec lequel le CRP a signé une convention pluriannuelle pour la réalisation de projets dans le

domaine de l'eau. Rayon innovation, quatre projets traitant de la sécurité alimentaire ont été soumis au Fonds National de la Recherche (FNR) dans le cadre du programme SECAL. Deux projets dans le domaine des biotechnologies végétales ont aussi démarré. Les systèmes d'information dans les organisations virtuelles, la problématique de l'utilisation des NTIC dans les administrations publiques et dans

le secteur de la formation ont figuré, au même titre que le commerce électronique, au cœur des travaux de la Cellule de Recherche d'Etudes et de Développement en Informatique. Le Laboratoire de Droit Economique poursuit quant à lui ses travaux de pionniers dans le domaine de la rédaction d'avant-projets de loi. Pour plus d'information: www.crppl.lu. ■

Recherche

Le **CRP-Gabriel Lippmann** à la tête d'un réseau européen en nanoanalyse

Dans le contexte de son sixième programme-cadre, la Commission Européenne a retenu pour financement un réseau d'excellence coordonné par le Laboratoire d'Analyse des Matériaux – le réseau «Nanobeams» – qui vise, entre autres, le développement de nouvelles techniques d'analyse basées sur les faisceaux d'ions secondaires et d'électrons. Il constitue le seul réseau d'excellence européen en matière de nanoanalyse, domaine

dans lequel l'Europe est leader au niveau mondial. Ce projet constitue une reconnaissance internationale pour un des laboratoires de pointe du CRP-Gabriel Lippmann.

Le projet «Nanobeams» prévoit notamment l'approfondissement des connaissances fondamentales, l'amélioration des techniques d'analyse, voire le développement de nouvelles techniques, la mise en place d'une école doctorale internationale et la formation des

scientifiques à ces techniques de pointe.

Durant les quatre prochaines années, le Laboratoire d'Analyse des Matériaux du CRP-Gabriel Lippmann va donc devoir coordonner le travail de 13 partenaires, soit 70 chercheurs confirmés et 40 thésards avec un budget total avoisinant les 45 millions d'euros. Le réseau devrait regrouper douze laboratoires européens de renommée internationale. ■

Pour plus d'information: www.crppl.lu.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

ARTECH SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu



JurisEDIT
M. Dominique SEURIN
 Editeur juridique multimédia

Numéro matricule T.V.A. 1958 0506 898
 Numéro d'identification T.V.A. LU 19950152
 Numéro I.B.L.C. 19950152
 Compte BGL: LU49 0030 6566 3879 0000

JurisTRAVAIL intégral *Nouveau* **389 €**
 2 années de jurisprudence sociale en texte intégral à portée de souris
 Réalisé en collaboration avec Castegnaro Cabinet d'avocats

JurisTRAVAIL expert *Nouveau* **589 €**
 Les mêmes sources que le précédent + les montants attribués en matière de contentieux de droit du travail
 Réalisé en collaboration avec Castegnaro Cabinet d'avocats

Législation luxembourgeoise : JurisTRAVAIL **167 €**
 Toute la législation régissant le droit du travail

Législation Luxembourgeoise : sociétés et associations **49 €**
 Les textes consolidés régissant le droit des sociétés à jour au 11/5/04

JurisSOC **380 €**
 1231 décisions de justice, concernant les sociétés commerciales

JurisLUX **500 €**
 2400 décisions de justice luxembourgeoises indexées

JurisSOC intégral à partir de **709 €**
 936 décisions commentées dont 745 majoritairement inédites en texte intégral

JurisDOC intégral **899 €**
 La bibliothèque juridique idéale (4900 références) et l'outil de gestion de votre bibliothèque

JurisINDEX **129 €**
 Revue des sommaires de la presse juridique



4 façons de commander :

Par e-mail à
clients@intermad-services.com

Par téléphone au
+352 (0)21 641009

Par télécopie au
+352 26976393

Par courrier à
JurisEDIT
7, rue du Fort Elisabeth
L-1463 LUXEMBOURG

N°	Jurisdiction	Date	Références	App.	Parties	Lois applicables	Matières	FROM
19	JF	23/02/1995-95			Ferns / Sloop		Embauche préalable - employeur occupant plus de 150 salariés - embauche luxembourgeoise occupant moins de 150 salariés - embauche préalable obligatoire - absence d'embauche préalable - licenciement anticipé pour motif de force majeure - Loi applicable - offre des parties - loi	
20	JF	23/02/1995-95			Castel / Diesel		Cause réelle et absence de licenciement - motifs économiques non étatis - absence de cause réelle et adéquate de licenciement - licenciement avec préavis étatis - dommage matériel - calcul sur base du salaire brut - nouvel emploi - absence d'efforts pour retrouver un emploi	6 mois / 6000 F
21	JF	09/02/1995-97495			Castel / Editec	article 47 de la loi sur le contrat de travail	Cause réelle et absence de licenciement - non obtention des éléments étatis - éléments acceptés par le salarié - offre de preuve rebutable sur ce point	
22	JF	16/02/1995-97295			De Edin / Francor		de preuve contre les motifs - faute grave - réaction à l'annonce de son licenciement avec préavis - absence d'attribution de la grand de la faute - offre de preuve rebutable - Congés pris en trop - demande de l'employeur au remboursement des congés pris en trop	
23	JF	26/02/1995-95295			Dierker / Pothier		Dommage matériel - absence d'efforts pour retrouver un nouvel emploi - décision de rester au foyer pour élever ses enfants - P.R. 6 mois après la fin du préavis	6 mois / 2000 F
24	JF	16/02/1995-95			Dierker / Garmec		Demande des motifs - demande des motifs dans les délais - motivation de l'employeur hors délais - licenciement avec préavis étatis	12 mois / 5000 F
26	JF	02/02/1995-95295			Estroff / Rotax		Période d'essai - licenciement immédiat pendant la période d'essai - droit de licenciement - dommages et intérêts dus au salarié - Preuve de l'intention de rompre de la légèreté blâmable de l'employeur	
27	JF	02/02/1995-95295		04	Estroff / Rotax		Période d'essai - licenciement immédiat - imputation des fautes de l'employeur - dette salariale - dette de la réassurance	

Extrait de
"JurisTRAVAIL Expert"

Consultez notre site

www.intermad-services.com

Statec

Arcelor reste **le principal employeur** du Grand-Duché

Le STATEC vient de publier la liste des principaux employeurs luxembourgeois d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 2004, ventilés selon l'ordre de grandeur et

la branche d'activité économique. Elle porte sur les établissements ou groupes d'entreprises occupant au moins 90 personnes, soit 376 unités avec plus de 127.500 salariés. L'in-

dustrie manufacturière et la construction comptent 128 entreprises avec plus de 42.500 salariés tandis que les services comprennent 248 établissements avec plus de 85.000 salariés.

LES 20 PRINCIPAUX EMPLOYEURS D'APRÈS L'EFFECTIF AU 1.1.2004

	Nom	Activité	Effectif
1	Groupe Arcelor S.A. ¹⁾	(1) produits sidérurgiques	6.700
2	Groupe Cactus	(2) alimentation, textile; équipement de la maison; restaurants	3.840
3	Goodyear Luxembourg S.A.	(3) pneumatiques	3.540
4	CFL, Sté Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	(4) transports	3.200
5	Groupe DEXIA Banque Internationale Luxembourg S.A.	(5) banque	2.870
6	Entreprise des Poste et Télécommunications	(6) postes et télécommunications	2.770
7	Banque Générale du Luxembourg S.A.	(7) banque	2.480
8	Groupe Luxair	(8) transport aérien de personnes, restaurants, agence de voyage	2.360
9	Groupe Pedus	(9) entreprise de nettoyage, restauration de collectivités	2.030
10	Centre Hospitalier de Luxembourg	(11) activités hospitalières	1.770
11	Caisse d'Epargne de l'Etat	(10) banque	1.760
12	Groupe Guardian	(14) verre plat, verre pour l'industrie automobile	1.310
13	Dupont De Nemours (Luxembourg)	(13) matières plastiques, non tissées	1.260
14	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	(12) banque	1.260
15	Groupe Clearstream	(15) services auxiliaires financiers	1.140
16	Cargolux Airlines International S.A.	(16) transport aérien de fret	1.070
17	Hôpital de la Ville d'Esch	(17) activités hospitalières	1.060
18	Servior Etablissement Public Centres, Foyers et Services pour Personnes âgées	(18) gestion de C.I.P.A. ²⁾ et de maisons de soins ³⁾	1.000
19	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	(-) gestionnaire de services d'aide et de soins en faveur du maintien à domicile	990
20	Securicor Luxembourg S.A.	surveillance, installations électriques de sécurité	980

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1.1.2003.

1) L'effectif du groupe ARCELOR S.A. comprend les entreprises suivantes occupant 90 personnes et plus: Profilarbed S.A., Ares S.A., Paul Wurth S.A., Trefilarbed Bissen S.A., Trefilarbed Bettembourg S.A., Arbed S.A., Circuit Foil Lux. Trading S.à r.l., Laminoir de Dudelange S.A., Galvalange S.à r.l., Mecanarbed Dommeldange S.à r.l., Train à laminés marchands S.A., Arcelor Long Commercial. Elles sont comprises dans la consolidation du groupe ARCELOR S.A.

2) C.I.P.A. = centre intégré pour personnes âgées

3) Les maisons gérées par SERVIOR, Etablissement Public Centres, Foyers et Services pour personnes âgées, sont: CIPA de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Mertzig, Niederanven, Niedercorn, Centre du Rham, Rumelange, Vianden, Wiltz, Maisons de Soins de Differdange, Echternach, Esch/Alzette, Vianden.

Le groupe ARCELOR S.A. reste le premier employeur privé du Grand-Duché. Le groupe Saint Paul a disparu de la liste des 20 premiers employeurs luxembourgeois tandis que la Fondation Stëftung Hëllef Doheem y fait son entrée. ■

La liste des principaux employeurs luxembourgeois classés par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue sur simple demande, à titre gratuit, sur support papier ou par e-mail, en format EXCEL ou WORD, auprès du STATEC. Elle peut également être téléchargée gratuitement à partir du site Internet du STATEC à l'adresse www.statec.lu/html_fr/statistiques/principales_entreprises/main.htm

Seul l'envoi de la liste sur disquette est subordonné à une contribution aux frais de 8,60 EUR.

Pour en savoir plus: Statec, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 26 20 19 02, e-mail info@statec.etat.lu,

www.statec.public.lu

Premier trimestre 2004

Balance des paiements: **Nette appréciation** du solde courant

La BCL et le STATEC ont annoncé que la balance courante du premier trimestre 2004 se solde par un excédent de 0,9 milliard d'euros, contre 0,4 milliard au premier trimestre 2003. Cette évolution s'explique essentiellement par une appréciation du solde des échanges de biens et de services (passant de 1,45 milliard d'euros à 1,94 milliard). En revanche, les faibles variations (en sens contraire) des soldes de la balance des revenus et des transferts courants se sont compensées.

La résorption sensible du solde commercial (- 0,35 milliard d'euros au 1^{er} trimestre 2004, contre - 0,53 milliard un an auparavant) est attribuable à un déstockage d'or non monétaire. Pour les autres flux de marchandises l'on enregistre même une légère détérioration des échanges à la suite de la conjoncture hésitante, d'une part, et des acquisitions d'aéronefs d'autre part.

Les échanges de services se sont soldés par un niveau record (2,3 milliards d'euros au premier trimestre 2004, contre 2,0 milliards en 2003 et 2,2 milliards en 2002). Cette appréciation s'explique bien sûr par l'évolution favorable des services financiers qui dégagent à eux seuls un excédent de 1,5 milliard d'euros, contre seulement 1,2 milliard en 2003. Alors que les autres activités internationales ont connu des évolutions contrastées, mais relativement modérées, il convient de rappeler la contribution positive des activités d'une entreprise d'origine américaine spécialisée dans la diffusion d'informations.

Recul des sorties nettes dans le compte financier

Au cours du premier trimestre 2004, les transactions financières du Luxembourg avec le reste du monde se sont soldées par des sorties nettes

de 0,5 milliard d'euros contre 1 milliard sur la même période de 2003. Ce niveau relativement bas du solde des opérations financières s'explique par d'importantes compensations survenues entre différentes rubriques. Ainsi, les sorties nettes de 7,5 milliards d'euros enregistrées sur les postes «investissements directs» et «autres investissements» ont été compensées par des entrées nettes d'environ 7 milliards au titre d'«investissements de portefeuille» et de «produits financiers dérivés».

Les sorties nettes d'investissements directs s'expliquent par des opérations de prêts intra-groupes qui se sont traduites par un solde net de 2 milliards d'euros en faveur du reste du monde. De même, la rubrique «autres investissements» s'est soldée par des sorties nettes de 4,9 milliards d'euros attribuées à la fois aux intermédiaires financiers monétaires dont les avoirs nets



Economie

envers les non-résidents ont augmenté d'environ 3 milliards d'euros au premier trimestre 2004 et aux «autres secteurs» qui ont accru leurs prêts et dépôts à l'étranger.

Pour les investissements de portefeuille, des entrées nettes de près de 5 milliards d'euros ont été enregistrées au premier trimestre 2004. Ces entrées résultent essentiellement

des transactions sur titres de participation. En ce qui concerne les titres de créance, au premier trimestre 2004, les entrées et les sorties se sont compensées à due concurrence. ■

BALANCE DES PAIEMENTS DU LUXEMBOURG

En millions d'euros	2003 T1			2004 T1		
			Solde			Solde
Compte courant	19.643,9	19.222,9	421,0	22.060,5	21.148,7	911,8
Marchandises	2.710,2	3.235,3	-525,1	2.777,9	3.129,1	-351,2
Services	5.169,8	3.193,6	1.976,1	6.525,8	4.239,6	2.286,2
Revenus	10.969,5	11.814,5	-845,0	11.963,1	12.708,0	-744,9
Transferts courants	794,5	979,5	-185,1	793,7	1.072,0	-278,2
Compte de capital	14,6	51,8	-37,2	9,2	28,8	-19,6
	Avoirs	Engagements	Solde	Avoirs	Engagements	Solde
Compte financier			-984,8			-485,3
Investissements directs	-16.534,3	17.114,3	580,0	-6.122,2	3.545,9	-2.576,3
	-15.770,9	15.289,0	-482,0	-2.257,3	1.805,0	-452,2
	-763,4	1.825,3	1.061,9	-3.865,0	1.740,9	-2.124,1
Investissements de portefeuille	-17.721,8	9.482,2	-8.239,7	-12.949,8	17.916,3	4.966,5
Titres de participation	10.862,1	7.092,1	17.954,2	-15.070,6	20.063,5	4.992,9
	-28.584,0	2.390,0	-26.193,9	2.120,8	-2.147,2	-26,4
Obligations	-26.288,9	2.297,7	-23.991,2	-8.239,3	1.522,0	-6.717,3
	-2.295,0	92,4	-2.202,7	10.360,1	-3.669,2	6.690,9
Produits financiers dérivés			-126,2			2.012,2
Autres investissements	-1.170,5	7.970,3	6.799,7	-21.578,5	16.684,3	-4.894,3
Avoirs et réserve			1,4			6,6
Erreurs et omissions			601,0			-406,9

Source: BCL/STATEC

Pour toute information supplémentaire: STATEC, tél.: 478 4271 ou BCL, tél.: 4774-4265/4243.

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECOURVEMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Nouvelle publication

sur la compétitivité

Le ministère de l'Economie a lancé une nouvelle série de publications intitulée «La lettre de l'Observatoire de la compétitivité» dont le premier numéro est sorti le 10 juin 2004. Ces publications visent à informer le public sur le thème de la compétitivité ainsi que sur les travaux menés au sein de l'Observatoire de la compétitivité.

«La lettre de l'Observatoire de la compétitivité» s'adresse aussi bien aux acteurs économiques qu'à un public plus large souhaitant participer au débat portant sur la compétitivité.

Le premier numéro introduit d'une façon générale la problématique de la compétitivité ainsi que la démarche prise par le gouvernement

pour évaluer la position compétitive de l'économie luxembourgeoise. Les publications ultérieures se concentreront sur certains aspects plus spécifiques de la compétitivité.

Ces publications peuvent être téléchargées à partir du site Internet du ministère de l'Economie: <http://www.eco.public.lu>

Pour toute information supplémentaire: Ministère de l'Economie, L-2914 Luxembourg,
Mme Alexandra Guarda-Rauchs, tél.: (+352) 4181, fax: (+352) 222670,
e-mail: Alexandra.Guarda-Rauchs@eco.etat.lu

Enquête

Les frontaliers ont dépensé

800 millions EUR

au Luxembourg en 2003

En 2002, une enquête menée par le STATEC et le CEPS/Instead concernant la dépense des frontaliers sur le territoire luxembourgeois a permis de montrer que les salariés transfrontaliers avaient dépensé près de 800 millions d'euros au Luxembourg. En 2003, une seconde enquête portant sur le même thème a été réalisée. Comme l'année précédente, elle a rencontré un grand succès grâce à la participation de plus de 6.000 frontaliers.

Deux objectifs étaient poursuivis pour cette seconde enquête. Le premier consistait à valider l'estimation

de la dépense frontalière obtenue en 2002: le caractère inédit de cette enquête – rappelons qu'aucune information n'existait auparavant sur le thème des dépenses des frontaliers au Luxembourg – nécessitait une seconde estimation, et ce d'autant plus qu'aucune source externe ne permet cette validation. Le second objectif consistait à analyser l'évolution des dépenses des frontaliers entre 2002 et 2003: identifier les postes de dépenses enregistrant une évolution et vérifier si cette évolution est identique pour les frontaliers résidant en France, en Belgique et en Allemagne.

■ Stabilité des comportements de dépenses des frontaliers

La dépense totale moyenne par frontalière estimée pour 2003 est très proche de celle estimée pour 2002. Elle s'élevait à 7.750 €/an en 2002 et à 7.833 €/an en 2003. La dépense frontalière moyenne, estimée en euros courants, a donc très peu évolué entre 2002 et 2003. Cette faible variation moyenne masque cependant certaines disparités, notamment selon le pays de résidence et selon les différents postes de dépenses.



Economie

Entre 2002 et 2003, on observe une légère baisse de la dépense des frontaliers résidant en Belgique (- 3 %) et une légère hausse de celle des frontaliers résidant en France (+3 %) et en Allemagne (+3 %). En termes de niveaux les différences entre les dépenses moyennes se réduisent (cf. tableau n° 1):

- Les frontaliers français, déjà très proches des frontaliers belges en 2002, puisqu'ils ne dépensaient que 5 % de moins, dépensent au Luxembourg désormais autant que les frontaliers belges.
- Les frontaliers allemands, qui dépensaient près de 2.000 €/an de moins que les frontaliers

belges en 2002, réduisent sensiblement leur écart. Alors que la dépense moyenne des frontaliers belges était, en 2002, supérieure de près de 30 % à celle des Allemands, l'écart s'est réduit de 8 points, s'établissant en 2003 à 21 %.

**TABLEAU N° 1: EVOLUTION DE LA DEPENSE MOYENNE ANNUELLE (EN €)
SELON LE PAYS DE RESIDENCE ENTRE 2002 ET 2003**

	France	Belgique	Allemagne
2002	7.916	8.331	6.452
2003	8.125	8.079	6.654

Sources: enquêtes frontalières 2002, 2003, STATEC, CEPS/INSTEAD

En moyenne sur l'ensemble des trois pays, seuls six postes de

dépenses enregistrent une évolution entre 2002 et 2003. Parmi eux, qua-

tre évoluent à la hausse et deux à la baisse (cf. tableau n° 2).

**TABLEAU N° 2 : EVOLUTION DE LA DEPENSE ANNUELLE MOYENNE (EN €)
PAR POSTE ET PAR PAYS – 2002/2003**

	Ensemble des trois pays		France		Belgique		Allemagne	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Carburant	1.617	1.673	1.581	1.613	1.590	1.638	1.761	1.892
Courses	1.237	1.160	1.120	1.095	1.604	1.446	1.071	937
Restaurants cantines café (travail)	800	734	785	708	795	766	851	766
Dépenses relatives au logement	209	274	209	299	281	306	109	158
Loisirs et culture	151	171	151	163	191	210	95	139
Autres dépenses	182	231	140	198	260	282	197	254

Sources: enquêtes frontalières 2002, 2003, STATEC, CEPS/INSTEAD

Note de lecture: les chiffres grisés correspondent à une évolution statistiquement significative.

■ La dépense globale augmente avec le nombre de frontaliers

La stabilité de la dépense moyenne par frontalier ne se répercute pas au niveau macroéconomique compte tenu de l'évolution sensible (+ 4 %) du nombre de frontaliers entre 2002 et 2003. De ce fait, l'augmentation de la dépense totale pour

l'ensemble des frontaliers s'établit à 5,1 %. Selon une première estimation, la dépense totale frontalière au Luxembourg est passée de quelque 790 millions d'euros en 2002 à 830 millions en 2003. Elle correspond ainsi à un peu plus d'un quart de la rémunération nette des salariés frontaliers.

La stabilité de la dépense moyenne des frontaliers au Luxembourg entre

2002 et 2003 est sans conteste un gage de qualité des estimations fournies par les enquêtes. Ainsi, l'objectif de validation poursuivi par cette seconde enquête est atteint.

Par ailleurs, les comportements de dépense des frontaliers sont relativement stables d'une année à l'autre. En effet, peu d'évolutions sont observées, et le cas échéant, elles sont sou-

cas où l'ampleur est plus importante, l'évolution concerne un poste marginal dans la dépense totale).

La question de la stabilité des comportements de dépenses des frontaliers méritait pourtant d'être posée. En effet, la première enquête menée en 2002 avait permis de mettre en évidence le caractè-

re très spécifique des comportements de dépenses des frontaliers au Luxembourg par rapport aux comportements de dépenses «classiques», c'est-à-dire pris dans leur globalité. Ceci tient au fait que les comportements de dépenses des frontaliers au Luxembourg ne constituent qu'une fraction de leur com-

portement général de dépenses. En outre leur décision d'acheter au Luxembourg résulte d'un arbitrage complexe entre biens et services qui sont acquis à des endroits géographiquement distincts.

Des analyses plus fouillées tenteront de mettre en évidence les déterminants de ces décisions d'achat. ■

Pour en savoir plus: State, Division D «Relations économiques extérieures», M. Guy Schuller, tél: 478-4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu



- FORAGE ET SCIAGE DU BETON ARME
- DEMOLITION PAR CROQUAGE ET VERINAGE
- TOUTES SORTES D'ANCRAGES
- PONÇAGE ET FRAISAGE BETON
- ASSECHEMENT DE BATISSES

Foralux s.à r.l. z.i. L-8287 Kehlen
Tél: +352 30 71 52 Fax: +352 30 71 58
www.foralux.lu contact@foralux.lu

tüv
CERT
ISO 9001 : 2000
Certificat N° 01 100 037905

FORA SARL
FORAGE ET SCIAGE
BETON
LUX

Le traitement des dans sur les relations



litiges collectifs

la nouvelle loi collectives de travail



La législation concernant les conventions collectives de travail ainsi que celle relative à l'Office National de Conciliation ont été adaptées lors de la survenance de la loi relative aux relations collectives de travail qui a été adoptée par la Chambre des Députés en date du 19 mai 2004. La présente chronique juridique se limitera au traitement des litiges collectifs de travail. Les autres innovations en matière de relations collectives de travail feront l'objet d'une chronique ultérieure.

L'objectif à la base de la nouvelle loi était principalement d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement de l'Office National de Conciliation (ci-après l'ONC). Pour ce faire, le législateur a

- étendu et précisé le champ des compétences de l'ONC. L'ONC est chargé de régler les litiges collectifs du travail qui n'ont pas abouti à une convention

collective ou à un accord collectif, ainsi que de résoudre les litiges collectifs en matière de conditions de travail. Tout litige collectif qui ne se rapporte pas directement à la négociation ou à l'exécution d'une convention collective devra dès lors être précédé d'une phase de conciliation auprès de l'ONC. Ce faisant la nouvelle législation



donne une base légale aux mouvements de grèves non liés à des négociations collectives;

- modifié la procédure devant l'ONC notamment par l'instauration d'une procédure de «mise en état» des dossiers, afin d'éviter tout encombrement de l'ONC ou toute dénaturation de ses fonctions par des saisines dans des dossiers qui ne sont pas prêts, et introduit une procédure abrégée de conciliation devant l'ONC en cas de litige relatif aux conditions de travail.

En outre, l'ONC s'est vu attribuer une nouvelle compétence dans le cadre du dialogue social, alors que les partenaires sociaux se sont vu reconnaître par la nouvelle loi sur les relations collectives de travail (ci-après «la loi») la possibilité de conclure des accords en matière de dialogue social interprofessionnel et/ou national, en suppléant ainsi le législateur dans les domaines où ils sont les mieux placés pour trouver des solutions viables.

NOTES

1) La procédure de conciliation dans le cadre d'un désaccord entre partenaires sociaux dans l'établissement d'un plan social en matière de licenciements collectifs n'est pas particulièrement abordée dans le cadre de la présente chronique juridique, alors qu'elle reste réglementée par la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi (Mémorial A, 1993, p.1073 et Mémorial A, 1995, p.1213).

■ Les attributions de l'ONC

L'article 24 de la loi prévoit que l'ONC est institué auprès du ministre du travail et de l'emploi et que la mission de l'ONC consiste à

- résoudre les litiges collectifs en matière de conditions de travail;
- régler les litiges collectifs du travail qui n'ont pas abouti à une convention collective ou à un accord collectif;
- aviser les demandes en déclaration d'obligation générale des conventions collectives de travail et des accords en matière de dialogue social national ou interprofessionnel conclus sous certaines conditions (cette dernière

compétence sera traitée dans une chronique juridique ultérieure ensemble avec d'autres innovations de la loi).

A) La définition des litiges collectifs en matière de conditions de travail¹

L'article 25(2) de la loi prévoit que les litiges collectifs en matière de conditions de travail relèvent de la compétence de l'ONC, à condition que ces litiges soient véritablement collectifs et concernent les intérêts collectifs de l'ensemble ou de la majorité du personnel. L'ONC est également compétent pour les litiges découlant des problèmes résultant de l'organisation, de la réorganisation ou de la restructuration de l'entreprise et qui ont un impact collectif sur les conditions de travail de l'ensemble ou de la majorité des salariés de l'entreprise, y compris ceux concernant directement seulement une division, un service ou un département d'une entreprise, mais susceptibles d'avoir un effet direct sur l'ensemble ou la majorité des salariés de l'entreprise.

B) La définition des litiges collectifs en matière de conventions collectives de travail

Les litiges collectifs en matière de conventions collectives relevant de la compétence de l'ONC sont:

- le refus de l'employeur d'entamer des négociations collectives après l'introduction d'une demande d'ouverture de négociations collectives, introduite par les représentants qualifiés des salariés d'une entreprise ou d'un secteur (article 10 de la loi);
- le désaccord sur une ou plusieurs stipulations de la convention collective de travail.

N.b. Au cas où la direction centrale de l'entreprise chargée d'appliquer la loi aux salariés travaillant pour l'entreprise au Luxembourg n'est pas située au Luxembourg, les litiges collectifs au sens de la loi concerneront, du côté de l'employeur, l'organe ou la personne assumant la direction journalière au Luxembourg.

■ La composition de l'ONC et la procédure de conciliation

Après avoir énoncé les compétences de l'ONC, il y a lieu de décrire la composition de l'organe compétent (A) pour s'occuper de ces litiges, ainsi que la procédure applicable devant l'ONC (B).

A) La composition de l'ONC

La loi prévoit que la fonction de conciliateur est dévolue au président conjointement avec les assesseurs de la commission paritaire. L'ONC comprend en outre un service administratif dont les membres sont nommés par le ministre.

1) La présidence de l'ONC

L'ONC est présidé par le ministre, qui peut, pour une durée de cinq ans, désigner un président délégué, sur une liste de trois candidats. La liste est arrêtée par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre.

Le ministre peut remplacer le président délégué pour une durée ou un litige déterminés par un autre candidat figurant sur la liste précitée. Le président délégué est révocable à tout moment par le ministre.

2) La commission paritaire

La commission paritaire comprend des membres effectifs (a). Elle est assistée par des délégués directement concernés par l'affaire traitée (b) et peut s'adjoindre des tiers avec voix consultative (c).

a) Les membres permanents

La commission paritaire comprend huit assesseurs effectifs, dont

quatre représentants des employeurs et quatre représentants des salariés, ainsi que seize assesseurs suppléants dont huit représentants des employeurs et huit représentants des salariés. Les assesseurs suppléants ne sont pas affectés à un titulaire déterminé, mais peuvent remplacer l'ensemble des assesseurs effectifs du groupe concerné.

Les assesseurs effectifs et suppléants sont nommés par le ministre du travail et de l'emploi sur proposition, d'une part, des fédérations patronales les plus représentatives et, d'autre part, des syndicats justifiant de la représentativité nationale générale.

Les assesseurs sont nommés pour cinq ans. Leur mandat cesse par leur révocation sur demande des organisations professionnelles des employeurs ou des travailleurs qu'ils représentent. En cas de vacance d'un poste, l'assesseur nommé par le ministre conformément au paragraphe précédent achève la durée du mandat restant à courir.

L'employeur sera remboursé pour les heures perdues par ses salariés exerçant une fonction à l'ONC à charge du budget de l'Etat. Les modalités et limites de ce remboursement feront l'objet d'un règlement grand-ducal.

b) Les délégués

La Commission paritaire est assistée par des délégués directement concernés par l'affaire traitée et représentant respectivement le patronat et le salariat des secteurs ou entreprises/établissements concernés par le litige. Contrairement à la situation antérieure, les délégués ne sont plus nommés par le ministre.

Les employeurs sont tenus de libérer les représentants salariaux faisant partie de la délégation chargée des négociations sans perte de rémunération pour les séances de la commission paritaire. S'ils estiment que le nombre de représentants en question désignés par les syndicats est trop élevé, ils en informent par écrit et en motivant leur position le

président de l'ONC qui convoquera les assesseurs permanents pour en délibérer dans les plus brefs délais. La décision de la commission paritaire s'impose aux parties.

c) Les autres acteurs dans la procédure de conciliation

La commission paritaire peut s'adjoindre avec voix consultative des représentants des organisations syndicales non représentatives sur le plan national ainsi que des représentants des organisations professionnelles d'employeurs dont cependant aucun ne doit figurer parmi les assesseurs ou représentants des parties au litige. Ces représentants sont nommés par le ministre du travail et de l'emploi, pour une durée qu'il détermine, sur base des propositions des organisations intéressées.

La commission paritaire peut de même s'adjoindre des experts avec voix consultative.

B) La procédure en cas de litige collectif

Tout différend d'ordre collectif tant en matière de conditions de travail que dans le cadre des négociations en vue de la conclusion d'une convention collective ou d'un accord collectif, fait obligatoirement l'objet d'une procédure de conciliation suivant les modalités ci-après.

Important: Les demandes et décisions en rapport avec l'application de la procédure de conciliation sont notifiées sous forme d'envoi recommandé à la poste avec accusé de réception.

Toute autre forme de notification est admise. Dans ces cas, l'expéditeur a la charge de la preuve de la réception du courrier par le destinataire.

1) La procédure en cas de litige collectif en rapport avec une convention collective

Le litige collectif est porté devant l'ONC par la partie la plus diligente, c'est-à-dire par les représentants des salariés concernés ou ceux du/des employeur(s) concerné(s).

La demande de saisine doit être dûment motivée et accompagnée d'un dossier complet qui doit spécifier l'objet exact du litige et ses antécédents. Le président peut réclamer les pièces supplémentaires qu'il juge utiles.

Le président transmet sans délai le dossier à tous les membres de la commission paritaire qui procède à l'instruction.

Les assesseurs peuvent décider à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité, de demander des compléments au dossier. Ils peuvent décider, dans les mêmes conditions, de ne pas admettre à la conciliation des dossiers qu'ils estiment ne pas rentrer dans le champ d'application de la présente loi. Cette décision peut faire l'objet d'un recours en réformation devant les juridictions administratives.

a) La convocation de l'ONC

La commission paritaire est convoquée par le président, sur demande écrite d'une des parties.

Le président fixe les dates des séances, ouvre, lève et dirige les réunions.

La première réunion de la commission paritaire doit avoir lieu au plus tard le premier jour de la sixième semaine qui suit la date de la réception de la demande par le président de l'ONC.

En cas de recours, la première réunion a lieu au plus tard quinze jours après la décision des juridictions administratives coulée en force de chose jugée.

b) Le déroulement de la conciliation

Les réunions de la commission paritaire ne sont pas publiques et sont présidées par le président de l'ONC.

La commission ne peut délibérer que si au moins deux des assesseurs de chaque groupe sont présents.

Si un membre effectif est empêché d'assister aux réunions de la commission au sujet d'un différend



ou à une réunion, il désigne un remplaçant parmi les membres suppléants. Pendant la durée de l'empêchement, ce membre suppléant sera convoqué en lieu et place du membre effectif empêché.

Les deux groupes d'assesseurs peuvent formuler conjointement une proposition de conciliation. Le vote afférent est pris par groupe. Aux fins de l'application de la procédure de vote, la commission paritaire est répartie en deux groupes, à savoir respectivement le groupe des assesseurs employeurs, ainsi que le groupe des assesseurs salariés.

Au cas où cette proposition est rejetée par au moins une des parties, le président peut soumettre une proposition de conciliation de sa propre initiative. Le rejet de sa proposition par au moins une des parties vaut constat de non-conciliation.

c) La fin de la procédure de conciliation

La procédure de conciliation est clôturée soit par la signature d'une convention collective ou d'un accord en matière de dialogue social interprofessionnel, soit par le constat de non-conciliation.

1. Le règlement d'un différend résulte de la signature d'un accord entre les parties au litige qui sont habilitées à signer, ratifié le cas échéant par leurs organes compétents.

A défaut d'accord de l'ensemble des syndicats ayant fait partie de la délégation salariale, l'accord est valablement signé par les syndicats qui disposent d'un mandat majoritaire conformément à l'article 12(4) de la

loi, c'est-à-dire d'un mandat direct ou indirect de 50 % des salariés entrant dans le champ d'application de la convention collective de travail.

2. La non-conciliation peut être constatée par un vote unanime des deux groupes au sein de la commission paritaire.

3. Au cas où un règlement n'est pas intervenu après l'expiration d'un délai de seize semaines à compter de la première réunion de la commission paritaire, les parties au litige ou l'une d'elles peuvent décréter la non-conciliation.

Le secrétaire dresse un procès-verbal signé par le président.

L'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et les membres de la commission paritaire reçoivent communication des accords conclus devant l'ONC ainsi que des procès-verbaux de non-conciliation. Les mêmes documents seront communiqués sur demande aux parties auxquelles les décisions seront applicables par adhésion ou par déclaration d'obligation générale.

A la fin de la procédure de conciliation les parties en cause gardent la possibilité de recourir à l'arbitrage.

Dans les deux semaines suivant le constat de non-conciliation, chaque groupe de la commission paritaire peut saisir le ministre en vue de la désignation d'un arbitre.

L'arbitre est proposé par le ministre aux parties endéans les deux semaines suivant sa saisine. Les parties sont tenues de se prononcer endéans deux semaines sur la proposition émanant du ministre.

L'acceptation de l'arbitre entraîne l'acceptation de la sentence arbitrale de la part des deux parties (ce qui est une innovation par rapport à la législation antérieure). La sentence arbitrale vaut conclusion d'une convention collective.

L'arbitre engage toutes consultations et investigations qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les frais et honoraires dus à l'arbitre font l'objet d'une convention à conclure avec le ministre du travail et de l'emploi et sont à la charge du Budget de l'Etat.

2) La procédure en cas de litige collectif en rapport avec les conditions collectives de travail

En cas de litige collectif relatif aux conditions de travail tombant sous la compétence de l'ONC (voir I A) ci-avant), la partie la plus diligente saisit l'ONC selon les termes précisés au point 1) ci-avant. Copie de cette saisine est adressée à l'ITM et aux représentants des parties concernées par le litige collectif.

Cette saisine doit contenir les éléments faisant l'objet du litige collectif, la justification qu'il s'agit d'un litige collectif au sens de la loi (voir I A) ci-avant) et la désignation des représentants de la partie requérante.

Dans les trois jours après réception de la copie de la saisine, l'autre partie désigne ses propres représentants devant l'ONC et en informe le président.

Le président convoque les assesseurs et les parties dans les neuf jours à partir de la saisine. La première réunion aura lieu au plus tard dans la quinzaine à partir de cette même date.

Au cas où aucun règlement n'est intervenu après l'expiration d'un délai de quatre semaines à compter de la première réunion de la commission paritaire, les parties au litige ou l'une d'elles peuvent décréter la non-conciliation.

Le secrétaire dresse un procès-verbal signé par le président. L'ITM et les membres de la commission paritaire reçoivent communication des accords conclus devant l'ONC ainsi que des procès-verbaux de non-conciliation. Les mêmes documents seront communiqués sur demande aux parties auxquelles les décisions seront applicables par adhésion ou par déclaration d'obligation générale.

Lorsque la procédure de conciliation est terminée, les parties en cause gardent la possibilité de recourir à l'arbitrage tel que décrit ci-avant sous le point 1) in fine.

3) Procédure en cas de déclaration d'obligation générale

Toute convention collective ainsi que tout accord collectif conformes aux dispositions de la loi peuvent être déclarés d'obligation générale pour l'ensemble des employeurs et des travailleurs de la profession, de l'activité, de la branche ou du secteur économique concernés. La déclaration d'obligation générale détermine avec précision son champ d'application.

La demande de déclaration d'obligation générale est adressée au ministre, soit par l'organisation professionnelle des employeurs du secteur concerné, soit par un syndicat bénéficiant de la représentativité nationale générale ou un syndicat bénéficiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie luxembourgeoise, si ce secteur est concerné par la demande de déclaration d'obligation générale.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis. Celles-ci doivent se prononcer dans le délai d'un mois à compter de la demande d'avis.

La proposition visée à l'alinéa qui précède peut être soumise par consultation écrite. Le président de l'ONC doit toutefois convoquer les assesseurs pour une réunion de la commission paritaire sur demande de trois des assesseurs.

Au cas où le président de l'ONC, conjointement avec les assesseurs, estime que la convention collective ou l'accord intervenu devant l'ONC, qui sont susceptibles de faire l'objet d'une déclaration d'obligation générale, contiennent des dispositions qui diffèrent par rapport à des dispositions légales, ils analyseront la conformité du texte sous l'aspect du principe général du droit du travail selon lequel il est possible de stipuler par convention dans un sens plus favorable au salarié. Le cas échéant, ils proposeront la déclaration d'obligation générale au ministre. Le ministre sollicitera également l'avis de l'ITM.

Le règlement grand-ducal portant déclaration d'obligation générale peut avoir effet à partir de la date d'entrée en vigueur de la convention collective.

Le règlement grand-ducal d'obligation générale cesse ses effets au même moment que la convention collective ou l'accord conclu en matière de dialogue social interprofessionnel qu'il déclare d'obligation générale.

■ Le droit de grève et les dispositions pénales

L'article 39(1) de la loi prévoit que la procédure de conciliation est obligatoire pour tout litige collectif en matière de conditions de travail, ainsi que pour tout litige collectif qui n'a pas abouti à une convention collective ou un accord collectif de travail, tels que définis par la loi.

Ainsi, avant toute grève ou mesure de lock-out, les litiges collectifs visés ci-avant sont portés obligatoirement par la partie la plus diligente devant l'ONC (arti-

cle 25(1)). De plus, d'après l'article 25(5), jusqu'à la constatation de la non-conciliation par l'ONC, les parties devront s'abstenir de tous actes qui pourraient être de nature à compromettre l'exécution loyale d'une convention. Cette obligation de trêve sociale vaut d'ailleurs pendant toute la durée de validité de la convention collective de travail ou d'un accord subordonné (article 19).

En clair, la grève et le lock-out ne sont permis qu'à partir du moment où l'ONC a dressé un procès verbal de non-conciliation.

La loi a prévu des dispositions pénales au cas où l'une ou l'autre partie était en infraction par rapport à l'obligation de paix sociale, ainsi que pour ceux qui tenteraient d'entraver la procédure de conciliation.

Ainsi, est passible d'une amende de 620 à 65.000 euros celui qui aura:

- provoqué un arrêt ou une cessation collective du travail sans avoir auparavant saisi l'ONC;
- refusé sans motif légitime de se rendre aux tentatives de conciliation entreprises par l'ONC;
- entravé l'accomplissement de la mission des membres de la commission paritaire.

Seront par ailleurs condamnés à des dommages-intérêts les employeurs qui auront indûment licencié, discriminé, désavantagé ou menacé de discriminations ou de désavantages les membres salariés tant de la commission de négociation, instituée en vue de la conclusion d'une convention collective ou d'un accord collectif, que de la commission paritaire de l'Office national de conciliation.

Il en est de même des salariés en cas de mise en interdit injustifié des membres employeurs ayant fait fonction de négociateurs pour compte des employeurs lors des négociations collectives et des membres employeurs de la commission paritaire de l'ONC. ■

3-7 mai 2004

Projets de loi **soumis pour avis** à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Avant-projet de loi portant réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. (2845KCA)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 décembre 1992 relatif au fonctionnement des organes de l'Union des Caisses de Maladie et des Caisses de Maladie. (2846TCA)

Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal portant sanction et exécution des dispositions

- du règlement CE n° 1829/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les denrées alimentaires pour animaux génétiquement modifiés et
- du règlement CE n° 1830/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes généti-

quement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive 2001/18/CE. (2847MCH)

Avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité de médicaments. (2852MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 11 octobre 1997 portant interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances β -agonistes dans les spéculations animales. (2855MCH)

Projet de règlement grand-ducal portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en patuline des denrées alimentaires, et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 novembre 2000 portant fixation de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires. (2857MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes ainsi que le règlement grand-ducal modifié du 6 février 1997 relatif aux substances visées aux tableaux III et

IV de la Convention sur les substances psychotropes, faite à Vienne, le 21 février 1971. (2860MCH)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 22 août 1983 concernant certains produits utilisés dans l'alimentation des animaux. (2848MCH)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal modifié du 6 janvier 1976 rendant applicables au Grand-Duché de Luxembourg les méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux. (2849MCH)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal régissant les trajectoires utilisées pour l'approche et le décollage à l'Aéroport de Luxembourg. (2850BJE)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les taxes aéroportuaires à l'Aéroport de Luxembourg et en fixant les conditions et modalités d'application. (2858BJE)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2861KYV)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés. (2851TTO)

Ministère d'Etat – Communications

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités ayant trait aux missions du chargé de la protection des données. (2853WJE)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les services de commu-

nications électroniques et les services postaux ainsi que la nature, le format et les modalités de mise à disposition des données dans le cadre de l'article 41 de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. (2854WJE)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la Commission des droits d'auteur et des droits voisins. (2856AFR)

Ministère du Travail

Avenants aux conventions collectives du 13 mai 1998 applicables: a) aux ouvriers et employés des entreprises de travail intérimaire; b) aux travailleurs intérimaires des entreprises de travail intérimaire conclue entre l'ULEDI, d'une part, et les syndicats représentatifs sur le plan national, l'OGB-L et le LCGB, d'autre part. (2859BJE)

Nouvelle parution

Le nouveau droit de la presse au Grand-Duché de Luxembourg

Le 8 juin 2004, le Pouvoir législatif a adopté une nouvelle loi réformant le droit de la presse au Grand-Duché de Luxembourg.

Maître Vogel vient de consacrer à cette loi une analyse aussi approfondie que critique, prenant en considération les travaux parlementaires, la jurisprudence tant nationale que les arrêts de la Cour de Strasbourg. Selon

l'auteur, qui expose en détail son interprétation de la nouvelle loi, le nouveau texte, tout en s'insérant dans les impératifs de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, ne donne pas au citoyen de garanties suffisantes contre un appareil d'information super-puissant et souvent peu respectueux des principes les plus élémentaires d'éthique et d'hygiène mentale. ■

Gaston VOGEL,

Le Nouveau Droit de la Presse au Grand-Duché de Luxembourg,

260 pages au format 16 x 24 cm,

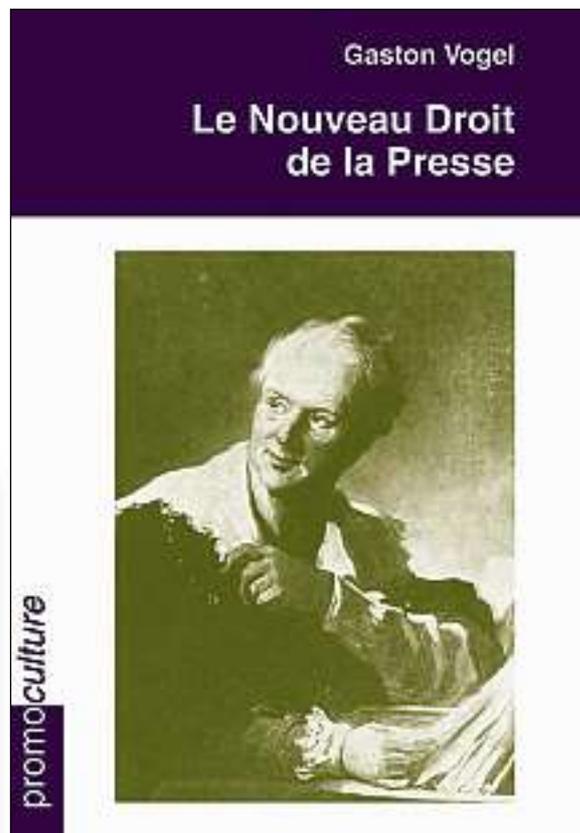
ISBN: 2-87974-060-6

Disponible en librairie au prix de 57,90 EUR et
directement chez l'éditeur:

Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg

Internet: www.promoculture.lu

CCPL LU08 1111 0872 3633 0000



L'alcool est un des nombreux produits soumis aux droits d'accise. Sa vente doit être déclarée à l'Administration des douanes et accises.

Vignette de contrôle V.C.A. en matière d'Accises

Les commerçants sont appelés à **déclarer leur activité!**



produits soumis aux droits d'accise (tabacs, alcools, boissons alcooliques et huiles minérales) qu'ils sont obligés, en vertu de l'article 8 du règlement grand-ducal du 9 septembre 2002 relatif au transport d'alcool ainsi qu'au commerce et à l'emmagasinage de produits soumis à accises, de déclarer cette activité à l'administration moyennant déclaration de profession 108.

En novembre 2003 quelque 800 commerces ont été contactés par l'administration afin de déposer leur déclaration de profession 108. L'administration se rend bien compte qu'elle n'a pas pu joindre tous les commerces en question et c'est pourquoi elle va renforcer d'ici à la fin de l'année les contrôles par les brigades mobiles dans les différents commerces.

Si l'administration sera diligente en une première phase il n'en sera plus question à partir de 2005. Les amendes prévues pour non-observation de l'obligation à se faire connaître à la douane sont de 625 à 3.125 Euros.

L'administration lance donc un vif appel à tous les commerçants qui font le commerce avec des produits soumis à accises de subvenir (s'ils ne l'ont pas déjà fait) à l'obligation de se faire connaître à la douane. Ne sont pas concernés les entrepositaires agréés, les opérateurs enregis-

trés, les vigneron et les distillateurs qui disposent d'une autorisation LU/ACC ou LU/DIS).

Le formulaire déclaration 108 ainsi que diverses notices d'informations peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la douane (<http://www.etat.lu/DO/>) ou bien être demandés au téléphone 290191 – ext. 229 ou 228.

Après renvoi de la déclaration 108, les déclarants recevront une ampliation de leur déclaration 108, qui est à conserver, et une vignette de contrôle qui est à fixer de façon à ce qu'elle soit visible de l'extérieur (si faire se peut), sinon elle est à fixer près du comptoir de vente.

Il est rappelé aux cafetiers, restaurateurs, etc. que la vignette VCA ne sera émise que si la taxe annuelle de cabaretage est payée. Dès ce paiement la vignette leur parviendra et elle est également à fixer de façon à ce qu'elle soit visible de l'extérieur. Les amendes prévues en matière de cabaretage. Pour tout renseignement supplémentaire concernant la vignette VCA-cabaretage, veuillez téléphoner au 290191 – ext. 233 ou 234.

(Communiqué par l'administration des douanes et accises) ■

L'administration des douanes et accises tient à rappeler à tous les commerçants, exploitants, producteurs, etc. qui de près ou de loin ont à faire avec des



Si la gestion de votre courrier présente quelques défaillances, appelez-nous.



Pour une gestion efficace de votre courrier, il vaut toujours mieux disposer du matériel adéquat. Inséreuse, affranchisseuse, déchiqueteuse, Bureau Moderne vous propose ce qui se fait de mieux en la matière.
Nous avons la solution qu'il vous faut.

7A Rue de Bitbourg · Z.I. de Hamm · L-1273 Luxembourg · Tél. 42 38 83 1 · Fax 42 67 45
bm@bureau-moderne.lu · www.bureau-moderne.lu · www.b-m.lu



BUREAU MODERNE

Le secteur du



meuble



Dans ce numéro, le chef d'entreprise Norbert Friob continue son analyse du commerce luxembourgeois en présentant quelques grands acteurs du secteur du meuble.

Les plus importants négociants en meubles du Grand-Duché sont regroupés au sein de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement avec une quarantaine de membres. Si l'on y ajoute les petits magasins, les cuisinistes, et autres spécialistes, le nombre total de magasins concernés s'élève à une centaine au Grand-Duché.

Comme pour d'autres secteurs, la concurrence étrangère est particulièrement active au Luxembourg, soit pour les grandes enseignes, via une publicité agressive et pour les petits par une présence régulière à la Foire de Luxembourg.

Depuis plusieurs années, le secteur enregistre un recul des ventes dans les pays voisins, car l'achat de meubles n'est pas prioritaire en période de stagnation. Cette situation est à l'origine d'une guerre des prix qui est également répercutée sur le marché luxembourgeois.

Comme la reprise de la consommation de meubles suit avec un retard de deux ans celle de la consommation privée, il est à prévoir que l'agressivité de nos voisins restera encore vive pendant un certain temps.

Le maintien du pouvoir d'achat au Luxembourg a probablement permis de préserver la stabilité du négoce luxembourgeois qui dans l'ensemble maintiendrait son niveau d'activité.

Il est cependant en concurrence avec d'autres secteurs, essentiellement celui du tourisme. L'arbitrage se fait souvent entre l'acquisition de nouveaux meubles ou des vacances.

Si le résident luxembourgeois est considéré comme un «Touriste du meuble» du fait de ses visites régulières auprès de nos voisins, la fédération du meuble affirme que malgré l'étroitesse du marché, l'offre locale est complète tant sur le haut



que sur l'entrée de gamme ainsi que le meuble traditionnel et tendance: la fédération est très active et organise deux festivals par an et une participation importante des membres du groupement à la Foire d'automne.

La majorité des négociants luxembourgeois généralistes et spécialistes a gardé un caractère familial et exploite des magasins dont la surface est restée à dimension humaine. A l'étranger et particulièrement en Allemagne, les magasins d'une surface de 30.000 m² jusqu'à 60.000 m² ne sont pas rares. Les magasins généralistes les plus importants au Luxembourg sont MOEBEL ALVISSE à Leudelange et DE MIWWEL & KICHECHEF à Mamer. Ce dernier projette de doubler sa surface, qui actuellement est de l'ordre de 10.000 m².

L'importance des besoins en surfaces d'exposition a fait que la majorité des commerces de meubles a quitté les villes pour s'implanter en périphérie. Certains magasins comme BONN ont réduit leur activité pour se limiter à une gamme exclusive et des objets de décoration. D'autres négociants se sont même développés dans le nord du pays et drainent les clients par une publicité intensive, comme SCHEER, OESTREICHER et THILL.

Dès lors, on peut se demander si les petites et moyennes surfaces ont encore un avenir? Les arguments qui plaident pour la survie des magasins plus modestes face à l'agressivité des grandes surfaces spécialisées sont, le contact personnel, la qualité, le service et les conseils. La remarque faite pour le secteur textile est également valable pour le meuble, à savoir que les petits qui veulent vendre un assortiment large n'ont plus d'avenir. Leurs chances de succès résident dans la spécialisation comme par exemple les salons, TOUTSALON, la cuisine INTER-CUISINES, le jeune habitat TREND-

HOPPER, la chambre à coucher DECKER LINE, le matelas STOLL, le discount ROLLER, le mobilier d'enfants STUDIO-LAND, le mobilier rustique CLOSENER, le contempo-

rain ESPACE LAVANDIER, le jardin ANGLE VERT, l'exotique et l'ethnique ABITARE, les meubles naturels KOEUNE. Même la salle de bains est devenue une pièce à vivre.

SORTIMENTSSTRUKTUR IM MÖBELHANDEL 2000 (ANTEIL AM GESAMTUMSATZ IN PROZENT)

Küchen:	23 %
Polstermöbel:	19 %
Schlafzimmer:	14 %
Wohnraumkastenmöbel:	13 %
Tische, Stühle, Eckbänke:	11 %
Kleinmöbel:	6 %
Bettwaren:	4 %
Jugendzimmer:	3 %
Heimtextilien:	2 %
Kunstgewerbe:	2 %
Sonstige:	2 %
Beleuchtung/Elektro:	1 %

Quelle: BVDM/FfH

La participation à un groupement d'achat étranger est également un facteur de succès de nombreux négociants. D'autres ont adopté la franchise, comme ROCHE BOBOIS et LA MAISON COLONIALE.

Il est à relever que les enseignes comme CONFORAMA (voir MERKUR du mois de décembre 2003) présentent une offre «équipement de la maison» plus large que l'ameublement en vendant de l'électroménager, Hifi et informatique.

Certains meubles sont également vendus en hypermarchés et dans des

grandes surfaces de bricolage. Le mobilier de salles de bains quant à lui, est essentiellement distribué par les sanitaristes. La vente de mobilier par les artisans menuisiers ébénistes est devenue l'exception.

Alors que de nombreux magasins traditionnels sont en stagnation, le secteur du jeune habitat, IKEA, HABITAT et TRENDHOPPER connaissent une progression régulière. Ils présentent un mobilier mode à des prix intéressants. Les mobiliers sont vendus départ magasin et sont montés par le client. Ce service peut être offert contre rémunération.

LES ENSEIGNES DE JEUNE HABITAT ONT LE VENT EN POUPE

Autres:	26 %
Équipement du foyer	25 %
Spécialistes ameublement:	15 %
Jeune habitat:	10 %
Spécialiste cuisine:	8 %
Vente à distance:	6 %
Spécialiste salon:	4 %
Grandes surfaces de bricolage:	4 %
Hypermarchés:	2 %
Grands magasins:	1 %

Source: IPEA/LSA

A l'étranger de nouvelles formules comme LAFAYETTE MAISON sur 10.000 m² à Paris et le LIFESTORE de 21.350 m² du groupe MARKS & SPENCER en Grande-Bretagne présentent leur offre avec des espaces correspondant à des comportements de consommation, comme se reposer par exemple.

Au Pays-Bas, les WOHNBOULEVARD's qui regroupent habituellement une trentaine de magasins avec des assortiments divers et complémentaires connaissent un grand succès. Certains fabricants ouvrent également des magasins et vendent en direct ($\pm 4\%$ du marché).

Etant donné que la majorité des ménages est équipé, il y a lieu de profiter de leur désir de bien-être et d'évasion, rendu possible par un nouvel aménagement intérieur.

La mode étant à la déstructuration, la vente de meubles complémentaires est un marché porteur de même que celui des meubles de rangement.

Les négociants en meubles doivent faire rêver leurs clients et les séduire par une mise en scène. L'on doit présenter non pas des meubles mais l'ameublement avec les meubles et tous les accessoires meubles, lampes, tapis, vases etc.

Souvent les salles d'exposition sont complétées par des boutiques comme MOWO. Ce sont des produits tendance qui tirent le marché, tandis que les achats rationnels sont en baisse.

Dans le domaine de la literie, l'ergonomie est devenue l'argument phare pour atténuer les douleurs dorsales et cervicales d'une population qui vieillit et qui dispose d'un pouvoir d'achat élevé.

■ La concurrence étrangère

Le n° 1 mondial de l'ameublement est IKEA (voir MERKUR du mois de décembre 2003) avec un

chiffre d'affaires de 11,3 milliards d'euros via 186 magasins dans 31 pays. Son chiffre d'affaires a triplé au cours des dix dernières années. Présent à Saarlouis, à Metz La Maxe, et prochainement à Arlon, la couverture du marché de la Grande Région devrait être l'une des plus élevées du groupe dans le monde. Le récent classement du magazine américain FORBES place Ingvar Kamprad, le fondateur d'IKEA résidant en Suisse, en 13^e position. La presse suédoise estime que via des fondations familiales, il reste propriétaire d'IKEA et évalue sa fortune à 71,1 milliards de dollars devant Bill Gates, à qui sont attribués 46,6 milliards de dollars.

IKEA est également le n° 1 en Allemagne avec un chiffre d'affaires de plus de 2.100 millions d'euros. Le n° 5 allemand étant ROLLER

avec plus de 700 millions d'euros. Le généraliste MOEBEL MARTIN avec 8 magasins dans la Grande Région réalise un chiffre d'affaires de 245 millions d'euros. MOEBEL MARTIN appartient à la famille propriétaire de la chaîne de distribution GLOBUS. Un autre leader régional du secteur discount est MOEBEL FUNDGRUBE avec 5 magasins.

Une demi-douzaine de magasins de la région de St. Vith, qui ouvrent leurs portes le dimanche, réalisent une part de l'activité avec la clientèle luxembourgeoise activement prospectée. Il en va de même avec LAMBERMONT à Bertrix. Les enseignes françaises qui ne sont pas directement présentes au Luxembourg sont moins agressives que les Allemandes et les Belges sauf IKEA à Metz La Maxe.

KOSTEN DER AUFTRAGSABWICKLUNG IM MÖBELHANDEL (IN PROZENT VOM UMSATZ; BASIS: ALTE BUNDESLÄNDER, 1998)	
Personalkosten:	17,2 %
Miete:	5,2 %
Werbung:	4 %
Uebrige Kosten:	2,9 %
Sachkosten Geschäftsräume:	1,2 %
Zinsen für Fremdkapital:	1,2 %
Fuhrpark:	0,9 %
Gewerbesteuer:	0,3 %
Zinsen für Eigenkapital:	0,2 %
Summe:	34,5 %

Quelle: IfH-Betriebsvergleich

D'aucuns estiment que 30 % des besoins du marché luxembourgeois sont couverts par des achats à l'étranger. Ces achats seraient compensés par les ventes des négociants luxembourgeois à la clientèle de la Grande

Région. G.M.G. par exemple réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec la clientèle allemande. TRENDHOPPER à Messancy est l'une des rares filiales étrangères d'un négociant luxembourgeois. ■

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la présentation du secteur de la chaussure. Merkur page 73, juin 2004.

L'enseigne TANEO attribuée à ETAM est en réalité une enseigne du groupe ERAM. Le n° 2 français avec un chiffre d'affaires de 1,42 milliards d'euros. ERAM réalise 20 % de son chiffre d'affaires dans la production et est l'un des rares européens à résister avec succès à la concurrence chinoise.

ERAM exploite également les enseignes FRANCE ARNO, GEMO, HEYRAUD, et les magasins textiles FABIO LUCCI soit 1600 magasins. ERAM occupe 10.000 personnes dont 1.600 dans la production.

L'auteur: Norbert Friob

Créateur et chef d'entreprise, Norbert Friob est une figure clé du monde commercial luxembourgeois. Son expérience, ses connaissances approfondies et ses multiples fonctions au sein d'organismes professionnels font de ce «self-made man» le porte-parole naturel d'un secteur d'activité extrêmement vaste et passionnant.

Norbert Friob est vice-président de la Chambre de Commerce et ancien président de la Confédération luxembourgeoise de commerce. Il est par ailleurs membre luxembourgeois de nombreux organismes et groupes d'experts internationaux, notamment du «Enterprise Policy Group» auprès de la Commission européenne. Norbert Friob est aussi l'auteur de «Parlons Commerce!» paru aux éditions Guy Binsfeld, 2002, ISBN 2-87954-114-X.



Photo:
Fränk
Weber, livre
«Parlons
commerce»
de Norbert
Friob,
Editions
Guy Binsfeld

AFTER WORK TRAINING PROGRAM



PROGRAMME 2004 / 2005

[Demandez la nouvelle brochure auprès de l'IFCC]

PROGRAMME	DURÉE	DÉBUT	JOUR	HORAIRE	PRIX	
MARKETING						
La publicité dans les médias luxembourgeois	Trois semaines	22 février 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €	
Marketing stratégique et techniques de marketing-management	Trois mois	23 septembre 2004	Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €	
Techniques des études de marché	Trois semaines	18 janvier 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES						
Gestion et calcul des salaires	Trois semaines	5 octobre 2004	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €	
Gestion des ressources humaines	Quatre mois	29 septembre 2004	Mercredi	18.30 à 21.00	200,00 €	
COMPTABILITÉ						
Aspects fiscaux de la comptabilité	Trois semaines	10 mai 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €	
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	Trois mois	30 septembre 2004	Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €	
Comptabilité générale informatisée	Neuf mois	27 septembre 2004	Lundi	18.30 à 21.00	250,00 €	
Cycle de formation en comptabilité commerciale						
· Niveau 1: Comptabilité commerciale pour débutants	Langue luxembourgeoise	Six mois	27 septembre 2004	Lundi	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 1: Comptabilité commerciale pour débutants	Langue française	Six mois	29 septembre 2004	Mercredi	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 2: Comptabilité commerciale pour initiés	Langue luxembourgeoise	Six mois	28 septembre 2004	Mardi	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 2: Comptabilité commerciale pour initiés	Langue française	Six mois	27 septembre 2004	Lundi	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 3: Comptabilité commerciale pour avancés	Langue française	Six mois	30 septembre 2004	Jeudi	18.15 à 20.00	100,00 €
DROIT						
Droit commercial	Quatre mois	15 février 2005	Mardi	18.30 à 21.00	175,00 €	
Droit du travail et de la sécurité sociale	Quatre mois	19 janvier 2005	Mercredi	18.30 à 21.00	200,00 €	
Droit des sociétés	Quatre mois	28 septembre 2004	Mardi	18.30 à 21.00	175,00 €	
FISCALITÉ						
Cycle de formation en droit fiscal luxembourgeois						
· Partie A: Fiscalité des ménages	Sept mois	16 septembre 2004	Mardi et Jeudi	18.30 à 20.00	300,00 €	
· Partie B: Fiscalité des entreprises	Sept mois	16 septembre 2004	Mardi et Jeudi	18.30 à 20.00	300,00 €	
LANGUES						
Correspondance commerciale française	Six mois	27 septembre 2004	Lundi	18.15 à 20.00	100,00 €	
Cours récapitulatif de la grammaire anglaise	Six mois	28 septembre 2004	Mardi	18.15 à 20.00	100,00 €	
Cours récapitulatif de la langue française	Six mois	29 septembre 2004	Mercredi	18.15 à 20.00	100,00 €	

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

La position face à la **politique**

Dans l'optique des milieux économiques, une politique d'immigration doit surtout s'orienter en fonction des besoins en main-d'œuvre des entreprises. Ceux-ci sont évidemment tributaires de l'évolution des activités économiques. Prévoir cette évolution et quantifier les besoins n'est pas chose aisée, surtout lorsque les projections portent sur le moyen et le long terme. Quelques constats s'imposent néanmoins.

1. Pendant la récente période de ralentissement des activités économiques, le nombre d'emplois a augmenté de 3,3 % en 2002 et de 2 % en 2003. Il s'y ajoute que les postes nouvellement créés ont été majoritairement repris par des ressortissants frontaliers de la Grande Région alors que l'offre nationale est restée en partie défailante. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de cette présence massive de demandeurs frontaliers, de nombreux postes sont restés vacants faute de demande adéquate sur le marché de l'emploi. Il faut en conclure qu'une relance des activités économiques ne manquera pas de renforcer les tensions sur le marché du travail et que la demande d'emploi en provenance de la Grande Région ne pourra répondre aux besoins en personnel des entreprises luxembourgeoises.
2. Le Luxembourg s'est engagé dans une logique de croissance élevée de l'activité économique comme en témoignent notamment les conclusions de la table ronde des pensions. Aussi le pays doit-il se doter des moyens nécessaires pour arriver à cette finalité qui seule permet de pérenniser notre système de sécurité sociale, de renverser la tendance à la hausse du chômage et, d'une façon générale, de financer le progrès social.
3. Notre économie nationale, comme toute économie aspirant à augmenter ses performances, doit mener une politique «d'impatriation» afin d'attirer et d'accueillir des personnes hautement qualifiées dans notre pays, et de se doter de cette façon de savoir exogène indispensable au développement de nos entreprises. La mise en place d'une politique d'immigration volontariste s'avère donc à propos.

patronale d'immigration

Presque tous les secteurs et branches économiques sont en quête soit de main-d'œuvre qualifiée soit de personnel hautement spécialisé, indispensables au développement des entreprises.

Concrètement, les besoins des entreprises relevant de l'artisanat, du transport routier et du secteur horeca reflètent un déficit structurel persistant en termes de personnes répondant aux qualifications requises. Aussi l'UEL recommande-t-elle aux instances compétentes de nouer les contacts nécessaires avec les administrations gérant les flux des demandeurs d'emploi dans les pays qui ont été identifiés comme hébergeant du personnel pouvant utilement renflouer les effectifs des branches et secteurs mentionnés plus haut. Il s'agit en l'occurrence de plusieurs pays ayant récemment adhéré à l'Union Européenne. Ces ouvertures une fois faites, les entreprises pourront se ressourcer au fur et à mesure de leurs besoins (I).

Quant à l'industrie, aux services financiers et autres services en général, ceux-ci nécessitent, en dehors de la main-d'œuvre qualifiée recrutée dans la Grande Région, du personnel hautement spécialisé en provenance du monde entier (II).

■ La nouvelle Europe

Une nouvelle donne s'ajoute à ces considérations avec l'adhésion le 1^{er} mai 2004 de dix nouveaux pays à l'Union Européenne, élargis-

sant ainsi de façon considérable le périmètre du marché intérieur européen. De nouvelles opportunités en termes de marchés s'ouvrent aux entreprises qui dans de nombreux cas ne peuvent en tirer avantage que dans la mesure où elles disposent du personnel connaissant les spécificités des marchés, voire des pays en question. Ces personnes doivent nécessairement pouvoir renflouer les effectifs des entreprises au Luxembourg afin de permettre également à celles-ci de pouvoir pleinement assumer leur rôle dans un environnement économique changé.

Pour ces raisons, l'UEL continue d'encourager le Gouvernement à adopter une politique d'immigration qui tienne compte des besoins de l'économie. Le Luxembourg s'est rallié à la position communautaire instituant des mesures transitoires envers huit des dix pays adhérents. Il s'ensuit que le principe de la libre circulation des travailleurs n'est pas applicable aux ressortissants de ces pays pendant une première phase de deux ans (2004-2006). Dans cette hypothèse, le Gouvernement se doit de conclure sans tarder des accords bilatéraux avec les pays en question. Ces accords devront régler l'entrée de travailleurs émanant de ces pays au Luxembourg et porter entre autres sur les aspects de droit administratif et de sécurité sociale, de façon à permettre aux entreprises d'engager les personnes dont elles auront besoin en toute sécurité juridique.

■ Les permis de travail pour ressortissants non communautaires

La philosophie protectrice de la loi relative aux permis de travail de 1972 n'est plus adaptée aux besoins actuels de l'économie. L'UEL suggère d'en revoir fondamentalement les dispositions. Dans l'attente de ces réformes, des mesures administratives pourraient être prises en vue d'un assouplissement et d'une accélération de la procédure d'octroi des permis de travail pour que les entreprises relevant des différents secteurs puissent se doter des compétences requises pour faire face à leurs activités qui se situent souvent dans un environnement international.

L'UEL propose une série de critères pour faciliter la tâche du Ministère du Travail et de l'Administration de l'Emploi dans le traitement des dossiers émanant de personnes désireuses d'accéder à un emploi au sein des entreprises luxembourgeoises et ne pouvant se prévaloir des principes communautaires en matière de libre circulation des travailleurs. Une telle approche présente l'avantage d'apporter une plus grande transparence à la procédure administrative permettant ainsi aux entreprises et aux demandeurs de permis de constituer leur dossier en connaissance de cause. Par ailleurs, l'accomplissement par un demandeur d'un des critères définis



par le Ministère suffirait pour que le permis de travail soit proposé à la signature du Ministre sans que la Commission d'avis spéciale ne doive en être saisie.

Les critères proposés concernent:

- le salaire adéquat présumant des compétences et des qualifications importantes dans le chef des demandeurs de permis de travail;

- les langues étrangères, les cultures étrangères;
- les mutations intra-groupes;
- les contrats de travail d'une durée déterminée inférieure à six mois.

La politique d'immigration doit avant tout répondre activement aux besoins de croissance de l'économie en facilitant l'accès des immigrants au marché du travail luxembourgeois. La croissance est nécessaire

pour l'économie en général, et donc implicitement pour le maintien des acquis sociaux.

Une telle politique volontariste oblige évidemment ses protagonistes. Aussi l'UEL est-elle désireuse, dans le cadre de ses moyens et de sa vocation, d'aider à faire intégrer les personnes migrantes dans la société luxembourgeoise.

(Communiqué par l'UEL) ■

Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg

Konferenzabend zum Thema „Neuigkeiten aus der Handelskammer“



Mit 35.000 Mitglieder-Gesellschaften, die 200.000 Lohnempfänger und 80 Prozent des Bruttoinlandproduktes Luxemburgs darstellen, ist die Bedeutung der Handelskammer für das Großherzogtum zur Genüge bewiesen. Der Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg hatte kürzlich zu einem Konferenzabend in die Handelskammer zum Thema „Neuigkeiten aus der Handelskammer“ eingeladen. In seiner Ansprache ging AKW-Präsident

René M. Rausch kurz auf die Aufgaben und Ziele des Arbeitskreises ein – Integration klein und mittlerer Unternehmen in den europäischen Wirtschaftsraum, Zusammenarbeit sowie Informations- und Erfahrungsaustausch auf Mitgliederebene sowie Wegbereitung vom regionalen zum europäischen Wirtschaftsraum. Die Präsenz von Mitgliedern des AKW Saarland gebe eine hervorragende Möglichkeit für Unternehmer Kontakte in die jeweilige Nachbarregion

zu knüpfen, unterstrich der Präsident, ehe der neue Handelskammerdirektor Pierre Gramegna das Wort ergriff und die Geschichte, den Auftrag sowie die Geschäftsbereiche der Handelskammer beleuchtete.

Die Handelskammer, die durch königlich-großherzogliche Verordnung am 1. Oktober 1841 gegründet wurde, hat als Aufgabe die Förderung einer dynamischen und wettbewerbsfähigen Wirtschaft, welche den Unternehmern eine freie Entfaltung ermöglicht. Sie ist ein unabhängiger Befürworter der Marktwirtschaft und kritischer Partner der nationalen, europäischen und internationalen Politikfelder. Pierre Gramegna wies daraufhin, dass die Kammer am Gesetzgebungsverfahren beteiligt ist sowie Berufs- und Weiterbildungskurse anbietet.

In ihrem neuen „Espace Entreprise“ erhalten die Unternehmen eine individuelle Beratung: „one stop shop“ um die Verwaltungsprozeduren der Unternehmensgründer zu vereinfachen (Handelsermächti-

gungen, Einschreibung und Zugehörigkeit, Handelsregister, direkte Steuern, MwSt., usw.). Des Weiteren werden auch Dienstleistungen für Import/Export erteilt.

Der Handelskammerdirektor befasste sich alsdann mit den vier Geschäftsbereichen: Existenzgründung und Unternehmensentwicklung, Wirtschaft, internationale Beziehungen und Aus- sowie Weiterbildung. Es sei sehr wichtig den Unternehmensgeist zu fördern. Die Handelskammer tue dies in dem sie diesen Unternehmensgeist bei Veranstaltungen, Veröffentlichungen oder Medienbeiträge versucht zu stimulieren. Die Unterstützung bei Unternehmensgründungen reiche von der individuellen Unterstützung im Bereich Recht, Finanzen und Betriebsübertragung, der Bewilligung

von Kauttionen, Informationen über die Einziehungen von Schulen sowie der Veranstaltung von Unternehmensbörsen.

Die Handelskammer beobachte und analysiere das wirtschaftliche Umfeld, fördere den Investitionsstandort Luxemburg, und trage zur Förderung eines günstigen Wirtschaftsrahmens durch entsprechende Analysen und Gutachten bei, erklärte Pierre Gramegna. Sie organisiere Wirtschaftsmissionen ins Ausland um die luxemburgischen Unternehmen auf den ausländischen Märkten zu begleiten. Informationen über die ausländischen Märkte, Kooperationsbörsen, Gemeinschaftsstände und Messebesuche sind andere wichtige Aufgaben der neuen Handelskammer, welche in der Aus- und Weiterbildung eine

große Herausforderung sieht. Es sei von großer Bedeutung die Unternehmen zu begleiten um die Kenntnisse und Kompetenzen ihres Personals zu verbessern, so der Direktor.

Ein hohes Qualifikationsniveau müsse gewährleistet werden, das den Bedürfnissen der Wirtschaft entspricht. In Zukunft werde die Zusammenarbeit mit den Unternehmen verstärkt, an der Ausarbeitung, Entwicklung und Verwaltung von Bildungsprojekten werde aktiv mitgewirkt und eine Vernetzung der Bildungsakteure auf nationaler, regionaler und internationaler Ebene werde angestrebt. Die Förderung eines gesetzlichen Rahmens, der für die Entwicklung der Aus- und Weiterbildung günstig ist, sind weitere Aufgaben der Handelskammer.

(Mitgeteilt vom AKW) ■

Confédération du commerce luxembourgeois

Les consommateurs souhaitent **la prolongation** **systematique** des heures d'ouverture le samedi soir

Après une première enquête en 2003, l'ILReS a réalisé en avril/mai 2004 un deuxième sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1.000 consommateurs, afin de recueillir leur avis sur les heures d'ouverture le samedi soir.

Avec 28 % aujourd'hui par rapport à 24 % l'année dernière, l'ILReS a observé une évolution certaine de la demande du consommateur vers une prolongation des heures d'ouverture les samedis soir.

Le constat le plus intéressant de ce deuxième sondage est le ralliement des jeunes adultes de - 35 ans aux jeunes de - 25 ans au tronc des plus intéressés à l'ouverture systématique des magasins jusqu'à 20 h 00 le samedi soir.

En fait ceci prouve que non seulement le consommateur de demain réclamera la révision de la réglementation des heures d'ouverture, mais qu'un grand besoin de flexibilité existe d'ores et déjà auprès d'une bonne partie de la population active.

En outre, les ouvertures «test» prévues par l'accord-cadre signé en 2003 entre la clc et les syndicats ont confirmé l'opinion rendue par les consommateurs sur le terrain. Les 100.000 passages de caisses supplémentaires sont une preuve indéniable de l'intérêt du consommateur envers une prolongation des heures d'ouverture le samedi soir.

(Communiqué par la clc) ■

Marketing Club Trier

wirbt für neue Mitglieder

Mit einer Veranstaltung in der Luxemburger Sparkasse warb der Marketing Club Trier kürzlich für neue Mitglieder und richtete seinen Appell auch an Luxemburger Unternehmen. Präsident Bernd Neisen wünscht sich, dass der Marketing Club Trier auch in Luxemburg ein Label für Kompetenz und Kommunikation werden soll.

Der Marketing Club Trier wurde 1988 gegründet und zählt derzeit 147 Mitglieder, davon 10 Luxemburger. Der Verein versteht sich als Kommunikationsforum der Region

in Sachen Marketing. Gemeinsam mit rund 60 deutschen Schwester-Clubs ist der Trierer Verein eingebettet in den Berufsverband der Führungskräfte und Unternehmer mit Marketing- und Vertriebsverantwortung, dem Deutschen Marketing Verband (VDM). Das gemeinsame Ziel aller Mitglieder ist es, Marketing-Denken und -wissen als entscheidende Erfolgsfaktoren für die Entwicklung von Unternehmen und Institutionen zu verbreiten.

Der MCT wünscht sich einen weiteren Mitglieder-Zuwachs aus

Luxemburg. Ziel dabei sei es, sich grenzübergreifend zu unterstützen. Der Club organisiert im Durchschnitt pro Monat ein Veranstaltung. Dieses Jahr trifft sich der Club im Herbst noch mal im Luxemburger Utopolis. Im kommenden Jahr soll der erste gemeinsame Marketing-Preis an ein Unternehmen aus der Region Trier-Luxemburg übergeben werden. Weitere Infos zum Marketing Club Trier gibt es im Internet unter: www.mctrier.de.

Pas de réformes sans changement radical des mentalités

Dans le contexte du ralentissement économique de ces dernières années, la nécessité de réformes structurelles n'a cessé d'être invoquée. Mais où est le changement des mentalités qui permettrait d'engager des réformes? Voici quelques exemples de l'attitude très conservatrice qui caractérise notre pays.

Commençons par l'habitude de se protéger un maximum avant d'en-

trer en collision avec un iceberg, plutôt que de changer de cap. Face à l'iceberg que représente par exemple la montée du chômage, nous tentons de nous protéger par le biais de mesures telles que: l'augmentation du nombre de placeurs pour traiter un nombre accru de demandes d'emploi; la réduction du temps de travail, afin qu'il y ait du travail pour tous; l'introduction de nouvelles contraintes, afin que le

licenciement économique devienne pratiquement impossible; le recours à des mesures de sauvegarde de l'emploi par lesquelles on aide les entreprises en difficultés au lieu d'aider celles qui ont des idées et qui sont plus compétitives.

Il faudrait changer de cap, c.-à-d.: améliorer la compétitivité des entreprises, et ainsi favoriser la croissance et la création d'emplois; augmenter l'employabilité des travailleurs,

afin que leurs compétences correspondent aux besoins du marché; promouvoir des formes de travail atypiques (CDD, temps partiel...), pour permettre aux chefs d'entreprise d'adapter leurs activités aux fluctuations économiques.

Autre exemple de notre mentalité conservatrice: nous recourons sans cesse à un Etat Providence: la majorité des citoyens recherche un emploi «sûr» auprès de l'Etat; notre système d'assurance maladie qui fait que dans certains cas un salarié gagne davantage quand il est en

arrêt maladie que quand il travaille. Et que penser de la proposition d'accorder une prime aux travailleurs qui parviennent à décrocher un emploi par leurs propres moyens? Faut-il récompenser les citoyens pour des efforts qui sont tout à fait naturels? Est-ce que demain on récompensera aussi les automobilistes qui ne brûlent pas les feux rouges?

Je terminerai avec notre manie de vouloir défendre coûte que coûte les droits acquis, habitude qui se traduit par exemple par l'attitude Nimby (not in my backyard) et la

constitution de «Birgerinitiativen» à tout bout de champ: tout le monde désire conserver son niveau de vie actuel, mais personne n'est prêt à accepter d'éventuelles nuisances (aéroport, transports routiers, zones d'activités, contournements, décharges ...).

Nous n'avons pas le choix: nous devons changer. Profitons-en pour considérer le changement comme une formidable opportunité!

*Erny Lamborelle,
président de la clc* ■

www.
innovation.
public.
lu



Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Restez au fait de l'actualité innovation et recherche avec :

- le Guide des aides
- le Marché des technologies
- le Répertoire des compétences technologiques

et aussi : les Appels, l'Agenda de l'innovation,
les Success stories, les Liens, ... !

Mise à jour quotidienne & accès gratuit



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Actions innovatrices du FEDER

<http://www.innovation.public.lu>



EN BREF

Caves Bernard-Massard Or et Argent au concours mondial de Bruxelles



Lors du Concours Mondial de Bruxelles, qui s'est tenu en avril au Palais des Congrès de Liège, les Caves Bernard-Massard ont remporté un succès avec leurs crémants, vins effervescents et vins tranquilles. Quelque 4.275 vins en provenance de 43 pays ont été présentés. 174 experts ont unanimement décerné la médaille d'or à la Sélection Brut et à la Cuvée de l'Ecusson Millésimé, 2001 des Caves Bernard-Massard. La médaille d'argent est allée à la Cuvée de l'Ecusson et au Riesling, Grevenmacher Fels, 2002, Domaine «Clos des Rochers». Pour plus d'informations: www.bernard-massard.com

Marché automobile IEE wird System-Lieferant für Kia, Hyundai und Daewoo

Im neuen Kia Sportage, Hyundai Santa Fee und im Daewoo Laccetti und Magnus befinden sich die neuesten Insassen-Klassifizierungssysteme der Firma IEE. Bei diesen

Fahrzeugen ist IEE zum ersten Mal Systemlieferant, so dass nicht nur die Sensormatten sondern auch die entsprechenden Elektroniken des Insassen-erkennungssystems direkt von der luxemburgischen Firma stammen. Das so genannte Occupant Classification-System (OC®) berücksichtigt bei der Airbagauslösung das Einsitzprofil der Insassen. Ferner wird zwischen Objekten und Personen unterschieden und der Beifahrer-Airbag wird bei leerem Sitz nicht unnötigerweise ausgelöst. Der Airbag entfaltet sich situationsgerecht. Für weitere Informationen: www.iee.lu

Sidérurgie

Arcelor inaugure une ligne de galvanisation en Turquie

Le producteur turc d'aciers laminés à froid Borçelik a récemment inauguré un investissement de 140 millions de dollars US dans une ligne de galvanisation qui modernise et augmente la capacité de l'usine existante. Les actionnaires de Borçelik sont Arcelor, premier sidérurgiste mondial; Borusan, un important groupe industriel turc; Erdemir, le premier sidérurgiste turc; et IFC, une entité de la Banque mondiale. Borçelik fournit des aciers de haute qualité, y compris l'Extragal™ d'Arcelor destiné aux applications de pointe, à l'industrie automobile en pleine croissance et à d'importants producteurs d'appareils électroménagers en Turquie et dans la région.

Luftfracht

Cargolux startet Flüge von Asien nach Spanien

Cargolux Airlines International S.A. wird ab dem 9. Juni 2004 zweimal wöchentlich mit B747-400 Frachtern von Asien direkt nach Spanien fliegen.

Der Flug CV7333 verlässt Hong-Kong jeden Mittwoch um 3.45 Uhr Lokalzeit und erreicht Barcelona am selben Tag um 13.40 Uhr. Abflug von Barcelona ist um 14.45 Uhr, Ankunft in Luxemburg um 16.35 Uhr. Der zweite Flug, CV7336, startet jeden Samstag um 19.25 Uhr von Hong-Kong und landet Sonntagmorgens um 4.55 Uhr in Barcelona. Der Abflug von dort ist für 6.25 Uhr vorgesehen, Ankunft in Luxemburg ist um 8.15 Uhr. Von Luxemburg aus können Verbindungen zum gesamten Cargolux Streckennetz, mit über 50 weltweiten Zielen und zusätzlichen Interline Destinationen, genutzt werden.

Die neuen Flüge zwischen Hong-Kong und Barcelona wurden auf Grund der starken Nachfrage von Seiten der asiatischen Cargolux Kunden eingerichtet. Die Fracht besteht zum großen Teil aus Hi-Tech Gütern, Telekommunikationseinrichtungen, Verbrauchsgütern und Kleidung, die sowohl für den spanischen Markt

als auch für andere Cargolux Ziele bestimmt sind.

Aus Spanien werden zusätzlich verderbliche Waren, Mode und Lederartikel und Industriegüter transportiert, die über Luxemburg zu ihren weltweiten Bestimmungsorten gelangen.

Cargolux Airlines ist Europas größte Nurfrachtfluggesellschaft und betreibt eine moderne B747-400F Flotte auf ihrem weltweites Streckennetz. Die Gesellschaft steht unter den internationalen Frachtfluggesellschaften an achter Stelle, gemessen in Frachttonnenkilometern, in Europe belegt Cargolux den dritten Platz. Mehr als 90 Destinationen werden weltweit bedient, davon werden über 50 regelmäßig angefliegen. Die Gesellschaft hat 85 Büros in 50 Ländern und bietet zusätzlich ein ausgedehntes LKW Streckennetz zu 50 Destinationen in Europa und den USA. Charterflüge und Flugzeugwartungen werden ebenfalls angeboten. Cargolux ist in Luxemburg ansässig und hat weltweit über 1.300 Mitarbeiter. Für weitere Informationen: www.cargolux.com

Thiel Logistik

Südkraft übernimmt

Lademittellogistik bei ZF Sachs in Schweinfurt

Die Südkraft, ein Unternehmensbereich der Thiel Logistik AG, hat den Zuschlag für den Bau und Betrieb einer neuen Halle für die Aufbereitung von Transportbehältern auf dem Firmengelände der ZF

Sachs in Schweinfurt erhalten. Das Projekt wird rund 15 neue Arbeitsplätze schaffen. In der 5.500 qm großen Logistikhalle sollen bereits ab Oktober 2004 monatlich rund 80.000 Transportbehälter (Großladungsträger) für

die Produktion von ZF Sachs geprüft, aufbereitet, gereinigt und für die Produktion bereitgehalten werden. Die Erdarbeiten für das Bauprojekt mit einem Investitionsvolumen von 2,4 Millionen Euro haben am 10. Mai 2004 begonnen. Die Dienstleistungen der Südkraft in der neuen Aufbereitungshalle werden die komplette Versorgung des Schweinfurter Produktionsstandortes von ZF Sachs mit Lademitteln umfassen. Die benutzten Transportbehälter werden in die Halle transportiert, wo sie nach erfolgter Überprüfung und Reinigung bereitstehen, bis sie wieder in der Fertigung benötigt werden. In der Produktion werden die gereinigten Behälter dann „just-in-time“ angelie-

fert. Der gesamte Aufbereitungs- und Lagerungsprozess der Lademittel, die den sicheren Transport der Produkte von ZF Sachs zu den verschiedenen Kunden aus der Automobilindustrie gewährleisten, muss nach Herstellern getrennt erfolgen, weil jeder Automobilbauer nur seine eigenen Großladungsträger einsetzt. Für Südkraft ist der Vertrag mit ZF Sachs über Bau und Betrieb der Leergutaufbereitungshalle ein weiterer Vertrauens- und Kompetenzbeweis einer 40-jährigen erfolgreichen Zusammenarbeit.

Seit März 2001 ist die Südkraft eine Tochtergesellschaft der im MDax börsennotierten Thiel Logistik AG. Für weitere Informationen: www.thiel-logistik.com ■

Commerce

Ouverture d'un supermarché **Delhaize** à Bertrange



Delhaize Begelux a ouvert son premier supermarché intégré luxembourgeois à l'enseigne Delhaize Le Lion le 25 juin 2004 à Bertrange. Le nouveau Supermarché Delhaize d'une surface de 1.700 m² est situé 17-19, route de Longwy à Bertrange, à proximité de la sortie 5 (Bertrange) de l'autoroute A6. Il dispose d'un grand parking gratuit de plus de 170 places sur six étages.

Les heures d'ouverture sont: du lundi au jeudi de 8.00 à 20.00 heures, le vendredi de 8.00 à 21.00 heures et

le samedi de 8.00 à 18.00 heures. Les ouvertures du dimanche seront exceptionnelles.

Delhaize se positionne en première ligne comme un spécialiste de l'alimentation. L'assortiment, principalement constitué de produits alimentaires, offre un vaste choix dans les produits frais (fruits et légumes, viandes et poissons, boulangerie, fromages...). Des accents particuliers sont mis sur la découverte et la convenance. Delhaize encourage ses clients à découvrir de nouveaux goûts et de nouveaux produits, et leur propose de nombreux produits exotiques, des exclusivités, des vins du monde entier, etc. La convenance se traduit par un large assortiment de produits faciles et rapides à préparer et à consommer tels que des plats préparés frais, des légumes prénettoyés et prédécoupés, etc.

La sécurité alimentaire et le respect de la nature sont également des éléments très importants dans la philosophie Delhaize. Le label «Contrôle et Origine» est garant d'un choix

EN BREF

Gummi-Roller Nouveaux locaux pour le 50^e anniversaire



Après plus de 30 ans, la société Gummi-Roller a délaissé ses anciens bureaux à Luxembourg-ville pour s'installer dans le zoning industriel d'Ehlerange. La nouvelle construction, d'une superficie totale de 3.300 m², comprend le magasin, l'entrepôt, l'atelier, le centre de livraison et d'expédition ainsi qu'un complexe de bureaux très modernes, pour un effectif de 35 employés. Le magasin, qui s'étale sur 600 m², sert de référence à toutes les entreprises industrielles en termes de sécurité et de protection, de transmission et roulement, ainsi que pour divers articles en plastique et caoutchouc. L'atelier de découpe est aussi un des centres névralgiques du site. L'entrepôt est à la mesure de l'investissement, avec ses 3 étages de rayonnages compartimentés et modernes. L'inauguration officielle des nouveaux locaux a eu lieu le 1^{er} juillet.

Contrôle qualité Accréditation ISO 17025 pour le laboratoire Luxcontrol

Le mardi 15 juin 2004 le certificat d'accréditation ISO 17025 a été délivré par

l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) au laboratoire d'analyses chimiques du groupe Luxcontrol. Cette accréditation constitue une reconnaissance officielle par un organisme neutre et indépendant du système de Management de la Qualité mis en place dans le laboratoire. Un tel système constitue un outil essentiel dans la stratégie commerciale du laboratoire qui vise l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Les exigences de l'accréditation ISO 17025 dépassent celles de la certification, notamment pour ce qui est de la confidentialité des informations relatives aux clients, la formation du personnel, la traçabilité des processus, la validation des résultats et l'étalonnage des instruments de mesures.

Sélections Mondiales des Vins à Montréal Médaille d'Or pour le crémant Gales Héritage



Les experts du Concours «Sélections Mondiales des Vins 2004», qui s'est déroulé à

EN BREF

Montréal du 3 au 7 juin 2004, ont attribué la Médaille d'or au crémant Gales Héritage. Les membres du jury, recrutés en collaboration avec l'Association canadienne des œnologues, l'Office international de la vigne et du vin, l'Union internationale des œnologues et la Fédération mondiale des grands concours internationaux de vins et spiritueux, ont retenu la cuvée Gales Héritage pour son haut niveau qualitatif et ceci dans un contexte international. Pas moins de 30 pays ont présenté plus de 2.400 produits au concours sélections Mondiales des vins 2004, l'un des plus anciens concours internationaux au monde. Informations: Caves Gales, tél.: 23 69 90 93; fax: 23 69 94 34; e-mail: info@gales.lu

Restructuration

Arcelor approuve le plan de modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise

Suite à l'accord finalisé en tripartite sidérurgie le 24 juin 2004 sur le dossier «Lux 2006», le groupe Arcelor a approuvé le plan de modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise qui prévoit une enveloppe d'investissements pour un montant de 122 millions d'euros sur la période 2004 à 2006. La mise en œuvre du plan «Lux 2006» devra permettre d'amener les usines luxembourgeoises à un niveau de «world class performer» et d'atteindre une production d'acier liquide de plus de 3,1 millions tonnes/an, en augmentation de 17 % par

rapport à 2003. L'arrêt progressif des activités du laminoir à froid de Dudelange est prévu jusqu'à fin 2005. Arcelor engagera, en concertation avec les parties concernées, les réflexions sur l'élaboration d'un plan de revitalisation industrielle du bassin de Dudelange-Bettembourg et sur la réaffectation des terrains de l'usine.

Banque Générale du Luxembourg L'agence Wasserbillig fête ses 50 ans



La Banque Générale du Luxembourg a fêté le 24 juin 2004 le 50^e anniversaire de son agence Wasserbillig. L'agence a été inaugurée en 1954 au 13, rue de Luxembourg et fonctionnait avec une personne. En 1967, la filiale immobilière de la banque, Cofhylux, construit un nouvel immeuble au 36, Grand'rue pour y aménager l'agence. L'agence est agrandie et rénovée entre 1985 et 1986. De nouveaux travaux de transformation et d'aménagement entamés au mois de mai 1999 s'achèvent avant la fin de la même année de manière que l'agence a pu réaménager fin décembre dans de nouveaux locaux qui répondent aux derniers standards de confort et de sécurité. L'agence et son équipe composée de 11 personnes sont au service de la

rigoureux de fournisseurs et d'une parfaite traçabilité des aliments, du producteur jusque dans le rayon. La chaîne du froid certifiée ISO 9001 garantit que toutes les procédures sont mises en œuvre afin que les aliments soient toujours stockés et transportés à température idéale.

Delhaize dispose par ailleurs d'une gamme très vaste de plus de 650 produits bio, ainsi que de nombreux articles issus du commerce équitable avec le Tiers-monde. Les bouteilles consignées jouent un rôle important dans le

rayon des boissons de Delhaize, pas seulement dans les eaux, soft-drinks et bières, mais également dans les vins.

Une autre initiative importante au niveau écologique est de favoriser activement l'utilisation d'emballages réutilisables. Pour emballer leurs achats, Delhaize propose à ses clients ses propres sachets réutilisables de même que les sachets Valorlux, les «cool bag» pour les produits à tenir au frais, et surtout les petites caisses très pratiques appelées «Smartbox».

Forum des Mini-Entreprises 2004

Les mini-entrepreneurs ont présenté leurs projets d'entreprise

Le jeudi 10 juin 2004 à 17 heures s'est tenu au Forum du Campus Geesseknäppchen le 3^e Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise. Ce Forum donne aux jeunes mini-entrepreneurs l'occasion de se rencontrer, de présenter leur mini-entreprise et d'exposer leurs produits ou prestations de service.

Qui sont ces jeunes entrepreneurs? Ce sont des élèves de classes de différents lycées, notamment le Lycée Technique de Lallange, l'Athénée de Luxembourg, le Lycée Technique du Centre, le Lycée Technique Agricole, le Lycée Technique Joseph Bech, le Lycée Technique d'Ettelbrück, le Lycée du Nord de Wiltz et le Lycée Aline Mayrisch.

Les mini-entrepreneurs ont présenté leur projet devant un public enthousiaste et ils ont été évalués par un jury d'experts, composé de dirigeants d'entreprise et de professeurs de l'enseignement secondaire, sous différentes approches, notamment sous un objectif pédagogique qui consistait à rapprocher l'ensei-

gnement des besoins de la réalité économique et à inciter les jeunes à la création d'entreprise.

Les prix du jury ont été remis par les organisations suivantes: la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, la Fédération des Jeunes Dirigeants, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.

Le jury a tenu à remercier tous les participants et plus particulièrement les professeurs impliqués des différentes classes. Les prix suivants ont été distribués:

- Prix de la meilleure gestion financière: Top Table Design – Lycée du Nord, Wiltz,
- Prix de la meilleure stratégie et action commerciale: Just 4 Fun – Lycée Technique du Centre,
- Prix de la meilleure présentation: Mini Farmers – Lycée Technique Agricole,
- Prix du meilleur produit: Creolux – Lycée Aline Mayrisch,

- Prix du meilleur dossier: Saisonnière – Athénée de Luxembourg,
 - Prix du meilleur stand: Creolux – Lycée Aline Mayrisch,
 - Prix d'encouragement: New Emotion – Lycée Technique du Centre – et Sirius – Lycée Technique Joseph Bech.
- Des prix de participation ont été remis aux autres groupes et un prix Surprise – une émission à la radio «Eldorado, Clique vun der Woch» – a été offert aux participants du projet

Creolux – Lycée Aline Mayrisch. La soirée s'est terminée en ambiance festive et soulagée car il a fallu aux élèves beaucoup de courage pour la présentation et d'esprit d'entreprendre durant l'année passée, année que tous ont décrite comme une expérience riche et inoubliable. ■

Marché immobilier

H2O: 25.000 m² de bureaux en construction à Howald



Le 8 juin 2004 a eu lieu la pose de la première pierre du bâtiment H2O, situé à Howald. Ce complexe de 25.000 m² de bureaux à l'esprit épuré et moderne possède des atouts en termes de visibilité, d'accessibilité, d'aménagement des espaces et d'utilisation de technologies performantes. Déjà en cours de commercialisation, il offre à son ou ses futurs occupants des surfaces flexibles de 400 à 6.000 m².

Le projet H2O est en fait le premier développement immobilier de la société Luxembourg Office Solutions, une association entre PROMOBE Finance représentée par son administrateur Monsieur Flavio Becca et Bernheim Real Estate Development, filiale du groupe belge Fortis Real Estate, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Alain De Coster. Cela fait maintenant deux ans que la société a été créée

et qu'elle a lancé le projet Howald Heights Offices, à l'origine du nom H2O.

Dès le début, le choix de l'architecte s'est porté sur le bureau luxembourgeois Schemel & Wirtz, qui s'est associé pour cette occasion avec le bureau suisse Itten & Brechbühl. La genèse du concept a été basée sur des valeurs fondamentales telles que la transparence, la pureté des lignes, l'ouverture sur l'extérieur, la flexibilité, la modernité et l'innovation.

Les travaux ont commencé en avril 2004. Le complexe sera construit en une ou deux phases. La première phase sera en tout cas achevée en été 2005. L'exécution de ces travaux a été confiée à l'association momentanée formée par les entreprises SOLUDEC – BESIX – CIT Blaton – TP Lux. La commercialisation du projet, déjà en cours, est suivie par les agents de Jones Lang LaSalle et DTZ. ■

EN BREF

clientèle du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 heures et de 13.30 à 16.30 heures ainsi que le mercredi jusqu'à 18.30 heures uniquement sur rendez-vous.

Séminaire

La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision

Le Ministère de la Promotion Féminine organise un séminaire international ayant pour thème la prise de décision économique, domaine dans lequel les femmes restent largement sous-représentées au Luxembourg. Le séminaire s'inscrit dans la mise en œuvre du programme concernant la stratégie cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) et est subventionné par la Commission Européenne. Le séminaire s'adresse aux chefs d'entreprise et responsables des ressources humaines, délégué(s) à

l'égalité dans les entreprises et aux représentants des organisations patronales et syndicales. Le séminaire se déroulera le 27 octobre 2004 à la Chambre de Commerce de 16.00 heures à 19.00 heures. Le programme définitif de la conférence sera disponible à partir du 15 septembre sur le site www.mpf.public.lu.

Téléphonie mobile

VOXmobile fête son 20.000^e abonné

En moins d'1 mois, VOXmobile a su accueillir le 9 juin 2004 son 20.000^e abonné, en la personne de monsieur Marc ANSAY de Kehlen. Pour le remercier, VOXmobile lui a offert un téléphone mobile de son choix, le nouveau tri-bande, Sony Ericsson Z600. En raison de ce succès, VOXmobile a décidé de prolonger l'action et d'ajouter 10.000 abonnements mobiles supplémentaires, gratuits à vie. Pour plus d'informations: www.vox.lu.

éditions mike koedinger S.A.

La 10^e édition du **City Guide EXPLORATOR** 2004/2005 vient de paraître

La maison d'édition Mike Koedinger a fêté ses dix ans et vient de dévoiler la dixième édition du City Guide EXPLORATOR. Ce numéro de 436 pages répertorie et analyse plus de 500 restaurants du Grand-Duché et de sa capitale, visités durant douze mois par le critique gastronomique Jacques Demarque et plusieurs collaborateurs, tous issus de la maison d'édition.

Les exigences d'EXPLORATOR, premier City Guide véritablement made in Luxembourg, restent inchangées: présenter de bonnes tables, avec l'appui de photos originales, sans complaisance éditoriale. Les photographes de l'agence Blitz ont assuré la couverture de près de 70 établissements. Par souci d'efficacité, les cartes et plans ont été élaborés de manière à situer facile-



ment l'emplacement des différents établissements.

La partie MAGAZINE de ce numéro spécial 10 ANS revient sur

les phénomènes les plus marquants de cette décennie (l'explosion du GSM, l'évolution de l'architecture, le cinéma...). Les articles ont été rédigés par des journalistes, rédacteurs ou spécialistes du sujet au Luxembourg.

Le chapitre NIGHTLIFE s'intéresse plus spécifiquement aux bars, brasseries, clubs et pubs, avec des adresses commentées et plus de 300 photos prises au fil de l'année.

En fin de numéro, la partie TOURISME, présentée par Frédéric Humbel, propose un calendrier des événements culturels et des reportages sur les centres d'intérêts du Grand-Duché: golf, musées, route des vins et des châteaux.

Explorator City Guide Luxembourg, 10^e édition, 436 pages, 8 €.

Pour plus d'informations: www.explorator.lu

Banques

Nouveaux locaux pour **ING** à Dudelange



L'agence de Dudelange connaît une seconde jeunesse depuis son déménagement, le 19 avril dernier, en plein centre-ville. La nouvelle agence de Dudelange occupe le rez-de-chaussée et le premier étage de cette bâtisse, dont les deuxième et troisième étages sont entièrement dévolus à la formation des employés d'ING Luxembourg. Les employés de

l'agence ne cachent pas leur satisfaction de travailler dans cet environnement plus moderne, plus spacieux et mieux adapté.

Pour ING l'investissement dans cette nouvelle agence se justifie par le fait que Dudelange est la quatrième ville du pays en termes d'habitants et dispose d'un important potentiel de clients résidents. Grâce au réseau autoroutier qui la dessert,

Avec votre expérience et notre Executive MBA, allez plus loin !

Executive MBA

Diplôme à reconnaissance
internationale, niveau Bac + 5
Une formation
en management et stratégie
En anglais et en français
(mise à niveau assurée)

EMBARQUEMENT : Janvier 2005

**12 heures de formation tous les 15 jours pendant 2 ans
A Nancy et à Strasbourg**

Renseignements et retrait des dossiers à :

Executive MBA ICN / Fondation IECS

Claire HAAS, Tél. : 03 83 17 33 20

e-mail : Claire.Haas@univ-nancy2.fr - www.icn-nancy.fr

elle est également facilement accessible par la clientèle non résidente. Il y a quelques mois, lorsque l'opportunité d'acheter le nouveau bâtiment s'est présentée, ING n'a pas hésité et a rapidement trouvé un repreneur pour l'ancien immeuble, dont il était propriétaire.

Le nouvel emplacement, 4, rue de la Libération, situé en plein cœur de Dudelange, à trente mètres de l'hôtel de ville, aura un impact sur la visibilité et donc sur l'image d'ING. L'agence se veut accueillante, aérée et lumineuse et dispose d'outils

modernes et mieux adaptés comme la caisse semi-automatique, le trésor de nuit ou les coffres clients. Les heures d'ouverture de l'agence s'étalent de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. En dehors de ces plages horaires, un guichet automatique est disponible 24h/24 et 7j/7, pour les opérations courantes telles que les retraits d'argent liquide ainsi que le chargement de la carte minicash.

Le client se verra conseiller sur tout l'éventail des produits de placement ainsi que sur les produits de

crédit tels que le crédit personnel ou le crédit hypothécaire. Le conseil aux PME, commerçants et indépendants comprend des produits financiers adaptés à leurs besoins comme le crédit de caisse, le leasing et le crédit d'investissement, y compris l'assistance pour l'obtention des aides étatiques éventuelles. En ce qui concerne le service Formation, celui-ci pourra désormais compter sur des espaces adaptés, salles de réunion, d'ordinateurs, bureaux pour l'administration et pour la réalisation de travaux de groupe. ■

Immobilier d'affaires

Jones Lang LaSalle

fête ses quinze années de présence au Grand-Duché



Monsieur Derek de Changy et son équipe.

Jones Lang Wootton (devenu Jones Lang LaSalle en 1998) fonda sa filiale luxembourgeoise en 1988, mais celle-ci ne devenait opérationnelle qu'en début de 1989 avec la venue sur place de Derek de Changy. Jones Lang LaSalle estime avoir effectué, en ces quinze années, des ventes ou des locations pour près de 800.000 m² de surfaces de bureaux, commerciales ou semi-industrielles. Pour fêter digne-

ment cet anniversaire, Jones Lang LaSalle Luxembourg avait invité de nombreuses personnalités ainsi que leurs clients à une réception qui s'est déroulée le 10 juin sur la Moselle à bord du bateau Marie-Astrid.

Le véritable démarrage du bureau luxembourgeois se fit avec l'European Bank&Business Center à l'aéroport, un complexe de cinq, puis six immeubles de bureaux et, en fait, le premier grand projet d'immobilier d'affaires qui se réalisait en dehors du Centre-Ville. Le projet fut vendu à des investisseurs scandinaves (à l'époque très actifs dans les métropoles européennes et américaines) et les immeubles furent loués par la suite à leurs futurs occupants. Dans la foulée de l'EB&BC, ce fut au tour de l'Airport Center de développer la zone de l'aéroport comme nouveau quartier de bureaux dont la popularité, depuis, continuait de croître à cause de sa situation très avantageuse.

Sur un marché encore très modeste à la fin des années 80 et au début des années 90, Jones Lang Wootton était le premier consultant international à être physiquement présent à Luxembourg et l'est resté pendant dix ans. Au fil des années, l'entreprise a ainsi pu devenir le «témoin actif» d'un développement considérable, qui allait de pair avec l'impressionnante évolution de la place luxembourgeoise comme centre financier et de services. De nombreux quartiers et zones d'activités ont vu le jour et n'ont cessé de s'étendre, surtout à partir du milieu des années 90, où le Luxembourg bénéficiait d'une très forte croissance économique. Aujourd'hui, mis à part le Kirchberg et les quartiers du Central Business District où de nouveaux complexes de bureaux ont continué de se réaliser, des zones comme la Cloche-d'Or, Strassen, Howald, Capellen, Bertrange et Munsbach ont gagné en importance et en attractivité. ■

Réservations en ligne

et horaires en temps réel



Les voyageurs Luxair peuvent désormais consulter l'horaire des vols Luxair en temps réel avec un moteur de recherche extrêmement rapide. En effet, le nouveau site Internet de la compagnie aérienne nationale est doté de nouvelles fonctionnalités qui permettent aux clients d'obtenir en un clin d'œil toutes les informations pour

un voyage réussi. Il suffit d'indiquer l'adresse www.luxair.lu pour visualiser le menu des réservations au centre de la page d'accueil. Après seulement deux clics sur la souris, le client connaît les horaires précis et le prix de son vol d'affaires ou de vacances.

Quelques nouveautés parmi celles qui attendent l'utilisateur de ce nouveau site convivial et performant sont l'horaire en ligne et la multitude d'informations et de conseils pratiques pour le voyage et les destinations. Les offres spéciales affichées sur le côté gauche de la page d'accueil, comprenant les vols Last Minute, les forfaits de Luxair Tours et les City Trips de Metropolis, donnent tout de suite un aperçu de ce qu'il ne faut pas rater. En outre,

les clients Luxair Tours et Happy Summer ont la possibilité de réserver en plus directement leur siège dans l'avion. Autre point pratique: à côté de l'horaire en ligne, un tableau virtuel des heures de départ et d'arrivée de chaque vol est mis à jour toutes les 3 minutes, informant ainsi non seulement les voyageurs, mais aussi ceux qui ont rendez-vous à l'aéroport, des changements d'horaire éventuels.

Les préparatifs d'un voyage étant souvent le hors-d'œuvre du séjour même, les nombreux conseils des guides Luxair sur place (onglet «Informations destinations») ne manqueront pas d'enchanter le client. En effet, de par leur expérience, les guides sont les mieux placés pour fournir des informations intéressantes et actuelles. ■

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff

Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Kompetenz
im
Hallenbau

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen

Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

TETRIS Close Packing Technology

D'un projet de recherche vers une **industrie de haute technologie**



TETRIS S.A., qui vient d'être créée par la S.A. des Chaux de Contern, filiale du Groupe Ciments Luxembourgeois, VSL, filiale de Bouygues Construction, la société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME (CD-PME) S.A. et par le Fonds Transfrontalier de Développement EUREFI S.A., est la première société licenciée pour le procédé de tétification (procédé de microcompaction breveté permettant d'obtenir une compacité maximale

des mélanges fins à très faible teneur en eau) et constitue l'aboutissement du développement d'un nouveau produit dénommé EVOLIT, un matériau à ultra-haute performance.

Développé en partenariat par la S.A. des Chaux de Contern (L), Bouygues Construction (F) et le Groupe Ceric (F), dans le cadre d'un projet de recherche démarré en 1996 et primé en 1997 par le label EUREKA, ce procédé innovateur de la tétification permet la production de tuyaux d'assainissement en EVOLIT qui se caractérisent par une amélioration substantielle des résistances mécaniques et chimiques, une épaisseur de paroi réduite, des propriétés d'utilisation exceptionnelles et un bilan énergétique et écologique largement amélioré.

Les premiers prototypes du tuyau en EVOLIT sont en fabrication depuis le début 2004. Lors des tests de marché le produit a été accueilli très favorablement, étant donné

qu'il constitue un produit de substitution idéal à d'autres matériaux traditionnels. Les nouveaux tuyaux en EVOLIT seront commercialisés par le réseau commercial de la S.A. des Chaux de Contern. Dans une première étape, TETRIS Close Packing Technology produira des tuyaux de diamètre intérieur de 300 mm avec une longueur utile de 2,5 mètres.

La création de TETRIS Close Packing Technology est le fruit d'un projet ambitieux de recherche, réalisé avec l'aide du Gouvernement luxembourgeois et de l'agence française de valorisation de la recherche ANVAR. TETRIS Close Packing Technology investira dans une première phase Eur 1,5 Mio dans ses installations de fabrication et créera 5 emplois à l'horizon 2007. Pour le Groupe Ciments Luxembourgeois, actionnaire majoritaire de TETRIS S.A., cet investissement constitue un pas supplémentaire dans sa stratégie d'intégration verticale. ■

infodata
L'intégration informatique

202, Route de Luxembourg
L-7241 Bèrelange
Tél : (352) 33 16 48
Fax : (352) 33 75 55
infodata@infodata.lu
http://www.infodata.lu

SOLUTIONS INFORMATIQUE DE GESTION POUR PROFESSIONNELS !!!

ACCOUNTIX
SALARIX
CAISSIX
PROJIX
CHANTIX
STOCKIX

« La capacité des interlocuteurs INFODATA à comprendre notre métier spécifique et la capacité à développer du "sur mesure" dans le standard INTEGRIX® a été prédominant dans le choix de notre ERP. »

Edvige Malvaud
Responsable administratif et financier Parsons Chaîne Europe

ALWAYS ON
SAVIX
NEEDIX
ITTY SAV

INTEGRIX®

PRODUCTOR
TIMIX
VOYAGIX
GARAGIX

SOFTWARE & IT SOLUTIONS 2004

LES SOLUTIONS IT D'AUJOURD'HUI
POUR LE BUSINESS DE DEMAIN

SOFTWARE & IT SOLUTIONS 2004:
SALON SPÉCIALISÉ EN IT AVEC SÉMINAIRES ET WORKSHOPS!

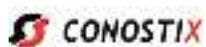


LUXEXPO
6 & 7 OCT. 2004
11.00 H. - 20.00 H.

Enregistrement gratuit: www.siexpo.lu/enregistrement
avec code d'accès CC01

Plus d'infos: si_expo@kortrijkxpo.com
www.siexpo.lu

Sponsors:



VLM Airlines: Croissance du nombre et internationalisation

Monsieur James F. Clark, Ambassadeur du Royaume-Uni au Luxembourg, et Monsieur Johan Vanneste, Managing Director de VLM Airlines, inaugurent le nouveau «ticket desk».



Dans le cadre de sa dernière conférence de presse, Johan Vanneste, Directeur de VLM Airlines, a confirmé le franc succès de la liaison aérienne Luxembourg-London City Airport que la société

assure de manière indépendante (sans Luxair) depuis novembre 2003. VLM Airlines a également dévoilé les nouvelles couleurs de la maison au Luxembourg avec le baptême de l'avion «City of Luxem-

bourg». Le nouveau ticket desk de VLM Airlines a été inauguré en présence de Monsieur James F. Clark, Ambassadeur du Royaume-Uni.

VLM Airlines est la plus importante compagnie aérienne sur le

de passagers en 2004 de la compagnie

London City Airport. Nous avons renforcé cette position au cours de ces dix dernières années et nous avons l'ambition de confirmer cette tendance au cours de la prochaine décennie, se félicite Johan Vanneste. La compagnie assure au quotidien 35 vols au départ de London City. Les liaisons avec le centre de Londres se sont améliorées, grâce notamment à l'extension du réseau ferroviaire et du métro.

VLM Airlines est active sur la ligne Luxembourg-London City depuis novembre 1998. La fréquence des vols aller-retour est de trois du lundi au vendredi et d'un vol le samedi et le dimanche. Depuis que VLM Airlines dessert la ville de Londres, la demande ne fait que croître. 83 % des passagers voyagent pour affaires. Ainsi, la compagnie belge a décidé d'ouvrir un *ticket desk* au premier étage à l'entrée de l'aéroport national, pour mieux servir sa

clientèle. Cette route devrait atteindre les 40.000 passagers fin 2004. Les «forward bookings» (réservations 30 jours à l'avance) atteignent actuellement 26 % des réservations sur cette connexion. La moyenne des réservations pour la période de janvier à juin 2004 par rapport à la même période en 2003 est en croissance de 25 %. Cependant, la concurrence est rude et les revenus n'ont pas évolué en conformité avec ces chiffres. Pour le plus grand bonheur des passagers, les prix des billets ont baissé. Le meilleur tarif aller-retour pour cette destination est de 70 euros (hors taxe d'aéroport).

■ Nouvelle liaison London City-Jersey

Le taux de ponctualité au départ de Luxembourg pour les mois de avril et mai étaient respectivement de 98 % et 100 %, a souligné Johan Vanneste. La compagnie s'emploie à offrir un service de qualité à ses passagers. Depuis le 30 juin, une nouvelle liaison entre Jersey et London City permettra aux hommes d'affaires de voyager entre le Luxembourg et l'île anglo-normande via Londres, avec trois vols aller-retour par jour, du lundi au vendredi.

Pour marquer l'attachement de VLM au Luxembourg, l'avion qui assure la liaison Luxembourg-London City a été baptisé «City of Luxembourg» et arbore les nouvelles couleurs et le nouveau logo de la compagnie. La nouvelle identité visuelle de VLM Airlines reflète la stratégie d'expansion de la compagnie aérienne. Le «Fly» du logo se réfère aux activités de la compagnie aérienne et à son site internet (www.flyvlm.com), soulignant ainsi ses opportunités de réservation en ligne. Les ailes dorées qui ornent le logo sont plus déployées et symbolisent l'élargissement du champ d'action de VLM Airlines, résolument tourné vers une activité plus internationale.

On peut encore ajouter que pour l'exercice 2003, VLM Airlines a enregistré un chiffre d'affaires de 60,7 millions d'euros et a réalisé pour la sixième année consécutive un bénéfice net de 327.000 euros. En 2003, la compagnie a transporté 432.000 passagers et Johan Vanneste prévoit d'atteindre les 500.000 à 550.000 passagers d'ici la fin 2004. ■

Pour plus d'informations:
www.flyvlm.com

Bourse d'entreprises

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.btm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée.

Groupe 1 – A céder:

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C131

Vends fonds de commerce auberge-café-restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C180

Vends fonds de commerce restaurant/brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'emballage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf.: C256

Vends société importatrice de vins et spiritueux. Produits exclusifs.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C260

Vends espace commerciale de 450m²; équipement pour wellness & beauty inclus, 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

Réf.: C264

Vends cause retraite: commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

Réf.: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C267

Vends institut de beauté sur 260 m²; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C270

Vends société d'import/export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf.: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

Réf.: C277

Vends restaurant italien dans Vieille Ville, terrasse, 90 couverts.

Réf.: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

Réf.: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

Réf.: C283

Vends magasin de meubles, fonds de commerce ou fonds de commerce avec dépôt.

Réf.: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disco dans Vieille Ville.

Réf.: C286

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110 + terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

Réf.: C287

Vends fonds de commerce avec emplacement exceptionnel à l'entrée de Luxembourg-Ville, d'un magasin de meubles exotiques et décoration intérieure, 400 places de parking, partenariat ou reprise possible.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C290

Vends auberge-restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive, très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C294

Vends centre de beauté + franchise, 7 cabines. Bon emplacement au sud du pays.

Réf.: C296

Vends café, sandwicherie au Centre-Ville.

Réf.: C298

Vends société de gros (vins, spiritueux, champagne et alimentations).

Réf.: C299

Vends 50% des parts d'une société de négoce en vins.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C301

Vends boucherie-charcuterie-traiteur dans une chaîne de supermarché bien connue. Production, livraison, réapprovisionnement assurés.

Réf.: C302

Vends parts d'un commerce de quincaillerie et d'équipement pour le foyer ainsi que des produits d'entretien pour moyens de transport automobiles et pour l'artisanat.

Réf.: C303

Vends commerce de vêtements surface 140 m² situé au Sud du pays.

Réf.: C304

Vends société commerciale spécialisée dans la vente de mobilier et consommables informatiques.

Réf.: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000 m²) au sud du pays.

Réf.: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

Réf.: C308

Vends fonds de commerce d'un magasin de chaussures-maroquinerie et dépôt de nettoyage à sec.

Réf.: C309

Vends magasin de vêtements enfants au Centre-Ville, zone piétonne.

Réf.: C310

Vends commerce de vêtements et accessoires pour enfants (stock+meubles) au sud du pays.

Réf.: C311

Vends restaurant spacieux, semi-gastronomique / cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

Réf.: C312

Vends fonds de commerce d'un restaurant (60 couverts) dans Vieille Ville.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf.: C314

Vends commerce d'articles de sport au nord du pays.

Réf.: C315

Vends camping, café, restaurant, +/- 5 ha, emplacements fixes, en très bon état.

Réf.: C316

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec cour intérieure, Centre-Gare.

Réf.: C317

Vends fonds de commerce d'une parfumerie au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C318

Vends société de services en Informatique dans le monde Linux. Produits définis, type routeur WiFi ou serveur de fichier tout intégré. Affaire à lancer.

Réf.: C319

Vends petite entreprise dans le domaine de l'administratif et de l'informatique (cadeaux publicitaires).

Réf.: C320

Vends fonds de commerce d'un snack/caféteria. Bonne situation au nord du pays.

Réf.: C321

Vends fonds de commerce (agence-ment, mobilier, stock...) dans l'alimentation, petite restauration, commerce de vins... au Centre-Ville.

Groupe 2 – Cherche à reprendre:

Réf.: R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf.: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

Réf.: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Participation également possible.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentation cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industriels – produits/fournitures pour collectivités – biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R205

Cherche à reprendre fonds de commerce pour création d'un magasin de sport.

Réf.: R206

Cherche à reprendre société de gros ou détail dans le domaine boissons et/ou alimentation.

Réf.: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automatisation et/ou électronique en général.

Réf.: R208

Cherche à reprendre commerce de détail ou de gros dans le secteur alimentaire.

Réf.: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

Réf.: R210

Ingénieur civil de mines cherche à reprendre société industrielle/PMI.

Réf.: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance ou partenariat.

Réf.: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services à destination des entreprises. Marché européen ou international.

Réf.: R214

Cherche à reprendre société de transport international de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf.: R215

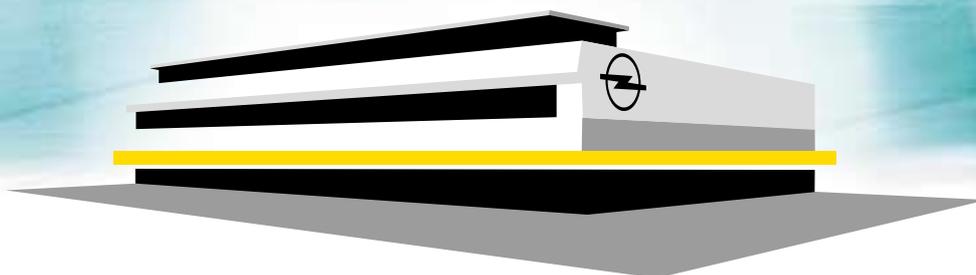
Cherche participation, partenariat dans fiduciaire, société d'expertise comptable ou de conseil économique.



Professionnels,
vous êtes les meilleurs dans votre secteur...



... nous vous proposons d'en devenir les leaders.



GRAND GARAGE JEAN MULLER

70, route d'Esch • L-1470 Luxembourg • Tél.: +352/44.64.61-1 • www.garage-muller.lu

Garage MACK
65 rue de la Gare
L-6440 Echternach
Tél. +352/72.82.32

Garage MOTOR CENTER
24 route de Larochette
L-9254 Diekirch
Tél. +352/80.31.81

Garage REITER
11b op der Hei
L-9809 Hosingen
Tél. +352/92.13.09

Garage RIES Jean Paul
24 route d'Arlon
L-8210 Mamer
Tél. +352/31.85.63

Garage SCHUMMER Frères
rue d'Ettelbruck
L-7590 Mersch
Tél. +352/32.03.29

Liquidations

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/06/2004.

MAISON GOOSSENS

50, rue Laduno
L-9147 ERPELDANGE
c95126/2004
17/04/2004 - 16/10/2004

cessation complète de l'activité produits alimentaires et articles en étain

MEUBLES HOFFMANN

35-37, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c95134/2004
25/05/2004 - 24/11/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles d'ameublement

PEINTURE-DECORS LEON OLINGER S.à r.l.

5, Esplanade
L-6601 WASSERBILLIG
c95136/2004
15/05/2004 - 14/11/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles du métier de peintre-décorateur

BIJOUTERIE CONTATO-BAULER

10, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c95128/2004A
01/03/2004 - 31/08/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles d'horlogerie-bijouterie et articles de bimbelerie

ESPACE J S.à r.l.

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c95125/2004
31/01/2004 - 30/07/2004

cas exceptionnel dûment justifié articles textiles et vêtements

MARCHAL Annie

12, rue de l'Alzette
ESCH-SUR-ALZETTE
c95123/2004
27/01/2004 - 26/07/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie-horlogerie-orfèvrerie

MILTGEN MICHEL

2, rue Haaler-Burchmayer
L-6417 ECHTERNACH
c95133/2004/A
22/04/2004 - 21/10/2004

cessation complète de l'activité commerciale objets d'art et antiquités

SF MODE

13C, rue de la Rec. Nationale
L-4936 BASCHARAGE
c95135/2004
04/05/2004 - 03/11/2004

cessation complète de l'activité commerciale vêtements

DOUBLE C S.à r.l.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c95110/2003
04/02/2004 - 03/08/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, vêtements et accessoires de mode y assortis, bijoux de fantaisie, produits d'hygiène et de santé

LEYERS CAMILLE

18, rue de Dudelange
L-3630 KAYL
c95127/2004
15/03/2004 - 14/09/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement et de chaussures

MAROQUINERIE SAMDAM CONCORDE S.à r.l.

80, route de Longwy
L-8060 BERTRANGE
c95122/2003
17/01/2004 - 16/07/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles de maroquinerie, articles de ganterie, de parapluies, de foulards, de cravates, de stylos et accessoires, de garnitures de bureau

PARALELL/HERJO S.à r.l.

3, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c95129/2004A
23/02/2004 - 22/08/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement et de chaussures

TIFFANY S.à r.l.

Centre Commercial Auchan
L-2721 LUXEMBOURG
c95124/2004
04/02/2004 - 03/08/2004

cessation complète de l'activité commerciale articles de confection et d'accessoires de mode pour dames

MOBILL  SPLIT

mikado.lu

www.mobilux.lu



**Un forfait pour les appels professionnels,
le reste facturé à l'employé,
c'est tout ce que les patrons demandent.**

Un numéro. Deux factures. Voilà la solution pour mettre enfin tout le monde d'accord sur les frais liés au GSM d'entreprise. L'employeur choisira un forfait mensuel et individuel pour chacun de ses collaborateurs, et contrôlera ainsi ses dépenses mensuelles. Quant à l'employé, il pourra utiliser le même GSM pour ses appels privés, les frais dépassant le forfait lui étant facturés séparément. Prêts pour le split ?

Mobilux S.A. 61, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg. Helpline : 800 2 4321 depuis votre téléphone fixe ou 4321 depuis votre GSM Mobilux.

TANT QUE LE MONDE VOUS SURPRENDRA...

L'accès rapide qu'on vous jalouse.

+50% DE PERFORMANCE
DSL À PARTIR DE 33,70 €/MOIS
INITIALISATION GRATUITE*



* Abonnement DSL Basic avec 384 ou 256 kbps (selon disponibilité) et 1,5 GB de download inclus.
Initialisation gratuite pour un abonnement de 12 mois.

CEGECOM

L'Internet ultrarapide, connecté 24/24h sans bloquer la ligne téléphonique, voilà ce qui s'appelle confort et performance avec CEGECOM DSL. Profitez maintenant de l'initialisation gratuite et des prix les plus avantageux du marché.

Contactez-nous dès aujourd'hui et optez pour CEGECOM DSL. L'Internet des pros, à domicile comme au bureau.

TELECOM BY CEGECOM

info@cegecom.lu • www.cegecom.lu • Tél.: 26 499-1 • Fax: 26 499-699